Diplôme national de master

Domaine - sciences humaines et sociales

Mention - histoire civilisation patrimoine

Parcours - cultures de l'écrit et de l'image

Mémoire de master 2 / Juillet 2026

L'évolution de la place du roman dans les bibliothèques de Rhône-Alpes pendant les Trente Glorieuses à l'aide de rapports d'inspection

Cloé Bussiere

Sous la direction de Fabienne Henryot
Maître de conférences - ENSSIB

Droits d’auteur réservés.

Remerciements

Je souhaite adresser mes sincères remerciements à Madame Fabienne Henryot, ma directrice de mémoire. Un grand merci pour vos relectures, vos conseils et vos disponibilités. Votre accompagnement m'a été d'une grande aide lors de ce mémoire pour avancer à chaque étape.

Je souhaite également remercier les bibliothèques et les professionnels ayant répondu à mes interrogations et m'ayant transmis une documentation précieuse.

Un grand merci aussi à ma famille, plus particulièrement à mes parents pour leur aide, leurs relectures et leurs encouragements.

Droits d'auteur réservés.

Résumé :

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les bibliothèques françaises doivent renouveler et moderniser leurs collections afin de répondre à de nouvelles demandes. Malgré leur retard, elles tentent de faire face à la montée de la lecture publique. C'est là que la place du roman rentre en jeu. Au sein du personnel des bibliothèques, un débat émerge entre conservatisme et modernité : le roman est controversé. Ce genre littéraire en pleine expansion s'impose donc très lentement. Il faut attendre la création des bibliothèques départementales de prêt pour améliorer la diffusion des romans. Ce mémoire a pour objectif d'analyser des rapports d'inspection dans la région Rhône-Alpes pour comprendre la réception du genre romanesque par les bibliothécaires et les inspecteurs. Cette remise en cause entraine un changement d'identité des bibliothèques durant les Trente Glorieuses.

Descripteurs : rapports d'inspection, Trente Glorieuses, genre romanesque, bibliothèques départementales de prêt, crise identitaire.

Abstract:

In the aftermath of the Second World War, French libraries had to renew and modernise their collections to meet new demands. Despite their backwardness, they were trying to cope with the rise in public reading. This is where the role of the novel comes into play. Among library staff, a debate emerged between conservatism and modernity: the novel was controversial. This fast-growing literary genre was slow to establish itself. It was not until the creation of departmental lending libraries that the distribution of novels improved. The aim of this dissertation is to analyse inspection reports from the Rhône-Alpes region to understand how librarians and inspectors perceived the novel genre. This reevaluation led to a shift in the identity of libraries during the 30 years of post-war economic growth.

Keywords: inspection report, 30 years of post-war economic growth, departmental lending library, identity crisis.

Droits d'auteur réservés.

Droits d'auteurs

Droits d'auteur réservés.

Toute reproduction sans accord exprès de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée

Droits d'auteur réservés.

Sommaire

SIGLES ET ABREVIATIONS 9

INTRODUCTION 11

CHAPITRE I – L'ÉTAT DE L'ART 25

A- L'histoire de l'inspection générale 25

1. L'inspection générale 25

2. L'inspection générale des bibliothèques 27

3. Les inspecteurs et la rédaction des rapports d'inspection 30

B- L'histoire des bibliothèques françaises et de la lecture publique 32

1. Les bibliothèques françaises 33

2. Les bibliothèques départementales de prêt 34

3. La lecture publique 36

C- L'histoire du roman et de la lecture romanesque 40

1. La mutation du roman 40

2. De nouvelles pratiques de lecture 44

3. La réception critique du genre romanesque 48

CHAPITRE II – PAROLES D'INSPECTEURS : PLONGÉE DANS LES RAPPORTS 51

A- Le corpus documentaire retenu 51

1. La région Rhône-Alpes sous l'œil des inspecteurs 51

2. Les figures de l'inspection rhônalpine 53

3. Les inspecteurs et les bibliothèques départementales de prêt 57

B- Les rapports d'inspection entre subjectivité et omissions 59

1. L'influence du rédacteur sur les choix thématiques 59

2. Les silences et les oublis dans les rapports 61

3. Une écriture spécifique pour les bibliothèques départementales de prêt 63

C- Le roman dans les rapports : une présence ambivalente 65

1. La place marginale du genre romanesque 65

2. Une évocation discrète des romans 66

3. La place secondaire des collections populaires dans les bibliothèques départementales de prêt 67

CHAPITRE III– LE ROMAN EN BIBLIOTHEQUE : SA PLACE AU SEIN DES COLLECTIONS 70

A- Les rapports confrontés aux données éditoriales 70

1. Le monde éditorial en plein changement 70

2. Les registres d'entrées comme source essentielle 75

Droits d'auteur réservés.

B- La prépondérance des romans policiers et d'aventure 79

1. La création des récits policiers et d'aventure..... 79

2. Un contexte propice à cet essor..... 80

3. La diversité des auteurs romanesques 82

C- Entre succès populaire et redéfinition des bibliothèques 83

1. Un engouement du lectorat 83

2. L'émergence d'une nouvelle pensée dans les corps professionnels 85

3. Les changements de fonction des bibliothèques : une crise identitaire 87

CONCLUSION 91

SOURCES 97

BIBLIOGRAPHIE 99

ANNEXES 121

TABLE DES ILLUSTRATIONS 125

TABLE DES MATIERES 127

Droits d'auteur réservés.

Sigles et abréviations

ADLP : Association pour le Développement de la Lecture Publique

ABF : Association des Bibliothécaires de France

BBF : Bulletin des Bibliothèques de France

BCP : Bibliothèque Centrale de Prêt

BDP : Bibliothèque Départementale de Prêt

BM : Bibliothèque Municipale

BNF : Bibliothèque Nationale de France

BU : Bibliothèque Universitaire

CRAC : Comité Régional des Affaires Culturelles

DBLP : Direction des Bibliothèques et de la Lecture Publique

ENSSIB : École Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques

IGB : Inspection Générale des Bibliothèques

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

MESR : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture

Droits d'auteur réservés.

INTRODUCTION

« Le système Dewey leur paraissant trop compliqué, ils ont commencé par répartir les romans par ordre alphabétique d'auteurs, en trois sections : romans français, romans étrangers, romans pour la jeunesse[1]. »

Cette citation provient du rapport de l'inspecteur Robert Brun datant du 2 février 1956 au sein de la bibliothèque de Nantua. Cela évoque indirectement le retard des bibliothèques françaises. Les établissements classent leurs ouvrages comme ils le souhaitent. La classification Dewey qui est rejetée ici est créée en 1876 par Melvil Dewey. Ce système est conçu pour réaliser un meilleur catalogage car de nombreux documents sur de nouvelles thématiques font leur apparition[2]. Il est structuré autour de dix classes principales couvrant l'ensemble des savoirs. A Nantua, l'établissement fait donc le choix de ne pas respecter ce système pour les romans en misant sur une classification plus adaptée. Il ne faut pas omettre que la présence de ce type d'œuvres dans les bibliothèques est nouvelle alors tout n'est pas encore au point. Ce cas n'est pas isolé en France : on peut observer cela sur d'autres sites.

Le choix du terrain

L'étude menée ici se concentre sur l'ancienne région Rhône-Alpes. Les rapports d'inspection regroupent huit départements : Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Loire, Rhône, Savoie et Haute-Savoie. L'analyse ne prend donc pas en compte l'Allier, le Cantal, la Haute-Loire et le Puy de Dôme. Le corpus documentaire englobe 81 villes et bien que certains départements ne soient pas représentés, il est possible de réaliser une étude assez complète. Cette région est particulièrement intéressante à étudier étant donné sa diversité géographique et sa multiplicité de grandes villes telles que Lyon, Saint-Etienne et Grenoble.

En 1973, l'Assemblée Nationale crée la « Région » comme collectivité territoriale. Il y a donc l'apparition de 22 régions s'intégrant dans le mouvement de

[1] MESR : Rapport d'inspection, Robert Brun, Nantua, 1956.

[2] BACCONNIER, Brigitte. *La classification décimale de DEWEY et ses applications en C.D.I.* 1996 [en ligne]. <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1362-la-classification-decimale-de-dewey-et-ses-applications.pdf>, consulté le 29 avril 2025.

Droits d'auteur réservés.

décentralisation. La région actuelle d'Auvergne-Rhône-Alpes est créée en 2015, mais les sources se basent sur l'ancienne circonscription.

La diversité du paysage

Cette région est composée de paysages très divers dont une majorité de montagnes avec le Jura, les Alpes et le Massif central. La superficie totale comporte près de 70% de massifs montagneux soit 46 600 km^2. De plus, les trois quarts du territoire sont des espaces ruraux. Cela signifie que la biodiversité et les activités agricoles sont très présentes[3]. En effet, c'est une circonscription historiquement marquée par une forte présence rurale où la population est inégalement répartie car elle varie énormément d'un département à l'autre. En Ardèche, un habitant sur deux vit dans un espace agricole et cela est encore plus marqué en Savoie avec plus de quatre savoyards sur dix. Un des départements les moins touché par ce phénomène est le Rhône. Cela s'explique par la présence d'une ville comme Lyon[4]. Cependant, cette ruralité fait face à une stagnation et même à une baisse de la population entre 1968 et 1975 car le processus d'urbanisation est très présent dans cette région[5]. A partir de 1975, les espaces ruraux rhônalpins attirent des individus qui sont majoritairement issus de la migration. Celle-ci atteint son niveau le plus élevé entre 1975 et 1982 : 0,68% par an[6]. Les espaces ruraux dominent encore le paysage rhônalpin malgré une urbanisation qui ne cesse de s'accroître avec le développement de grands espaces urbains tels que Lyon. Les bibliothèques présentent sur ce territoire doivent donc s'adapter. Les budgets ainsi que les équipements sont moindres vis-à-vis des grandes villes malgré une volonté d'étendre la culture dans les milieux reculés. De nombreux lieux optent pour la mise en place de bibliobus afin d'inclure le plus d'habitants possible.

En plus d'une pluralité de massifs montagneux et d'espaces ruraux, la région est marquée par la vallée du Rhône. Elle s'étend sur les départements du Rhône, de la

---

[3] LA PRÉFECTURE ET LES SERVICES DE L'ÉTAT EN RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES. Démographie. [en ligne]. <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes/Region-et-institutions/Portrait-de-la-region/Geographie-et demographie/Demographie#:~:text=Au%201er%20janvier%202020%2C%208,ses%2012%20millions%20d'habitants >, consulté le 17 mai 2025.

[4] BACCAÏNI, Brigitte. *L'espace rural rhônalpin. Dynamisme démographique et migrations résidentielles*. Persée, 2001. [en ligne]. < https://www.persee.fr/doc/espos_0755-7809_2001_num_19_1_1977 >, consulté le 20 mai 2025.

[5] Annexe 1

[6] BACCAÏNI, Brigitte. *L'espace rural rhônalpin. Dynamisme démographique et migrations résidentielles*. Persée, 2001. [en ligne]. < https://www.persee.fr/doc/espos_0755-7809_2001_num_19_1_1977 >, consulté le 20 mai 2025.

Droits d'auteur réservés.

Loire, l'Ardèche et la Drôme et englobe des villes telles que Lyon, Saint-Étienne, Valence… Elle se situe de part et d'autre du Rhône en aval de Lyon. C'est un lieu où l'industrie est florissante car elle regroupe un certain nombre d'agglomérations. De plus, elle se caractérise par de nombreux domaines viticoles.

Par ailleurs, c'est un territoire riche en histoire et le paysage en témoigne. Durant l'Antiquité, il était sillonné par de multiples routes romaines et le port de Vienne était aussi important que celui d'Ostie en Italie. De plus, il se situe aux franges orientales ce qui entraine de nombreux changements et il ne cesse d'évoluer jusqu'au rattachement en 1860 de l'actuelle Savoie et Haute-Savoie. Concernant les montagnes, elles sont un atout majeur pour la région. Elles jouent un rôle de protection pour les hommes. En effet, lors de la révocation de l'Edit de Nantes en 1685, les protestants se réfugient dans le Vivarais. De même pour les résistants durant la Seconde Guerre mondiale qui se cachent au plateau des Glières[7]. Ce sont des espaces qui actuellement sont aussi bien reconnus que protégés et valorisés. De plus, il ne faut pas omettre que durant les Trente Glorieuses, la France est en pleine reconstruction avec un paysage fortement marqué par les destructions des guerres du XXème siècle. De nombreuses villes sont en ruines, des villages ont été pillés, brulés et des bâtiments construits par l'ennemi sont encore présents. Une politique d'aménagement se met donc en place. Celle-ci prend en compte les bibliothèques et plus largement la Culture.

La région Rhône-Alpes est composée d'une grande diversité de paysages marquée par une dominante de massifs montagneux. Toutefois, les reliefs permettent d'avoir de vastes espaces ruraux mais aussi des villes en pleine expansion.

La population

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, la population rhônalpine augmente à un rythme supérieur à la moyenne française et cette différence s'accentue dès 1982. Entre 1982 et 1999, la région gagne environ 35 000 habitants. Par ailleurs, lors d'un recensement de l'INSEE du 20 février 1975, la population française s'élève à environ 52 590 000 habitants selon les premiers résultats bruts[8]. Cela permet

[7] LA PRÉFECTURE ET LES SERVICES DE L'ÉTAT EN RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES. Histoire et patrimoine d'Auvergne-Rhône-Alpes. [en ligne]. < https://www.prefectures-regions.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes/Region-et-institutions/Portrait-de-la-region/Histoire/Histoire-et-patrimoine-d-Auvergne-Rhone-Alpes >, consulté le 17 mai 2025.

[8] INSEE. Une croissance démographique supérieure à la moyenne française en Auvergne Rhône-Alpes. [en ligne]. < https://www.insee.fr/fr/statistiques/1300724 >, consulté le 17 mai 2025.

Droits d'auteur réservés.

d'observer une forte augmentation depuis le rapport de 1968 qui comptabilisait 49 750 000 personnes. Sur les 2 840 000 habitants supplémentaires, 1 336 000 résident à Paris, en Provence-Côte d'Azur ou en Rhône-Alpes[9]. Cet accroissement est dû à une forte natalité par rapport aux décès. De plus, les migrations extérieures sont considérables dans les années 1960 mais celles-ci sont aussi instables[10]. La natalité faiblit au fil des décennies car le baby-boom s'étend environ de 1946 à 1974. Cependant, les naissances restent toujours supérieures à la mortalité et cet écart explique en partie l'accroissement de la population. Les variations sont dues aux migrations irrégulières qui entrainent des fluctuations[11].

La population rhônalpine varie donc en fonction de différents facteurs mais elle reste majoritairement assez élevée et elle suit les tendances démographiques nationales.

Les pôles économiques

La circonscription possède une économie diversifiée qui assure un bon équilibre. Le commerce tient une place importante jusqu'au milieu du XVIème siècle. Lyon concurrence Paris car elle relie les commerçants italiens avec ceux des pays du Nord de l'Europe. De plus, les bassins miniers et le fleuve Rhône permettent de développer une industrie lourde ainsi qu'un bon réseau hydrographique alpin au XIXème siècle. Par ailleurs, une industrie chimique voit le jour grâce à la production de soie et aux recherches de colorants et de matériaux de synthèse[12]. La région Rhône-Alpes fait partie de la « France industrielle » située au Nord d'une diagonale Dieppe-Nice, allant du Nord-Ouest au Sud-Est[13].

D'autre part, le secteur tertiaire s'est fortement développé notamment entre 1954 et 1975 avec une spécialisation dans le domaine touristique et dans les différents services aux entreprises. Le but est de répondre à une demande toujours plus

[9] Ibid.

[10] DULOMARD, Pierre. *Migrations et évolutions démographiques (Rhône-Alpes, 1954-75)*. Persée, 1979. [en ligne]. < https://www.persee.fr/doc/geoca_0035-113x_1979_num_54_2_1245 >, consulté le 17 mai 2025.

[11] Annexe 2

[12] LA PRÉFECTURE ET LES SERVICES DE L'ÉTAT EN RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES. Histoire et patrimoine d'Auvergne-Rhône-Alpes. [en ligne]. < https://www.prefectures-regions.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes/Region-et-institutions/Portrait-de-la-region/Histoire/Histoire-et-patrimoine-d-Auvergne-Rhone-Alpes >, consulté le 17 mai 2025.

[13] LAURENCIN, Jean-Paul. *L'industrie en Rhône-Alpes : une dominante de l'économie régionale et un atout à préserver*. Persée, 1993. [en ligne]. < https://www.persee.fr/doc/geoca_0035-113x_1993_num_68_1_5839 >, consulté le 20 mai 2025.

Droits d'auteur réservés.

exigeante[14]. L'industrie régionale est aussi marquée par une multitude de spécialisations : génie civil, matériel électrique, instruments de précision[15]…

Cette région est un espace dynamique en termes d'industrie et cela se concentre principalement dans certains lieux. Lyon était le cœur économique mais la période d'après-guerre modifie cela. La désindustrialisation émerge à cause du manque de place et des terrains trop onéreux. Les entreprises s'écartent du centre mais les industries de métallurgie et de mécanique restent pérennes. La population se dote de plus en plus d'une voiture individuelle alors c'est un secteur en pleine expansion[16].

Pour ce qui est de la ville de Saint-Etienne, les guerres l'ont fortement affaiblie. C'est un pôle économique de la circonscription, spécialisé dans le charbon et l'armement notamment durant les conflits. Néanmoins, la crise industrielle touche nettement la ville dans cette période d'après-guerre[17]. Saint-Etienne n'apparaît plus comme un espace économique de premier ordre à partir des années 1960 avec la fermeture progressive des mines et avec un modèle industriel qui se veut vieillissant. Quant à Grenoble, elle connaît une croissance d'offres emplois et une forte territorialisation des activités à partir des années 1960. Cela est dû au développement d'un pôle scientifique, de l'implantation d'entreprises étrangères, d'une réorientation des groupes industriels… L'espace grenoblois se distingue des autres villes avec un grand nombre d'emplois dans l'enseignement supérieur et dans la recherche scientifique[18]. Ce territoire se compose d'autres pôles économiques tels que la vallée du Rhône avec la construction de centrales nucléaires et hydroélectriques. Il y a aussi le développement du tourisme d'hiver dans les Alpes avec une forte expansion des stations de ski.

La région Rhône-Alpes profite de l'industrialisation et l'aménagement du territoire initié par l'Etat afin de développer des lieux productifs.

---

[14] TURPIN, Etienne. *Disparités régionales, croissance et crise*. Persée, 1981. [en ligne]. < https://www.persee.fr/doc/estat_0336-1454_1981_num_133_1_4493 >, consulté le 20 mai 2025.

[15] LAURENCIN, Jean-Paul. *L'industrie en Rhône-Alpes : une dominante de l'économie régionale et un atout à préserver*. Persée, 1993. [en ligne]. < https://www.persee.fr/doc/geoca_0035-113x_1993_num_68_1_5839 >, consulté le 20 mai 2025.

[16] PATRIMOINE-LYON. Histoire industrielle de Lyon du XIXe au XXIe siècles. [en ligne]. < https://patrimoine-lyon.org/Histoire-Industrielle >, consulté le 20 mai 2025.

[17] CRETIN, Claude. *Une histoire financière de Saint-Etienne : 1790-2013*. HAL, 2014. [en ligne]. < https://hal.science/hal-00956387/file/une_histoire_financiA_re_de_Saint-Etienne_1790-2013.pdf >, consulté le 20 mai 2025.

[18] CHAMP, Jacques. ROUSIER, Nicole. *L'économie de la région grenobloise : une dynamique globale de pôle technologique de fortes disparités spatiales internes*. Persée, 1997. [en ligne]. < https://www.persee.fr/doc/rga_0035-1121_1997_num_85_4_3935 >, consulté le 20 mai 2025.

Droits d'auteur réservés.

Les pôles culturels

Le ministère chargé des Affaires culturelles est créé en 1959 selon une terminologie voulue par André Malraux. La politique de celui-ci s'appuie majoritairement sur un réseau territorial. En effet, le patrimoine architectural et les archives sont en partie gérées par les départements. Cependant, le ministère ressent le besoin d'élargir la gestion du patrimoine. A partir de 1962, une réflexion s'engage pour décentraliser la politique à l'échelle territoriale[19]. L'année suivante en 1963, les Comités Régionaux des Affaires culturelles sont créés. Leur travail est coordonné par un correspondant nommé par le ministre. Ces CRAC sont dirigés par le préfet et font directement le lien avec l'administration centrale. Le décret du 14 mars 1964[20] renforce le pouvoir des préfets ce qui permet de consolider les prémices de cette décentralisation. Cette action est portée par André Malraux, ministre des Affaires culturelles, aux côtés de figures engagées telles que Claude Charpentier, inspecteur général[21]. Malraux veut créer une « situation irréversible[22] ». Il faut tout de même attendre le 23 mai 1969 pour qu'il puisse nommer trois directeurs régionaux des Affaires culturelles en Alsace, en Pays de Loire et en Rhône-Alpes. Pour la région rhônalpine, Claude Hiriart est désigné jusqu'en 1972[23]. Cette première tentative est un échec et c'est seulement le décret du 8 février 1977[24] signé par Françoise Giroud qui rend officiel les Directions Régionales des Affaires culturelles. Le grand tournant en termes de décentralisation arrive avec la promulgation de la loi le 2 mars 1982[25] qui apporte des modifications conséquentes dans l'organisation territoriale. Dans ce programme de décentralisation, il est nécessaire de mentionner les maisons

---

[19] MINISTERE DE LA CULTURE. 1963 : un idéal de la culture pour tous. [en ligne]. < https://www.culture.gouv.fr/regions/drac-centre-val-de-loire/nos-secteurs-d-activite/spectacle-vivant-musique-danse-theatre-pole-creation/les-lieux-du-spectacle-vivant-en-centre-val-de-loire/maison-de-la-culture-de-bourges-scene-nationale/1963-un-ideal-de-la-culture-pour-tous >, consulté le 19 mai 2025.

[20] LEGIFRANCE. Décret n°64-251 du 14 mars 1964 relatif à l'organisation des services de l'Etat dans les circonscriptions d'action régionale. [en ligne]. < https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000327696 >, consulté le 19 mai 2025.

[21] BODIGUEL, Jean-Luc. *L'implantation du ministère de la culture en région : naissance et développement des directions régionales des affaires culturelles*. Paris : La Documentation française, 2000. 373 pages.

[22] Ibid.

[23] Ibid.

[24] Journal officiel de la République française. [en ligne]. <https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&opi=89978449&url=https://www.culture.gouv.fr/content/download/157012/file/JO197700809.pdf%3FinLanguage%3Dfre-FR&ved=2ahUKEwiR06rourGNAxUkU6QEHXg4ASgQFnoECBkQAQ&usg=AOvVaw0gtK-GinoFqOHkEoolDLbY >, consulté le 19 mai 2025.

[25] LEGIFRANCE. Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions. [en ligne]. < https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000880039 >, consulté le 19 mai 2025.

Droits d'auteur réservés.

de la Culture qui deviennent des éléments incontournables de cette politique. Elles résultent de la volonté de « rendre accessible les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de Français[26]. » Celle de Chambéry par exemple est une des plus tendances dans les années 1980[27].

Ce développement culturel qui se met en place accompagne la transformation économique. Dans la région Rhône-Alpes, Lyon est une ville très dynamique malgré le passage des guerres. Elle devient le berceau du cinéma avec l'Institut Lumière et son musée des Beaux-Arts gagne en importance. Le fonds s'enrichit grâce à des dons et des rétrospectives sur des artistes modernes tels que Pablo Picasso et permet de faire de grandes acquisitions[28]. Toutes les grandes villes retrouvent leur dynamisme d'avant-guerre et proposent des activités culturelles variées. Ce regain est visible avec les Jeux Olympiques d'hiver de 1968 qui se déroulent à Grenoble. Ils permettent à la ville de rayonner et de se moderniser. En effet, celle-ci peut rattraper son retard en matière d'infrastructures et étendre son offre culturelle comme en témoigne la construction du Musée dauphinois à Sainte-Marie d'en Haut[29].

Dans le cadre de cette décentralisation, la majorité des villes développe la Culture car l'Etat souhaite que celle-ci ne soit plus exclusivement parisienne. La région Rhône-Alpes est un espace dynamique proposant désormais des offres culturelles variées pour inclure une majorité de la population.

Les Trente Glorieuses : 1945-1973

Les Trente Glorieuses sont une période de forte croissance économique qui profite aux pays industrialisés. Cela commence à la fin de la Seconde Guerre mondiale en 1945 jusqu'au premier choc pétrolier en 1973. L'expression est inventée par Jean Fourastié dans son livre *Les Trente Glorieuses, ou la révolution invisible de 1946 à 1975* publié en 1979[30]. Cette expression renvoie à la révolution des « Trois Glorieuses », du 27 au 29 juillet 1830. Il y a eu une révolte davantage connue sous le nom de « Révolution de Juillet ». La France est un des pays qui a le plus profité

[26] Décret n°59-889 sur la mission et l'organisation du ministère chargé des Affaires culturelles, 4 juillet 1959.

[27] KLEIN, Richard. *Les Maisons de la Culture en France*. Paris : Editions du patrimoine, 2018. 192 pages.

[28] MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE LYON. L'histoire du musée. [en ligne]. < https://www.mba-lyon.fr/fr/historique/lhistoire-du-musee#les-grandes-expositions >, consulté le 21 mai 2025.

[29] MUSÉES.ISÈRE. Grenoble 1968. Les jeux olympiques qui ont changé l'Isère. [en ligne]. < https://musees.isere.fr/expo/musee-dauphinois-grenoble-1968-les-jeux-olympiques-qui-ont-change-lisere >, consulté le 21 mai 2025.

[30] FOURASTIE, Jean. *Les Trente Glorieuses, ou la révolution invisible de 1946 à 1975*. Paris : Fayard, 1979. 301 pages.

Droits d'auteur réservés.

de cette croissance. Son taux de croissance annuelle moyenne est de 5,05% de 1950 à 1973. C'est une période transitoire qui entraine de nombreux bouleversements. L'exode rural est important et l'industrialisation se développe en partie grâce au plan Marshall. En conséquent, une forte expansion économique débute. De 1950 à 1973, les douze pays qui adhèrent à la Communauté européenne connaissent une croissance annuelle de 4,6% en moyenne. Le chômage se réduit et tombe à 2,4% en France ce qui permet à l'économie d'être florissante jusqu'au choc pétrolier[31]. De plus, le pays arrive à retrouver son niveau de vie d'avant la guerre en seulement cinq ans.

C'est aussi un changement au niveau politique car le pays passe de la IVème à la Vème République et à cela s'ajoute le mouvement de décolonisation. Il s'inscrit dans la construction européenne qui se met en place progressivement après des décennies meurtrières. Pour ce qui est de la vie de la population, de nombreuses nouveautés voient le jour. La société de consommation se développe et les nouvelles technologies prennent le dessus dans le quotidien. Le retard technologique par rapport aux Etats-Unis se rétrécit avec l'émergence de la télévision, des machines à laver… La France continue donc à s'enrichir[32].

Néanmoins, ce constat mérite d'être nuancé dans la mesure où les Trente Glorieuses n'ont pas bénéficié à l'ensemble de la population[33]. En effet, avec l'arrivée de nouvelles technologies de nombreuses régions industrielles s'affaiblissent telles que Saint-Etienne à partir des années 1960. Une majorité de la population ouvrière voit sa qualité de vie baisser. Elle se retrouve dans des logements précaires et travaille dans des conditions difficiles malgré les progrès[34]. La même problématique est observée au niveau de l'agriculture qui accueille la mécanisation. Certains paysans doivent quitter leur campagne pour trouver du travail en ville ce qui alimente l'exode rural. En effet, le travail dans les agglomérations est florissant et la main d'œuvre provient aussi des immigrés. Cependant, ils vivent dans des bidonvilles, des logements insalubres et ils sont

[31] MINISTERE DE L'ECONOMIE DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE. Les Trente Glorieuses. [en ligne]. < https://www.economie.gouv.fr/facileco/trente-glorieuses >, consulté le 20 mai 2025.

[32] Ibid.

[33] LAGARDE, Yann. *Et si on arrêtait avec le mythe des « Trente Glorieuses ».* France Culture : podcast, 2025. [en ligne]. < https://www.radiofrance.fr/franceculture/et-si-on-arretait-avec-le-mythe-des-trente-glorieuses-2027068 >, consulté le 21 mai 2025.

[34] CARTIER, Marie. *Facteurs des trente glorieuses : une condition populaire.* Cairn, 2012. [en ligne]. < https://shs.cairn.info/les-facteurs-et-leurs-tournees--9782707139832-page-69?lang=fr >, consulté le 21 mai 2025.

Droits d'auteur réservés.

souvent victimes de discrimination. Dans la région, jusque dans les années 1950, le bidonville de Lyon Gerland est imposant. Avec ces espaces insalubres, c'est le développement des banlieues populaires qui sont souvent mal entretenues et mal desservies[35]. Malgré ces avancées technologiques, une partie de la population se retrouve mise à l'écart et ne profite pas de ces changements. Il est aussi important d'évoquer les femmes qui subissent des inégalités dans leur travail et leur rôle domestique domine[36]. Elles sont donc exclues des essors comme d'autres catégories de travailleurs et des populations vivants en zones rurales et périphériques.

Il est donc nécessaire de prendre du recul sur cette période qualifiée comme un âge d'or et de prendre en compte les nombreuses personnes exclues de ce processus[37].

L'impact des deux guerres mondiales sur les bibliothèques

Les bibliothèques ont été fortement endommagées par les conflits mondiaux. Avant la Première Guerre mondiale, les institutions sont encore ancrées dans un modèle ancien bien que celui-ci commence doucement à être remis en cause. L'exemple allemand est suivi par certaines bibliothèques d'enseignement supérieur et de recherche à la suite de la défaite de 1871. Au début du XXème siècle, Ernest Coyecque et Eugène Morel défendent la méthode anglo-saxonne[38] qui est considérée comme une des plus modernes. Cependant, le conflit entraine la réquisition de locaux et la fermeture de certains établissements. Après la guerre, il est nécessaire de reconstruire les bâtiments bombardés et de s'attarder sur l'état des collections. Ces évènements entravent l'affirmation des idées nouvelles venant des pays européens. Toutefois, le point de vue américain s'impose ce qui permet un renouveau de la lecture publique. La volonté de reconstruire et d'innover est toujours présente mais cela prend du temps et la Seconde Guerre mondiale coupe ce nouvel élan de modernité[39]. Les nazis s'emparent de nombreuses bibliothèques et il est

[35] LEJEUNE, Dominique. *La France des Trente Glorieuses 1945-1974.* Paris : Armand Colin, 2015. 192 pages.

[36] DOMINICI, Michèle. *Les femmes au foyer : une histoire intime et collective*. France Culture : podcast, 2022. [en ligne]. < https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/la-grande-table-idees/michele-dominici-5981988 >, consulté le 21 mai 2025.

[37] MARTIGNY, Vincent. *Les temps nouveaux. En finir avec la nostalgie des Trente Glorieuses*. Paris : Seuil, 2025. 256 pages.

[38] BOUCHARD, Claire. *Les bibliothèques publiques en France au lendemain de la Première Guerre mondiale*. BNF Gallica, 2019. [en ligne]. < https://gallica.bnf.fr/accueil/fr/html/les-bibliotheques-publiques-en-france-au-lendemain-de-la-premiere-guerre-mondiale >, consulté le 21 mai 2025.

[39] Ibid.

Droits d'auteur réservés.

difficile d'estimer le nombre de spoliations. Le Répertoire des archives, manuscrits et livres rares spoliés estime leur nombre à 20 millions en 1949[40]. Ce chiffre comptabilise aussi les archives. Il est possible de prendre en compte les estimations de la bibliothécaire Jenny Delsaux qui est responsable de la sous-commission des livres au sein de la Commission de la récupération artistique à la Libération. Selon elle, les 2 millions de livres retrouvés représentent seulement « 20% à peine » des vols[41]. La recherche de ces ouvrages est une activité incessante car ils sont éparpillés dans de nombreux pays. La sous-commission doit arrêter ses activités fin 1949 alors qu'elle a restitué 1 033 100 volumes. La spoliation des bibliothèques durant la Seconde Guerre mondiale est un sujet avec encore des zones d'ombre car des millions de livres n'ont toujours pas récupéré leur place d'origine[42].

Les bibliothèques françaises qui devaient déjà faire face à un retard considérable se trouvent d'autant plus en difficultés avec les spoliations et les destructions causées par les guerres[43]. Ces institutions fondamentales dans le domaine de la Culture doivent donc relever de nouveaux défis pour s'intégrer dans la société d'après-guerre et rattraper le décalage vis-à-vis des autres pays européens.

Le redressement des bibliothèques françaises

Le retard du développement des bibliothèques est lié à un ensemble de facteurs et cela entrave les avancées au sein de ces établissements au XXème siècle. Selon François Guizot, les confiscations révolutionnaires contribuent à ralentir la progression des bibliothèques. Les dépôts littéraires ont été mal gérés et de nombreuses collections sont méconnues. Le désordre provoqué par cet évènement entraine des dégâts dans l'organisation de ces institutions en France. En 1897, un

---

[40] MINISTÈRE DE LA CULTURE. *Répertoire des biens spoliés en France durant la guerre de 1939-1945. Tome VII. Archives, manuscrits et livres rares, Introduction du directeur des réparations et restitutions*, Marcel Coignard, Bureau central des restitutions, 1949. [en ligne].

< https://pop-perf-assets.s3.gra.io.cloud.ovh.net/mnr/RBS/T7_Archives_manuscrits_livres_rares.pdf >, consulté le 21 mai 2025.

[41] LISKENNE, Anne. JOUAN, Ophélie. *Jenny Delsaux (1896-1977), itinéraire d'une pionnière des bibliothèques*. Hypothèses : La Bibliothèque nationale sous l'Occupation, 2022. [en ligne]. < https://arcbn2gm.hypotheses.org/1331 >, consulté le 21 mai 2025.

[42] POULAIN, Martine. *Spoliation et restitution des bibliothèques. Répertoire des acteurs du marché de l'art en France sous l'Occupation, 1940-1945, RAMA (FR)*. Agorha, 2023. [en ligne]. < https://agorha.inha.fr/detail/903 >, consulté le 21 mai 2025.

[43] POULAIN, Martine. *Où sont les bibliothèques françaises spoliées par les nazis ?* Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2019. 234 pages.

Droits d'auteur réservés.

décret[44] prévoit le classement de certaines bibliothèques publiques en raison de la richesse de leurs collections. Toutefois, celles-ci doivent disposer d'un personnel détenant un diplôme. Au fil des siècles, la connaissance des richesses patrimoniales conservées par les bibliothèques se développe mais il reste encore beaucoup d'améliorations à réaliser. En 1931, une loi[45] entraine la catégorisation des établissements en insistant notamment sur les bibliothèques municipales classées et leurs bibliothécaires. Ces employés deviennent du personnel d'Etat. Ces éléments mettent en lumière l'héritage des collections révolutionnaires qui est plus subi qu'assumé par le monde de la Culture. Après la Seconde Guerre mondiale, la société française est transformée et les mœurs évoluent. Cependant, l'Etat ne met pas les bibliothèques au rang de ses priorités, il y a donc peu de moyens accordés à ce secteur. Le pays est encore très rural mais la population entre dans une ère de consommation. La décennie 1965-1975 est marquée par la fausse querelle entre les anciens et les modernes. Deux tendances s'affrontent. D'un côté, il y a les anciens instituteurs devenus bibliothécaires, militants pour la lecture publique dénuée de fonds anciens car ils sont jugés encombrants. De l'autre côté, les chartistes sont convaincus que maintenir une apologie de l'Histoire locale est nécessaire. Cette opposition peut paraître factice aujourd'hui, mais à l'époque elle met en avant la représentation tenace dans les esprits que chacun se fait d'une bibliothèque. Malgré ce débat houleux, les questions patrimoniales ne sont pas le cœur du sujet et cela est particulièrement visible dans les formations des professionnels. Ce sont des sujets qui apparaissent seulement au second plan[46].

Bien que la situation des bibliothèques ne soit pas stabilisée, leur retard a considérablement diminué et elles se développent sur le territoire. Ces institutions prennent une grande place dans la culture française et la mise en place de la lecture publique permet à un plus grand nombre de personnes d'avoir accès aux savoirs.

---

[44] BNF GALLICA. Journal officiel de la République française. Lois et décrets, 3 août 1897. [en ligne]. < https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6240112b/f2.item >, consulté le 19 mai 2025.

[45] BNF GALLICA. Journal officiel de la République française. Lois et décrets, 23 juillet 1931. [en ligne]. < https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k2029242r?rk=21459;2 >, consulté le 19 mai 2025.

[46] TESNIERE, Valérie. *Patrimoine et bibliothèques en France depuis 1945*. Bulletin des bibliothèques de France, 2006. [en ligne]. < https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2006-05-0072-002 >, consulté le 29 avril 2025.

Droits d'auteur réservés.

Le genre romanesque

Le roman populaire n'est pas une nouveauté au XXème siècle, au contraire il émerge dès le siècle précédent. Son histoire commence avec sa publication sous forme de feuilletons quotidiens dans les journaux dès 1836. Toutefois, ce nouveau style se heurte à une forte opposition venant de milieux divers. Les bien-pensants s'attaquent à la moralité des œuvres et les lettrés leur reprochent la facilité et la vulgarité utilisées dans les textes. De plus, les politiques voient ces ouvrages comme des possibles leviers pour pousser les masses populaires à revendiquer des droits. Cet antagonisme s'avère constant mais il est marqué ponctuellement par des crises. Elles apparaissent à la suite d'une conquête de la production romanesque. Une fois que le feuilleton fait son apparition, il ne faut que quelques années pour que le gouvernement réagisse. En 1843, s'ouvre une campagne d'opposition à la Chambre. Celle-ci trouve une finalité avec le vote de l'amendement Riancey en 1850[47]. Il entraine une surtaxe considérable des journaux publiant des feuilletons romanesques. Cependant, le roman populaire trouve déjà des moyens divers pour être publié. Il apparaît dans les publications illustrées à vingt centimes qui fleurissent entre 1848 et 1870. Ce nouveau mode de publication permet la naissance des journaux romans en 1855. Cette nouvelle percée ne plait pas au gouvernement. La circulaire Billault[48] parue le 6 juillet 1860 dans le *Moniteur* reflète cela. Elle est rédigée par le ministre de l'Intérieur Adolphe Billault à l'attention des préfets. Il avertit sur le risque engendré par les feuilletons dans les quotidiens et les journaux-romans. Cette circulaire connaît une grande publicité car plusieurs journaux l'intègrent le jour même. La querelle prend une autre dimension à partir de ce moment car ce document donne un caractère officiel et national à cette opposition[49]. Le désaccord est loin d'être fini et malgré l'affirmation progressive de ce genre au XXème siècle, l'adversité persiste. A cette divergence s'ajoute un autre antagonisme après les deux guerres mondiales. Les années 1960 sont marquées par une dynamique émancipatrice. Le monde de la presse s'est énormément développé et les élites trouvent que la population lit trop et surtout des « mauvais livres ». Elle se

[47] LYON-CAEN, Judith. *Un magistère social : Eugène Sue et le pouvoir de représenter.* Cairn, 2008. [en ligne]. < https://shs.cairn.info/revue-le-mouvement-social1-2008-3-page-75?lang=fr >, consulté le 19 mai 2025.

[48] BNF GALLICA. Gazette nationale ou Moniteur universel, 6 juillet 1860. [en ligne]. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k44379908/f1.item >, consulté le 19 mai 2025.

[49] HARO, Marie-Christine. *Un épisode de la querelle du roman populaire : la circulaire Billault de 1860.* Persée, 1986. [en ligne]. < https://www.persee.fr/doc/roman_0048-8593_1986_num_16_53_4924 >, consulté le 6 mai 2025.

Droits d'auteur réservés.

donne donc la responsabilité de contrôler les lecteurs « mineurs » : femmes, pauvres, ouvriers… Les changements de la société française après les guerres entrainent forcément des modifications dans les habitudes. La fréquentation dans les bibliothèques évolue car de nouveaux moyens de divertissements font leur apparition mais cela ne signifie pas que la lecture est un loisir passé. Au contraire, dans les années 1980, il y a une lente acceptation de la lecture comme étant une pratique sociale qu'il faut partager. Les usages se modifient et le roman prend doucement sa place. Malgré une forte démocratisation des œuvres de vulgarisation, leur circulation reste certes importante mais la présence de ce type d'ouvrages dans les bibliothèques est moindre. Les bibliothécaires et les inspecteurs sont majoritairement réticents car ils souhaitent que les bibliothèques restent des espaces d'érudition.

Le roman s'impose difficilement face aux autres collections jugées plus « classiques ». Toutefois, il est de plus en plus représenté et il connait un grand succès auprès d'un large public ce qui facilite sa diffusion et son intégration dans la « bonne littérature ». Néanmoins, il reste encore des points à améliorer pour qu'il soit accepté par tous.

Ce mémoire répond à plusieurs objectifs. Tout d'abord, les recherches permettront de mettre en lumière l'évolution des collections au sein des bibliothèques peu importe leur catégorie, leur genre... Ces changements sont liés aux générations d'inspecteurs et de bibliothécaires qui ont des mentalités différentes. De plus, cela est directement rattaché à une volonté de comprendre la place du roman au sein de la « bonne littérature ». Il est important de voir la lente acceptation de ce genre littéraire de la part des bibliophiles notamment. Par ailleurs, ces recherches ont pour but de montrer que cette catégorie de livres est tout de même très appréciée par la société et qu'il y a donc un décalage entre les lecteurs et le personnel s'occupant des achats en bibliothèque. L'institution est donc remise en cause et ses fonctions évoluent. La finalité de ce mémoire est de mettre en avant la montée en puissance du roman au sein du lectorat mais aussi dans les bibliothèques ce qui entraine de nombreux changements dans ces établissements qui rattrapent doucement leur retard.

Droits d'auteur réservés.

Comment l'arrivée progressive des romans dans les bibliothèques de la région Rhône-Alpes entraine une remise en cause de l'identité de cette institution ?

En quoi les rapports d'inspection jouent-ils un rôle important pour comprendre le positionnement des inspecteurs et des bibliothécaires sur le genre romanesque ?

L'étude de ce sujet commence par un état de l'art approfondi sur différentes thématiques afin de cerner les travaux déjà réalisés. Ensuite, il est nécessaire d'étudier les rapports d'inspection et de mettre en lumière pourquoi ce parti pris a été fait. Il est aussi important d'insister sur le rôle des bibliothèques départementales de prêt qui sont essentielles dans l'acceptation et la diffusion des romans. Par ailleurs, exposer précisément la place des romans face aux autres collections en bibliothèques est primordial pour comprendre l'évolution des pratiques de lecture et le changement de fonctions des institutions.

Droits d'auteur réservés.

CHAPITRE I – L'ÉTAT DE L'ART

A-L'HISTOIRE DE L'INSPECTION GENERALE

1. L'inspection générale

L'inspection moderne naît en l'an X (1801) sous Napoléon Bonaparte. La première inspection est celle du Trésor qui se transforme en celle des Finances en 1814. Toutefois, ce système de contrôle remonte au Moyen-Âge de manière artificielle. En effet, il y avait des missi dominici et des prévôts tout comme sous l'Ancien Régime, avec la présence de conseillers-inspecteurs des Finances de l'Edit de 1712. Pourtant, associer ces professions directement avec l'inspection moderne peut s'avérer anachronique[50]. Sur le territoire français, il faut attendre le XIXème siècle pour qu'elle se mette en place. De 1801 à 1850, elle termine sa genèse et intègre d'autres types d'inspecteurs. De plus, elle fixe des modalités pour le recrutement et l'avancement de la profession. De 1850 à la fin du XIXème siècle, on assiste à une période de consolidation et une expansion progressive vers de nouveaux champs d'action[51]. La France est un état de droit. L'administration doit donc agir selon le schéma d'action « rationnel-légal » au sens de Max Weber, un contrôle de l'action administrative. La tradition administrative française est caractérisée par des contrôles juridictionnels ou non. Les services d'inspection qui se développent petit à petit exercent plus qu'une simple mission de contrôle. Ce sont des hauts fonctionnaires qui ont des missions de conseils, d'audits, d'études et d'évaluation au sein de leur ministère de rattachement ou pour le compte d'autres entités. En effet, il faut distinguer les inspections générales des services d'inspections. Plusieurs études sont menées dans les années 1980 afin de les définir, mais cela n'est pas si simple. Pour Gérard Marcou, les inspections générales sont « celles qui sont rattachées à l'administration centrale, quelle que soit la place qu'elles y occupent.[52] » Il reprend une phrase employée par Pierre Milloz et en 1983, il dénombre 47 inspections générales. Pierre Milloz ne recense que 22 inspections générales à la même date et se justifie en expliquant qu'elles doivent « avoir une

[50] CARDONI. Fabien. *L'Inspection au XIXe siècle : la genèse d'un corps*. OpenEdition Books, 2012. [en ligne]. < https://books.openedition.org/igpde/3568 >, consulté le 31 mars 2025.

[51] Ibid.

[52] MILLOZ, Pierre. *Les inspections générales et ministérielles dans l'administration française*. Université du Michigan : Economica, 1983. 720 pages.

Droits d'auteur réservés.

compétence générale et relever d'un Ministre.[53] » En 1988, c'est Jacques Ménier qui trouve des critères afin de qualifier un service d'inspection générale. Il met en avant trois données comme l'autorité dont dépend le service, l'étendue de sa compétence ainsi que la nature de celle-ci[54]. Avant ces travaux, il n'y a pas de réelles recherches car au XIXème siècle cela se limite aux rapports officiels et aux rapports des inspecteurs comme celui de Victor Duruy[55]. Il faut attendre le XXème siècle pour que des historiens réalisent des travaux scientifiques sur la question. Par exemple, l'historien Antoine Prost dans son livre *Histoire de l'enseignement en France : 1800-1967*, étudie le rôle des inspecteurs dans ce domaine-là[56]. Désormais, à cela s'ajoute les publications de l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale mais aussi des travaux universitaires.

L'histoire de l'inspection générale française est complexe, car de nombreuses entités se créent. Il est donc plus judicieux de parler des inspections générales. Ce sont de multiples organismes qui forment une unité grâce à leur mission d'origine qui est le contrôle des subordonnés ou des pairs[57]. Néanmoins, la Culture est un cas à part. L'administration se structure, mais elle reste marquée par une légitimité tardive de l'Etat à intervenir dans les champs artistiques et culturels. C'est seulement en 1959 que la Culture fait son entrée dans le domaine de l'action publique. Cela marque la fin d'un long processus depuis le XIXème siècle bien que certains éléments restent encore flous. Elle s'intègre dans un système d'inspection professionnelle qui domine l'administration occidentale avant les années 1980. Les services d'inspection n'appliquent pas encore la distance entre l'inspecteur et l'action. En effet, on parle « d'agents de bouclage » qui représentent une élite dans la profession qui évalue ses pairs[58]. Au XXème siècle, les services d'inspection se multiplient mais il n'y a pas de formalisation d'une doctrine. De fait, les missions restent très hétérogènes. Dans le domaine de la Culture, il y a une dizaine d'inspections dans les années 1980.

---

[53] Ibid.

[54] MENIER, Jacques. *Les Inspections générales*. Paris : Berger-Levrault, 1988. 271 pages.

[55] DURUY, Victor. *Rapport à Sa Majesté l'Empereur sur l'enseignement supérieur (1865-1868)*. Perséide Éducation, 1868. [en ligne]. < https://education.persee.fr/doc/baip_1254-0714_1868_num_10_191_27190 >, consulté le 14 avril 2025.

[56] PROST, Antoine. *Histoire de l'enseignement en France* : 1800-1967. Paris : Armand Colin, 1977. 524 pages.

[57] PISSALOUX, Jean-Luc. *Les inspections générales au sein de l'administration française : structures, fonctions et évolution.* Cairn, 2015. [en ligne]. <https://droit.cairn.info/revue-francaise-d-administration-publique-2015-3-page-601?lang=fr >, consulté le 14 avril 2025.

[58] DEMONTEIL, Marion. *Inspecter la culture. Une sociologie de l'écriture administrative*. Lyon : ENS Editions, 2024. 216 pages.

Droits d'auteur réservés.

L'histoire de l'inspection générale ne cesse d'évoluer. Il faut prendre en compte les différents services qui la composent. Toutefois, dans cette étude, il s'agit de s'intéresser particulièrement à l'inspection générale des bibliothèques.

2. L'inspection générale des bibliothèques

« L'organisation des bibliothèques était considérée comme une tâche nationale qui incombait à l'Etat »[59]. Cette citation d'Henri Comte illustre les années qui suivent la création de l'IGB et notamment jusqu'en 1903. Celles-ci sont façonnées par les conséquences des confiscations révolutionnaires. Cette branche de l'inspection fait l'objet de plusieurs études majoritairement récentes, mais il reste tout de même des zones d'ombre. Les premiers travaux commencent dans les années 1980. C'est une période où l'inspection évolue du fait de la décentralisation. L'Etat cherche à mesurer son efficacité à travers l'envoi d'inspecteurs sur l'ensemble du territoire français. Les études s'axent donc majoritairement sur ces changements comme l'ouvrage *Les inspections générales et ministérielles dans l'administration française* de Pierre Milloz en 1983[60]. Les premiers travaux dans ce domaine sont presque inexistants car c'est une institution discrète. C'est pour cela que l'histoire de l'inspection générale des bibliothèques est d'abord réalisée par les inspecteurs eux-mêmes tels que Maurice Caillet. Il écrit un article très important dans le Bulletin des Bibliothèques de France en 1970 sur cette thématique[61]. Dans ce texte, il offre une perspective historique approfondie sur ce qu'est l'IGB depuis sa création jusqu'à son époque. De plus, ses travaux s'orientent sur l'importance de ces établissements dans la gestion et la préservation du patrimoine écrit. Les premiers travaux émanent donc d'inspecteurs à travers leurs rapports ou bien leurs articles qui sont des sources essentielles pour comprendre l'inspection. C'est une approche directe car ils sont confrontés à ce métier. Ces études se poursuivent avec des universitaires tels que Martine Poulain qui participe à l'ouvrage *Inspecter les bibliothèques (1822-2022)* dirigé par Fabienne Henryot[62]. Ces travaux sont motivés par le manque d'informations dont dispose les chercheurs sur cet axe de l'histoire

[59] COMTE, Henri. *Les bibliothèques publiques en France*. Villeurbanne : Presses de l'École nationale supérieure de bibliothèques, 1977. 472 pages. (Citation page 179)

[60] MILLOZ, Pierre. *Les inspections générales et ministérielles dans l'administration française*. Université du Michigan : Economica, 1983. 720 pages.

[61] CAILLET, Maurice. *L'inspection générale des bibliothèques*. Bulletin des bibliothèques de France, 1970. [en ligne]. < https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1970-12-0597-001 >, consulté le 14 mai 2025.

[62] HENRYOT, Fabienne. *Inspecter les bibliothèques (1822-2022).* Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2024. 236 pages

Droits d'auteur réservés.

des bibliothèques. C'est pour cela que des institutions comme l'École Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques ou bien le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche publient occasionnellement des rapports ou bien des bilans d'inspection pour enrichir les connaissances. La recherche sur cette branche de l'histoire est de plus en plus florissante car les universitaires et les bibliothécaires se rendent compte que c'est un sujet qui a été oublié ou trop souvent qualifié de secondaire. Les travaux se multiplient grâce à la découverte d'archives telles que des rapports d'inspection ou bien avec les principaux ouvrages publiés à la fin du XXème siècle. Toutefois, l'histoire de l'inspection générale des bibliothèques commence à être très bien documentée ce qui permet aux chercheurs de se pencher sur des sujets plus spécifiques au sein des bibliothèques ou de l'inspection.

L'IGB est créée le 28 juin 1822 par un décret royal. Progressivement, celle-ci s'intègre dans l'administration française. En 1832, l'administration des bibliothèques rejoint le ministère de l'Instruction publique. Or, il faut attendre 1945 pour que ce soit une direction à part entière, seulement pendant plusieurs décennies. Le premier inspecteur des bibliothèques, Charles Hyacinthe His de Butenval est choisi à la suite de la décision royale du 1er juin 1822. Sa fonction est élargie à la gestion des dépôts littéraires, car leur situation est chaotique mais mal connue de l'Etat[63]. L'IGB évolue considérablement après sa création. Durant le XIXème siècle, elle s'oriente principalement vers les bibliothèques municipales et les grands établissements parisiens. Cependant, cela change sous le Second Empire, car elle s'intéresse désormais aux bibliothèques universitaires, populaires et scolaires. De plus, les fonctions de cette inspection sont précisées dans le décret de 1884. On assiste à la fusion avec l'inspection des archives. L'IGB a un rôle majeur dans le développement de la lecture publique et des bibliothèques après les deux guerres mondiales[64]. Les inspecteurs exercent une grande influence comme Pierre Lelièvre, Henri Vendel et André Masson qui participent aux fonctions de la Direction des bibliothèques et de la lecture publique créée par Marcel Bouteron. Les missions de l'IGB ne cessent de s'étendre et de se complexifier et elles se formalisent au fur et à mesure. Les contrôles au XIXème siècle, se concentrent sur l'identification et la

[63] Ibid.

[64] Ibid.

Droits d'auteur réservés.

sauvegarde du patrimoine, mais la spécialisation par type de bibliothèques arrive dès 1870 et modifie la nature des missions. Le cadre réglementaire des bibliothèques et les formations à suivre pour le personnel sont définis. Les inspecteurs veillent aussi à la qualité du recrutement notamment lors de la titularisation, ils font une visite au préalable. Pour mener cela à bien, les inspecteurs s'intègrent parfois dans l'administration de l'établissement notamment de 1944 à 1975[65]. Après 1975, l'IGB représente un « trait d'union » entre les différents secteurs des bibliothèques. Les contrôles se renforcent en raison des lois de décentralisation de 1988. La crise économique à la fin des Trente Glorieuses entraîne une rationalisation des choix budgétaires et le développement des bibliothèques universitaires et publiques est important. La DBLP est divisée, mais l'IGB fait toujours le lien entre les différentes bibliothèques. Ce terme est utilisé par Louis Desgraves. Pour faire face à ce phénomène, les inspecteurs se recentrent sur leurs missions d'origine qui étaient le contrôle et le conseil. Cela est visible dans les rapports d'inspection dès la fin des années 1970. Le décret du 9 novembre 1988[66] redéfinit le contrôle exercé par l'IGB. Les attentes du contrôle technique sont plus précises et les bibliothèques sont insérées dans un réseau. A la fin des années 1980, il y a une tentative d'ouverture du corps d'inspecteurs à d'autres compétences. Une autorisation est donnée pour qu'un inspecteur sur cinq soit recruté en dehors du corps des conservateurs. Gérard Sarazin est le premier à être choisi mais sa nomination est stoppée par le conseil d'Etat. Toutefois, le corps s'élargit en passant de cinq à huit. L'IGB se voit fragilisée avec le manque de formalisation des missions malgré le décret de 1988. La consolidation entre les différents métiers se fait lentement, mais les inspecteurs sont des experts qui se contrôlent eux-mêmes. C'est une conception dominante dans les métiers de la conservation jusqu'à la fin des années 1970[67]. Après la Seconde Guerre mondiale, la direction des bibliothèques considère que l'IGB est un relais essentiel dans l'application de sa politique. L'inspection est donc investie d'un pouvoir fort afin de renforcer son ascendant sur les bibliothécaires. En revanche, cela semble tout de même relatif comme le démontrent certains rapports. Effectivement, cette

[65] Ibid.

[66] LÉGIFRANCE. Décret n°88-1037 du 9 novembre 1988 relatif au contrôle technique de l'Etat sur les bibliothèques des collectivités territoriales. [en ligne]. <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000504049#:~:text=Décret%20n°88%2D1037,bibliothèques%20des%20collectivités%20territoriales%20%2D%20Légifrance >, consulté le 10 juin 2025.

[67] HENRYOT, Fabienne. *Inspecter les bibliothèques (1822-2022).* Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2024. 236 pages.

Droits d'auteur réservés.

génération d'inspecteurs est composée essentiellement de bibliophiles érudits tels que Maurice Caillet et André Masson. Pour eux, la qualité des ouvrages doit primer au sein des établissements sauf dans les dépôts des bibliothèques centrales de prêt en milieu rural. Le contrôle est directement exercé sur les populations, mais cela est mal accepté[68].

Le rôle majeur de l'IGB jusqu'à la décentralisation était le contrôle de l'organisation et de la gestion des bibliothèques, mais aussi le respect de la hiérarchie institutionnelle et l'apport de conseils. Néanmoins, le manque de formalisation des missions et une législation peu précise empêchent les inspecteurs d'intervenir auprès des pouvoirs locaux et des bibliothécaires. Leur statut de conseillers diminue et il est plus difficile pour eux d'avoir la main sur les achats.

3. Les inspecteurs et la rédaction des rapports d'inspection

Les inspecteurs

L'étude des inspecteurs en bibliothèque est un axe de recherche récent. Une prosopographie[69] a été réalisée en même temps que l'ouvrage *Inspecter les bibliothèques (1822-2022)*[70]. Celle-ci est très importante pour le domaine de la recherche car c'est une base de données qui permet aux chercheurs d'avoir accès à toutes les informations qu'ils souhaitent sur les inspecteurs.

Les premiers inspecteurs sont peu nombreux au début et la plupart non pas d'expérience professionnelle en bibliothèque. Cette nouvelle profession est inaugurée par Charles Hyacinthe His de Butenval en 1822. Il est possible de réaliser un portrait-robot d'un inspecteur type. Souvent, il grandit en province avant d'être nommé à Paris pour y faire carrière. Il effectue un parcours en lien avec les bibliothèques comme à l'Ecole des chartes. Ce poste est acquis vers l'âge de 51 ans en moyenne et il s'agit du dernier emploi pour la plupart. En effet, devenir inspecteur permet d'avoir une augmentation de salaire en fin de carrière ce qui explique les nombreuses candidatures. Les inspecteurs sont actifs dans les sociétés savantes, les associations professionnelles et parfois, ils sont titulaires de la Légion d'honneur.

[68] KUHLMANN, Marie. *Censure et bibliothèques au XXème siècle*. Paris : Editions du Cercle de la librairie, 1989. 349 pages.

[69] HYPOTHESES. *Les inspecteurs généraux des bibliothèques en France depuis 1822*. [en ligne]. < https://histigb.hypotheses.org >, consulté le 13 mai 2025.

[70] HENRYOT, Fabienne. *Inspecter les bibliothèques (1822-2022).* Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2024. 236 pages.

Droits d'auteur réservés.

C'est une profession qui n'est pas héréditaire, car aucun n'est fils de bibliothécaires à l'exception de Charles-Émile Chasles et Maurice Caillet. Il est nécessaire de souligner que c'est un métier composé essentiellement d'hommes. La féminisation de celui-ci est très récente. La première femme à être nommée est Suzanne Delrieu en 1984. La stabilisation du corps des inspecteurs a lieu avant la Première Guerre mondiale et en 1988 une réforme transforme le corps en une mission[71].

Les rapports d'inspection

Le plus ancien rapport d'inspection des bibliothèques dont nous disposons actuellement date de 1839. Il porte sur la réorganisation des bibliothèques de Paris et notamment sur celles de l'Arsenal, de la Mazarine et de Sainte-Geneviève[72]. Les rapports d'inspection font l'objet de nombreuses études car ce sont des traces matérielles témoignant d'une décision publique. De plus, ils aident à comprendre davantage la personnalité des inspecteurs. Jusqu'aux années 1980, la manière d'écrire varie énormément entre chaque rédacteur et cela se voit à travers des paroles incisives parfois. Le fonds de l'IGB étudié ici montre bien cette caractéristique. Les inspecteurs n'hésitent pas à donner leur avis sur l'établissement et son personnel. Pour la région Auvergne- Rhône-Alpes, il y a 312 rapports conservés entre 1954 et 1963[73]. Au début des Trente Glorieuses, les rapports brossent un portrait très noir de l'état des bibliothèques. A l'origine, les rapports ne sont pas destinés à être rendus publics, ils s'adressent seulement au directeur de l'établissement. En 1955, Pierre Lelièvre réalise un bilan des dix dernières années d'inspection. Il présente cela au directeur des bibliothèques en précisant que ce rapport est « à usage interne étant donné la liberté d'appréciation[74] ». Les rapports se ressemblent dans leur mise en page et dans les thèmes abordés. Il y a l'évocation de questions techniques telles que l'organisation ou bien la conservation des collections. Ils abordent aussi des questions au niveau du personnel. Parfois, il peut y avoir une évaluation individuelle des conservateurs faite par l'inspecteur. En 1975, avec la suppression de la DBLP, l'IGB reste rattachée à l'Éducation Nationale donc les rapports sont toujours

[71] Ibid.

[72] RENOULT, Daniel. *Les rapports de l'Inspection générale des bibliothèques*. Bulletin des bibliothèques de France, 2009. [en ligne]. <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-03-0012-002 >

[73] HENRYOT, Fabienne. *Inspecter les bibliothèques (1822-2022).* Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2024. 236 pages.

[74] RENOULT, Daniel. *Les rapports de l'Inspection générale des bibliothèques*. Bulletin des bibliothèques de France, 2009. [en ligne]. <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-03-0012-002 >

Droits d'auteur réservés.

destinés aux administrations centrales. Nonobstant, la décentralisation est une étape majeure notamment pour les bibliothèques publiques et l'IGB. Désormais, certains rapports sont rendus publics, mais cela reste très rare. Il est possible de prendre pour exemple celui sur les objectifs et les moyens du plan de sauvetage des collections de la Bibliothèque nationale. Il est rédigé par Maurice Caillet en 1979 et est rendu public[75].

Les rapports d'inspection sont au cœur de la mission des inspecteurs. Ce sont des témoins de l'évolution des pratiques en bibliothèque et des manières de rédiger. Le fonds étudié permet de voir l'importance de l'écriture et comment celle-ci peut altérer le jugement sur une situation.

B- L'HISTOIRE DES BIBLIOTHEQUES FRANÇAISES ET DE LA LECTURE PUBLIQUE

L'histoire des bibliothèques françaises se trouve à la croisée de l'histoire du livre, de la Culture mais aussi des institutions. Les premiers travaux émergent au XIXème siècle grâce à des érudits. L'ouvrage *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale*[76] de Léopold Delisle est un livre pionner dans ce domaine. Il écrit trois volumes dans lesquels il expose une méthodologie de l'étude des collections et de l'histoire des bibliothécaires. Les recherches sont poursuivies par des historiens et des bibliothécaires au XXème siècle avec Henri-Jean Martin par exemple. Élève de Lucien Febvre, il s'intéresse aux institutions de lecture et son ouvrage *Histoire et pouvoirs de l'écrit* de 1996 est très important[77]. Il analyse la lente mutation de la civilisation de l'écrit et l'évolution de la circulation de l'information. Les études continuent car les chercheurs sont motivés par la volonté de comprendre et analyser les mutations de cette institution complexe qui ne cesse d'évoluer. De plus, les bibliothèques se déclinent en plusieurs catégories alors il est nécessaire de faire des analyses poussées sur chaque type pour comprendre l'ensemble de l'institution. Ces recherches sont donc complétées par des études spécifiques sur un type de bibliothèques comme Noë Richter et son livre *Les bibliothèques populaires* en

[75] RENOULT, Daniel. *Les rapports de l'Inspection générale des bibliothèques*. Bulletin des bibliothèques de France, 2009. [en ligne]. <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-03-0012-002 >

[76] DELISLE, Léopold. *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale*. Paris : Imprimerie nationale. 1868-1881. 123 pages

[77] MARTIN, Henri-Jean. *Histoire et pouvoirs de l'écrit*. Paris : Albin Michel, 1996. 546 pages.

Droits d'auteur réservés.

1978[78]. Le travail considérable de Martine Poulain est à mentionner car il permet de retracer l'ensemble de l'histoire des bibliothèques françaises, notamment le quatrième tome est essentiel pour cette période[79]. Cette nouvelle approche récente permet de mettre à jour toutes les études préalables et d'avoir un autre regard sur cette institution. Par ailleurs, de nombreux travaux sont régulièrement publiés sur la revue BBF et cela est alimenté par des recherches de l'ENSSIB.

1. Les bibliothèques françaises

La France du XXème siècle est en retard au niveau du développement des bibliothèques par rapport aux autres pays européens. L'entre-deux-guerres engendre la fin du modèle des bibliothèques populaires. Elles étaient plusieurs dizaines de milliers à la fin du XIXème siècle, mais leur effondrement est rapide après la Première Guerre mondiale. Les vieilles collections n'attirent plus les lecteurs. La France entre dans une nouvelle ère avec ce qu'on nomme « les modernes ». Maurice Pelisson[80] et Eugène Morel[81] dénoncent l'état catastrophique des bibliothèques et le retard considérable. Les initiatives sont nombreuses or cela reste marginal. Toujours dans cette période, un Comité Américain pour les Régions Dévastées tente de promouvoir son modèle de bibliothèque publique. C'est lui qui est à l'origine de la première bibliothèque pour enfants en France en 1924 : « L'Heure Joyeuse ». Les tentatives des « modernes » rendent possible l'ouverture d'annexes dans les quartiers populaires, l'accès à de nombreux ouvrages, et même la création d'une association des bibliothécaires en 1929. Seulement, il faut attendre la fin de la Seconde Guerre mondiale pour voir la naissance des politiques publiques. La création de la DBLP permet la mise en place du réseau des bibliothèques centrales de prêt et le renforcement des bibliothèques universitaires. De plus, on assiste à une professionnalisation des bibliothécaires et une arrivée de nouveaux diplômes. Une rupture s'opère dans les années 1970 et les conséquences se ressentent les décennies suivantes. Il y a une « montée du local » et une révolution technologique qui change

[78] RICHTER, Noë. *Les bibliothèques populaires*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1978. 252 pages.

[79] POULAIN, Martine. *Histoire des bibliothèques françaises : Tome 4, les bibliothèques au XXe siècle 1914-1990*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 2009. 1187 pages.

[80] PELLISSON, Maurice. *Les bibliothèques populaires à l'étranger et en France*. Paris : Imprimerie nationale, 1906. 228 pages.

[81] MOREL, Eugène. *La librairie publique.* Paris, 1910. 322 pages.

Droits d'auteur réservés.

la manière de penser et d'agir[82]. La loi institue trois catégories de bibliothèques. La première comporte les bibliothèques classées. Celle-ci est fixée par le décret du 29 avril 1937 et concerne 37 villes au départ. Entre 1945 et 1974, il y a une augmentation avec 54 bibliothèques classées. Le contrôle est exercé par des conservateurs ou des archivistes départementaux. Ce dispositif répond au vœu de Charles Schmidt. La seconde regroupe les établissements soumis à une vérification régulière et permanente et est établie par les décrets de 1931 et 1932, mais sont rendus publics seulement en 1936. L'inspection permanente repose sur un contrôle technique qui est exercé par des bibliothécaires d'établissements classés ou bien des archivistes départementaux. Les vérifications sont encouragées, car le personnel est dépourvu de formation alors il y a environ trois visites par an. Enfin, la troisième catégorie réunit les bibliothèques surveillées pouvant être soumises à des inspections prescrites par le ministre. Elles sont visitées par des archivistes départementaux. C'est un contrôle à « étages » inspiré de celui de Louis Yvert pour les archives[83].

2. Les bibliothèques départementales de prêt

Les bibliothèques centrales de prêt créées en vertu de l'ordonnance n°45-2678 du 2 novembre 1945 sont à l'origine des bibliothèques départementales de prêt[84]. Au départ, les BCP sont seulement huit. A partir du 1er janvier 1986, elles sont décentralisées au niveau des départements et deviennent des BDP en 1992. Toutefois, les premières BDP apparaissent à la suite de l'arrêté du 5 novembre 1945 dans l'Aisne, les Deux-Sèvres, la Dordogne, l'Isère, le Loir-et-Cher, la Marne, le Haut-Rhin et le Tarn. Ce sont des départements où les bibliobus étaient déjà en service ou alors en projet[85]. Actuellement, elles sont au nombre de 96.

Ces établissements jouent un rôle décisif dans la lecture publique. Effectivement, ils diffusent le livre et la lecture dans les communes de moins de 10 000 habitants et ils aident à la création de bibliothèques en zone rurale. Ce sont des institutions

[82]POULAIN, Martine. *Les bibliothèques françaises au XXe siècle.* Érudit, 1994. [en ligne]. < https://www.erudit.org/fr/revues/documentation/1994-v40-n1-documentation02102/1033415ar/ >, consulté le 12 février 2025.

[83] YVERT, Louis. *Sur les catégories de bibliothèques municipales : petite histoire d'une législation et d'une réglementation confuses, le Code des communes et autres textes*. Bulletin des bibliothèques de France, 1992. [en ligne]. <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1992-05-0054-009 >, consulté le 15 mai 2025.

[84] CALENGE, Bertrand. *Les bibliothèques centrales de prêt : dix années de mutations*. Bulletin des bibliothèques de France, 1992. [en ligne]. < https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1992-04-0024-004 >, consulté le 17 février 2025

[85] BOUCHAREB, Hind. *Penser et mettre en œuvre la lecture publique : discours, débats et initiatives (1918-1945).* [en ligne]. <https://core.ac.uk/download/pdf/78503416.pdf >

Droits d'auteur réservés.

pionnières qui doivent faire preuve d'imagination du fait de leur manque de moyens, alors elles s'appuient sur du bénévolat. Cela s'explique par le contexte d'après-guerre où il y a une pénurie au niveau du personnel. Ces BDP sont des bibliothèques d'Etat « mais qui [voulaient] être en contact étroit avec les conseils généraux et les maires, aussi bien qu'avec tous les militants de la lecture publique du département, réunis dans un comité consultatif institué auprès de chaque bibliothèque[86] ».

L'ordonnance de 1945 définit donc les grandes lignes d'action de ces bibliothèques. Toutefois, cette période est marquée par la forte ruralité. Les communes rurales comptent 26,9 millions d'habitants, dont 26% d'agriculteurs[87]. Les bibliothèques doivent s'adapter à ce monde qui est encore très attaché à ses traditions. Par ailleurs, en raison de la faiblesse des moyens, il y a peu de livres et les locaux sont exigus tel que le bibliobus.

De plus, l'arrêté du 20 février 1946 évoque les directeurs des BCP qui doivent être accompagnés d'un comité consultatif proposant « son avis sur la composition générale des fonds de la bibliothèque et sur le fonctionnement du service de prêt. » Le comité n'est pas seulement réservé aux notables, car il y a des inspecteurs d'académie et des membres de droit : un souci de participation des usagers apparaît. Cela se met en place dans l'urgence après la Libération, mais cette nouveauté est soutenue par la DBLP. L'objectif de ces bibliothèques est aussi de desservir différents dépôts à l'aide du bibliobus et ce service est gratuit pour les habitants. Il y a une volonté d'étendre le prêt à des dépôts privés qui prennent un abonnement[88]. Les années 1945-1946 sont marquées par des tentatives réformatrices, mais aussi par un repli vers un contrôle étroit[89]. Il y a la création de centres régionaux de prêt dans les régions de Bordeaux, Grenoble, Lyon, Versailles, Montpellier… grâce aux arrêtés des 26 octobre, 4 et 6 novembre 1945. Chacun doit desservir quatre à six départements en livres d'étude en fonction de la demande[90]. La prise en charge de la lecture rurale est un objectif important de l'après-guerre alors l'Etat répond à cela.

[86] CAC 19880011 art. 13. Note sur la lecture publique, s.d.
[87] BLANCHARD, Martine. *Quelles missions pour les bibliothèques départementales de prêt ?* Bulletin des bibliothèques de France, 1997. [en ligne]. <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1997-05-0008-001 >, consulté le 17 février 2025.

[88] CAC 19880011 art. 14. Note sur l'organisation de la lecture publique en France, s.d.
[89] KUHLMANN, Marie. *Censure et bibliothèques au XXème siècle*. Paris : Editions du Cercle de la librairie, 1989. 349 pages.

[90] AN F17 17306. Pierre Lelièvre, Note sur les services de lecture publique en décembre 1945.

Droits d'auteur réservés.

Anne-Marie Bertrand explique que l'Etat devait jouer un rôle « d'aménageur » et de « redistributeur » en vue des exigences de modernisation et de justice sociale[91].

Dans la seconde moitié du XXème siècle, la lecture publique prend de l'importance et les BDP sont mises en avant. La circulaire de 1978 met l'accent sur le développement de la lecture publique et la desserte de tous les publics. De plus, la circulaire de 1985 montre que la tendance dominante est la mise en réseau des bibliothèques avec les BDP. Celles-ci sont au cœur du système car elles sont considérées comme fédératrices[92].

3. La lecture publique

« La lecture publique y apparaît comme une fonction composite qui réunit celles du divertissement, de la culture, de formation, de vulgarisation et d'information, de documentation et d'étude, le jeu de ces fonctions étant assuré par une fonction fondamentale qui est la fonction de conservation[93]. »

Cette notion est toute nouvelle pour le XXème siècle. Elle fait son apparition dans l'entre-deux-guerres et est vue comme une transformation de la lecture populaire. La lecture publique recouvre l'ensemble des fonctions assurées par les bibliothèques publiques qui sont la conservation, l'information, la documentation, l'étude, la distraction et les loisirs. Au XIXème siècle, cette expression désigne les lectures collectives faites à haute voix au sein des bibliothèques populaires ou dans les cours. Son sens évolue au début du XXème siècle lorsque l'efficacité des bibliothèques populaires est remise en cause. Eugène Morel[94] distingue deux types d'établissements en proposant le terme de « librairie publique » pour les lieux de lecture et le terme « bibliothèque » pour ceux qui conservent les ouvrages. Cette distinction ne rencontre pas un grand succès auprès des professionnels, car cela ne désigne pas une réalité institutionnelle, mais Eugène Morel souhaite s'inspirer du modèle anglo-saxon. Pourtant, l'expression lecture publique prend le devant avec une nouvelle définition. Cela désigne désormais une lecture à part réalisée dans un

[91] BERTRAND, Anne-Marie. *Les villes et leurs bibliothèques : légitimer et décider, 1945-1985*. Paris : Cercle de la Librairie,1999. 324 pages.

[92] BLANCHARD, Martine. *Quelles missions pour les bibliothèques départementales de prêt ?* Bulletin des bibliothèques de France, 1997. [en ligne]. <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1997-05-0008-001 >, consulté le 17 février 2025.

[93] RICHTER, Noë. *Introduction à l'histoire de la lecture publique*. Bulletin des bibliothèques de France, 1979. [en ligne]. < https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1979-04-0167-001 >, consulté le 4 avril 2025.

[94] MOREL, Eugène. *La librairie publique.* Paris, 1910. 322 pages.

Droits d'auteur réservés.

endroit public tel que la bibliothèque. Malgré cela, elle n'appartient pas à la langue codifiée et son acceptation est longue. C'est une rupture avec la lecture populaire et cela n'est pas bien perçu par les bibliothécaires dans les années 1920-1940[95]. Le changement est accepté avec indifférence ou hostilité.

La lecture publique a une politique tournée sur les valeurs de civilisation et de libre réflexion, c'est une démarche nouvelle. En 1936, un débat animé se met en place quand la gauche arrive au pouvoir. Elle intègre dans son programme les loisirs et la culture populaire. De nombreux textes officiels témoignent du malaise présent face à cette évolution des bibliothèques. C'est aussi l'époque de l'éducation populaire qui est portée par certains professeurs depuis les lois Jules Ferry de 1881-1882. Durant le régime de Vichy, la devise « Travail, Famille, Patrie » vise à mouler la jeunesse dans une idéologie. L'ordonnance du 2 octobre 1943 crée l'agrément « Jeunesse et éducation populaire ». Les associations le détenant sont sous la tutelle de l'Etat et obtiennent une subvention, c'est le début d'une institutionnalisation et cela se poursuit avec la création du ministère de la Culture en 1959[96]. L'organisation de la lecture publique devient indispensable à la suite des deux guerres mondiales. Dès janvier 1940, Henri Vendel en janvier 1940 explique que grâce à la guerre la direction des bibliothèques peut enfin naître :

> « Je souhaite que 1940 voie enfin s'organiser en France la lecture publique. À quelque chose, malheur est bon, dit le proverbe. La guerre que nous subissons actuellement présente un certain nombre de conditions favorables à l'organisation souhaitée[97]. »

Son projet de création d'une direction doit être accompagné d'une réforme de l'inspection générale. Ces principes sont présents dans le projet de loi de Léonce Celier qui succède à Emile Dacier en septembre 1941 en sa qualité d'inspecteur[98]. Cette proposition demande une augmentation des crédits d'achat et du personnel mais aussi la mise en place d'une direction dépendant du secrétariat d'Etat à l'Éducation nationale. À cela, s'ajoute la volonté d'avoir plus d'inspecteurs des bibliothèques. Cependant, tout cela se limite à des créations d'emplois sans

[95] RICHTER. Noë. *Histoire de la lecture publique en France*. Bulletin des bibliothèques de France, 1977. [en ligne]. < https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1977-01-0001-001 >, consulté le 9 avril 2025.

[96] MIGNON, Jean-Marie. *Une histoire de l'éducation populaire*. Paris : La Découverte, 2007. 264 pages.

[97] ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE. BF Bulletin, n°1-3, janvier-mars 1940, p. 20.

[98] Arrêté de nomination paru au *Journal officiel* du 6 juillet 1941. Voir aussi : *ABF Bulletin*, oct. 1940-août 1941, p. 51.

Droits d'auteur réservés.

changements profonds. L'absence de direction centrale montre la difficulté à établir un lien moral et une communication entre les bibliothèques. La Bibliothèque nationale dirigée par Bernard Faÿ depuis 1940 après avoir succédé à Julien Cain, joue en quelque sorte le rôle de direction[99]. Selon Pierre Lelièvre, la veille de la Libération de Paris, Marcel Bouteron avait annoncé qu'il s'occuperait de l'organisation de la future Direction centrale des bibliothèques et de la lecture publique. Cela lui a été rapporté par Henri Wallon[100]. Ce choix montre l'intention de mettre une personne expérimentée à la tête de cette nouvelle institution car Mr. Bouteron était un inspecteur à la retraite. De plus, cela met en avant la volonté de se détacher de l'autorité de la Bibliothèque nationale comme le souhaite un grand nombre de conservateurs[101]. L'arrêté du 12 mars 1945 crée un Comité consultatif provisoire de la lecture publique afin d'examiner de multiples questions. Cette organisation de la lecture publique en 1945 hérite directement des projets du Front populaire qui ont été suspendus à cause de la guerre mais relancés par Vichy pour arriver à ses fins[102].

C'est seulement en 1945, avec la création de la Direction des bibliothèques et de la lecture publique que l'expression devient officielle. Cependant, malgré sa vulgarisation, le débat reprend en 1966 dans la section de la lecture publique de l'Association des bibliothécaires français. Ceux qui y sont hostiles trouvent que c'est un terme qui ne signifie rien et qu'on ne peut pas le traduire dans les autres langues. La section se retrouve donc à changer de nom et se prénomme désormais « Section des bibliothèques publiques ». D'autre part, la communauté internationale ignore le terme de lecture publique. Alors, une définition est donnée dans le Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique en 1972 :

> « Institution démocratique d'enseignement, de culture et d'information », étant ouverte à tous « sans distinction de race, de couleur, de nationalité, d'âge, de sexe, de religion, de langue, de situation sociale ou de niveau d'instruction[103]. »

---

[99] BOUCHAREB, Hind. *Penser et mettre en œuvre la lecture publique : discours, débats et initiatives (1918-1945)*. [en ligne]. <https://core.ac.uk/download/pdf/78503416.pdf >

[100] LELIÈVRE, Pierre. *Souvenir de Marcel Bouteron*. Bulletin des bibliothèques françaises, 1962. [en ligne]. https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1962-09-0445-002 >, consulté le 9 avril 2025.

[101] BOUCHAREB, Hind. *Penser et mettre en œuvre la lecture publique : discours, débats et initiatives (1918-1945)*. [en ligne]. <https://core.ac.uk/download/pdf/78503416.pdf >

[102] Ibid.

[103] ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE. Manifeste IFLA-UNESCO sur la bibliothèque publique. [en ligne].

Droits d'auteur réservés.

Voici la définition d'une bibliothèque idéale qui assure tous les services. Ce manifeste est publié dans le cadre de l'année internationale du livre, une reconnaissance mondiale se met en place. La situation des bibliothèques tend donc à évoluer avec la mise en place de la lecture publique accompagnée des BCP et des BDP mais les changements ne sont pas notoires contrairement à ce que laisse penser les discours officiels. Des statistiques appuient ces propos. Sur 174 bibliothèques contrôlées et surveillées, 45 ont eu un nouveau bibliothécaire entre 1939 et 1944 et 44 entre 1945 et 1947[104]. Ces chiffres montrent que la moitié de l'effectif est embauché pendant ou juste après la guerre ce qui signifie que les établissements entament une logique de renouvellement du personnel. Cependant, celui-ci n'est pas signe d'un rajeunissement, d'une professionnalisation ou d'une féminisation du métier. En effet, les femmes ne représentent qu'environ 15% des bibliothécaires dans les bibliothèques contrôlées et surveillées[105].

Tous ces changements sont certes importants à souligner mais il ne faut pas s'attendre à des modifications soudaines après la guerre. Les bibliothèques ainsi que leur personnel évoluent mais l'inertie reste majoritaire pour la plupart des petits établissements en France. La DBLP s'inscrit dans la continuité des projets des années 1930 et la guerre accélère le processus. L'Association pour le Développement de la Lecture Publique est la première à prendre en compte cette évolution. Elle est portée par Éric et Georgette de Grollier qui allient vision professionnelle des bibliothèques et militantisme associatif[106]. Leurs actions sont certes assez faibles mais leur influence est considérable et à ne pas négliger. L'ADLP est différente de l'ABF qui permet de s'ouvrir plus largement aux bibliothécaires et à la lecture publique. Les défenseurs de la bibliothèque publique moderne sont nombreux même si les actions ont du mal à être mise en place. En ralliant petit à petit les pouvoirs publics à leur cause, des changements voient le jour[107]. Une nouvelle question émerge donc avec ces évolutions : est-ce que les

<https://www.abf.asso.fr/6/46/985/ABF/manifeste-ifla-unesco-sur-la-bibliotheque-publique#:~:text=Ce%20Manifeste%20proclame%20la%20conviction,spirituel%20de%20tous%20les%20individus. >, consulté le 9 avril 2025.

[104] BOUCHAREB, Hind. *Penser et mettre en œuvre la lecture publique : discours, débats et initiatives (1918-1945).* [en ligne]. <https://core.ac.uk/download/pdf/78503416.pdf >

[105] Ibid.

[106] ENSSIB. Les missions de l'ADLP. [en ligne]. < https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/Livre_web_ADLP/text/Missions_et_actions.html >, consulté le 9 avril 2025.

[107] BOUCHAREB, Hind. *Penser et mettre en œuvre la lecture publique : discours, débats et initiatives (1918-1945).* [en ligne]. <https://core.ac.uk/download/pdf/78503416.pdf >

Droits d'auteur réservés.

bibliothécaires ont la capacité de pouvoir gérer ces établissements disposant de nouvelles fonctions ? En même temps que les transformations opérées dans les bibliothèques, il y a donc une mutation des métiers qui doivent se professionnaliser davantage.

C-L'HISTOIRE DU ROMAN ET DE LA LECTURE ROMANESQUE

1. La mutation du roman

Le roman est un genre littéraire ancien mais il devient réellement important au XVIème siècle et il connaît son apogée au XIXème siècle. Les premiers travaux portant sur ce thème sont plus des critiques que des études significatives. Le corps religieux était le principal opposant car les romans étaient vus comme pernicieux. Jacques-Bénigne Bossuet s'inscrit dans le prolongement de la tradition chrétienne au XVIIème siècle et voit cette littérature comme susceptible de distraire et éloigner des lectures saintes. Cela est repris par François de Fénelon dans une lettre pour l'Académie française[108]. Il appuie les propos de Bossuet et critique certains excès de la fiction.

Le premier essai traitant des romans est *Le Traité de l'origine des romans* en 1670 par Pierre-Daniel Huet[109]. Dans cet ouvrage, il retrace l'évolution de ce genre depuis l'Antiquité jusqu'à son époque en faisant des distinctions entre les romans anciens, médiévaux… Le siècle de Lumières est un moment propice aux études de ce thème. Ce sont notamment des réflexions d'écrivains qui donnent leur avis sur le sujet. Au XIXème siècle, l'histoire littéraire du roman prend forme avec des études faites par des historiens. Le livre *Histoire de la littérature française* de Gustave Lanson en 1895 est un ouvrage majeur[110]. C'est la première fois que le roman est traité comme un objet historique. Après des études faites par des littéraires puis des historiens, la fin du XIXème siècle et le XXème siècle sont marqués par des travaux universitaires. *L'apparition du livre* de Lucien Febvre et Henri-Jean Martin en 1958 est un très bon

[108] FENELON, François de. *Lettre sur les occupations de l'Académie française*. Paris : Librairie des livres liturgiques illustrés, 1847. 196 pages. [en ligne]. < https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k147235m/f11.item >, consulté le 14 mai 2025.

[109] HUET, Pierre-Daniel. *Traité de l'origine des romans*. Paris : Desessarts, 1798-1799. 201 pages. [en ligne]. < https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k650112/f3.item.texteImage >, consulté le 14 mai 2025.

[110] LANSON, Gustave. *Histoire de la littérature française*. Paris : Hachette, 1895. 1190 pages. [en ligne]. < https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k34121565.image >, consulté le 14 mai 2025.

Droits d'auteur réservés.

exemple[111]. Celui-ci analyse la diffusion du livre et apporte un nouveau regard historique sur la production livresque qui ne cesse d'évoluer. Ce sont des approches plutôt classiques qui permettent de comprendre la place du roman au cours du temps. Néanmoins, il ne faut pas omettre les travaux des sociologues. Ces chercheurs s'intéressent à ce domaine car c'est un facteur de modification au sein de la société. Pierre Bourdieu analyse cela dans *Questions de sociologie* en 2002[112]. Il met en avant les différents goûts littéraires et la réception du roman. Le roman français fait l'objet de multiples études qui permettent de le replacer dans la société et de comprendre son évolution ainsi que son acceptation progressive par les élites.

En France le roman prend une place considérable sur la scène éditoriale au début du XIXème siècle à travers le roman-feuilleton. C'est une rubrique se situant en bas de page d'un quotidien. Celle-ci est séparée du reste du texte par une fine ligne afin de marquer une distinction entre le contenu plus sérieux et le divertissement. Cela se développe pendant la montée en puissance de la presse qui se nomme « âge médiatique ». Dans ces romans-feuilletons, il y a majoritairement de la critique littéraire, artistique et dramatique écrite par Alexandre Dumas par exemple. Au fil du siècle, la rubrique évolue et fait apparaître des extraits littéraires puis des romans entiers publiés par tranches. Ce type de publication est considéré comme morcelé et cela engendre la normalisation du genre. Certains textes, sont écrits spécialement pour ce mode de publication et ce sont majoritairement des romans populaires exploitant l'intrigue pour laisser du suspens au lecteur à chaque fin de partie. Ce genre de contenu prend réellement son envol en 1836 car il est publié dans les journaux *La Presse* et *Le Siècle*. Le vrai premier roman-feuilleton est probablement *La Vieille fille* d'Honoré Balzac paru dans *La Presse* d'octobre à novembre 1836[113]. Ce type de publication répond à la soif de lecture et de culture d'un large public populaire. Le roman ne cesse d'évoluer et cela concorde avec l'effondrement des prix et la révolution de l'édition. Gervais Charpentier profite de cette situation pour réaliser une collection de volumes en in-18 vendue à 3,50 francs en 1838. C'est une époque où les tirages sont restreints et les livres sont chers. Ici, Charpentier marque une évolution en favorisant l'accès à la lecture en publiant majoritairement des nouveautés littéraires. De plus, pour répondre à ce besoin de lecture chez une

[111] FEBVRE, Lucien. MARTIN, Henri-Jean. *L'apparition du livre*. Paris : Albin Michel, 1958. 600 pages.

[112] BOURDIEU, Pierre. *Questions de sociologie*. Paris : Minuit, 2002. 288 pages.

[113] OLIVIER-MARTIN, Yves. *Histoire du roman populaire en France*. Paris : Albin Michel, 1979. 301 pages.

Droits d'auteur réservés.

population peu aisée, il y a les cabinets de lecture au XIXème siècle. Ils jouent un rôle essentiel dans la vie littéraire française en dépit de vives critiques. Les moralistes et les lettrés pensent qu'ils répandent une littérature immorale et pernicieuse aux femmes et au peuple[114]. Ce grand succès des romans-feuilletons s'accompagne d'une grande variété de formes du roman comme le réalisme, le romantisme… Le roman devient un genre littéraire dominant, mais pas forcément bien reçu de la part de tous et cela se confirme après les deux guerres mondiales.

La société française rentre dans une période où l'alphabétisation est en constante hausse et la soif de lecture également. Cependant, l'accès aux livres reste compliqué du fait d'un prix trop élevé. La création des bibliothèques populaires cherche donc à répondre à ses besoins. Ici, le terme populaire signifie que cela est destiné au peuple ou parfois fait par le peuple lui-même. Elles sont créées à l'initiative de particuliers, d'associations ou parfois de collectivités locales. L'objectif de cet établissement est de diffuser la lecture auprès de la population en proposant une multiplicité d'ouvrages qui sont à la fois utiles tels que les livres scientifiques mais aussi à visée pédagogique comme des œuvres catholiques. A cela s'ajoutent les œuvres d'éducation populaire et de fiction, telles que les romans de Victor Hugo. Dans la région Rhône-Alpes, la bibliothèque protestante de Lyon s'inscrit dans un réseau de bibliothèques populaires fondé dans la seconde moitié du XIXème siècle engagé dans l'instruction du peuple[115]. Ces nouvelles structures sont contestées par les élites qui les considèrent comme secondaires voir dangereuses car elles diffusent des ouvrages qui ne sont pas reconnus par les littéraires. Elles sont capitales pour l'affirmation du roman et la diffusion de la lecture auprès de la population mais pendant longtemps elles sont mises à l'écart. Au XXème siècle, le terme de bibliothèque populaire perd en légitimité face à la bibliothèque publique. Elles disparaissent petit à petit mais transmettent tout de même un héritage avec le prêt gratuit, le lien entre la lecture, la démocratie et l'émancipation sociale et donc le souci d'un accès pour tous[116].

L'Académie française joue un rôle primordial pour l'émancipation du genre romanesque. C'est une institution culturelle incontournable mais qui est ancrée dans

[114] Ibid.

[115] SANDRAS, Agnès. *Des bibliothèques populaires à la lecture publique*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2014. 544 pages.

[116] Ibid.

Droits d'auteur réservés.

une tradition. La création des prix littéraires remonte au XVIIème siècle grâce aux dons de bienfaiteurs. Le premier prix de roman arrive tardivement, en 1915. Il est destiné à Paul Acker de manière posthume pour récompenser l'ensemble de ses œuvres[117]. La création du Grand Prix du Roman est une révolution dans l'histoire de l'Académie car cela annonce une réconciliation avec ce genre qui était considéré comme mineur. En effet, les romanciers sont présents dans l'Académie au XIXème tels que Pierre Loti et Marcel Prévost mais ils n'obtiennent aucune reconnaissance. Cependant, l'Académie est obligée de valoriser ce genre car il envahit progressivement la vie littéraire. De plus en 1903, la création de la Société littéraire des Goncourt qui plus tard se nommera l'Académie Goncourt prône d'autres valeurs. Elle met en avant la diversité du beau et rejette l'idée d'une langue littéraire universelle. L'Académie doit donc s'aligner à ces idéaux mais elle reste encore convaincue que le roman doit être au service de l'ordre moral et cela est bien mentionné chaque année lors de la séance publique de rentrée : « Le roman est une œuvre d'imagination d'inspiration élevée[118]. » Par la suite, le Grand prix de littérature est fondé en mars 1911 afin de couronner « un roman ou toute œuvre d'imagination en prose d'une inspiration élevée[119]. » L'acceptation de ce genre est lente mais de plus en plus grande comme le confirme la décision du 19 mars 1914. Le roman est accepté et salué comme étant un genre littéraire noble à part entière. Toutefois, il faut attendre la fin de la Première Guerre mondiale pour qu'il y ait une réelle estime. Cette intégration au sein de l'Académie française permet de donner une légitimité plus conséquente au genre romanesque ce qui favorise son développement et sa mutation vers d'autres récits.

L'expression « Nouveau roman » fait son apparition au milieu des années 1950. C'est un mouvement littéraire qui regroupe des écrivains appartenant majoritairement aux Editions de Minuit. A l'origine, ce terme est créé par Emile Henriot dans son article du journal *Le Monde* le 22 mai 1957. Celui-ci a un sens négatif, car il critique le roman *Jalousie* d'Alain Robbe-Grillet. De plus, ce terme est vu comme péjoratif, car il est longtemps exclu de l'histoire et de la critique

[117] DELAY, Florence. *L'Académie française et le roman*. Académie française, 29 octobre 2015. [en ligne]. <https://www.academie-francaise.fr/lacademie-francaise-et-le-roman>, consulté le 14 mai 2025.

[118] CARRIERE D'ENCAUSSE, Hélène. *L'Académie et le roman, une longue hésitation*. Académie française, 3 décembre 2015. [en ligne]. <https://www.academie-francaise.fr/lacademie-et-le-roman-une-longue-hesitation>, consulté le 14 mai 2025.

[119] Ibid.

Droits d'auteur réservés.

littéraire. Le roman populaire est classé dans la « sous-littérature » qui s'oppose à la « bonne » littérature. Ce mouvement littéraire rassemble des livres ayant des traits communs qui sont regroupés sous l'appellation « aventure de l'écriture ». Effectivement, les ouvrages remettent en question le récit linéaire traditionnel et cherchent à établir un rapport avec les changements survenus après la Seconde Guerre mondiale. Majoritairement, ils décrivent la lutte entre le Bien et le Mal en tentant de s'identifier aux personnages contemporains. Cette assimilation aide les lecteurs à se retrouver dans les protagonistes. La production de livres connaît un grand renouvellement après 1945 : l'activité éditoriale renaît. L'importante production et le développement du format poche se voient dans le succès de la littérature jeunesse, les bandes dessinées, mais aussi les romans policiers[120]. La littérature policière s'intègre dans le roman populaire qui ne fait pas partie de l'histoire littéraire. Les romans policiers ont comme moteur principal une intrigue qui tourne autour de la recherche des coupables. Cette littérature est destinée au peuple mais elle n'est pas forcément rédigée par celui-ci. En effet, elle est souvent écrite par des bourgeois et des nobles. Leur circulation s'effectue hors des circuits de la culture institutionnelle, car la transmission et la conservation de ces textes sont jugées peu légitimes. La collection de romans populaires en volume de l'Edition Fayard *Livre populaire* publiée de 1905 à 1958 marque le monde de l'édition grâce à sa grande diffusion. Cela témoigne de l'évolution de la place de cette littérature dans ce monde très élitiste[121]. De plus, dans les années 1920, le milieu éditorial entre dans une « ère psychologique ». Cette période est caractérisée par une série de romancières féminines comme Max du Veuzit qui crée des romans se rapprochant de ceux considérés comme « littéraires »[122].

2. De nouvelles pratiques de lecture

La lecture est souvent associée aux élites. Les principaux clients sont d'abord des lettrés et des nobles, mais cela se diversifie. Grâce aux progrès techniques de

[120] PARINET, Elisabeth. *Renouvellement de la production de livres après 1945*. BNF, Les Essentiels. [en ligne]. <https://essentiels.bnf.fr/fr/livres-et-ecritures/histoire-du-livre-occidental/aaf71155-c8cd-402e-8ff9-5dc3349a1f91-livre-contemporain-20e-21e-siecles/article/f121654e-9ce4-4f94-9695-991a42c52495-renouvellement-la-production-livres-apres-1945>, consulté le 12 février 2025.

[121] SEGUIN, Laurent. *Les collections de romans populaires et leur conservation dans les fonds patrimoniaux de la Bibliothèque nationale de France. L'exemple du « Livre populaire » de la Librairie Arthème Fayard*. ENSSIB, 2005. [en ligne]. < https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/652-les-collections-de-romans-populaires-et-leur-conservation-dans-les-fonds-patrimoniaux-de-la-bibliotheque-nationale-de-france.pdf >

[122] OLIVIER-MARTIN, Yves. *Histoire du roman populaire en France*. Paris : Albin Michel, 1979. 301 pages.

Droits d'auteur réservés.

l'impression, de la fabrication du papier et du développement du chemin de fer, le prix des ouvrages diminue et les tirages sont plus importants. La clientèle s'étend désormais au peuple, car la société française est plus alphabétisée. Le roman s'inscrit dans ces évolutions et s'adapte aux nouveaux lecteurs. Du XVIème au XVIIIème siècle, la littérature de colportage prend une place considérable. Celle-ci se définit par son mode de diffusion et sa présentation matérielle. Les romans sont distribués grâce à cela jusqu'à la disparition du colportage dans les années 1930[123]. Cette littérature se voit dépassée par l'arrivée des romans-feuilletons et le déclin commence déjà dans les années 1840. L'arrivée d'une nouvelle littérature publiée dans la presse rend le colportage inefficace. De plus, la culture de masse se développe et la lecture devient beaucoup plus répandue même au sein du peuple. La presse prend une place conséquente avec les quotidiens commerciaux comme *Le Siècle* et *La Presse* qui jouent un rôle décisif. Ils facilitent l'augmentation de l'alphabétisation et ils soutiennent le roman-feuilleton[124].

Les années 1960 se placent dans une perspective émancipatrice avec une volonté de lire à tout prix. C'est un grand bouleversement, car au début du XXème siècle, les élites trouvent que la population lit trop et surtout des œuvres non adaptées[125]. Or, le changement des années 1960 entraîne de nouvelles pratiques de lecture. Il y a une soif de se cultiver. En revanche, l'arrivée d'une multiplicité de supports entrave cette dynamique. Le syndicat national des éditeurs réalise une enquête sur la lecture des Français en 1960. Celle-ci révèle que 58% des Français de plus de 20 ans n'ont pas lu au cours des trois mois précédents l'étude[126]. Ce résultat s'explique avec la concurrence de la télévision, de la radio, mais aussi la recherche du temps libre dans les cafés par exemple. Anne-Marie Chartier et Jean Hébrard[127] mettent en avant ce changement et montrent qu'il faut désormais encourager la lecture comme une pratique bonne en soi. A cette époque « Il faut lire ! » devient presque un slogan

[123] MANDROU, Robert. *Littérature de colportage et mentalités paysannes XVIIe et XVIIIe siècles*. Persée, 1964. [en ligne]. < https://www.persee.fr/doc/rural_0014-2182_1964_num_15_1_1143 >, consulté le 17 février 2025.

[124] SEGUIN, Laurent. *Les collections de romans populaires et leur conservation dans les fonds patrimoniaux de la Bibliothèque nationale de France. L'exemple du « Livre populaire » de la Librairie Arthème Fayard.* ENSSIB. 2005. [en ligne]. < https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/652-les-collections-de-romans-populaires-et-leur-conservation-dans-les-fonds-patrimoniaux-de-la-bibliotheque-nationale-de-france.pdf >

[125] BERTRAND, Anne-Marie. *La lecture populaire ? Un regard sur le partage de la lecture*. Bulletin des bibliothèques de France, 2014. [en ligne]. <<https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2014-01-0090-007 >, consulté le 29 avril 2025.

[126] Ibid.

[127] CHARTIER, Anne-Marie. HEBRARD, Jean. *Discours sur la lecture (1880-2000).* Paris : Fayard, 2000. 776 pages.

Droits d'auteur réservés.

pour redonner le goût à la lecture[128]. Toutefois, après une période de conflits, la population veut se sentir libre et le livre est un moyen de l'être. En effet, la croyance que les ouvrages ont un pouvoir émancipateur persiste tout de même. Ce phénomène se remarque en s'intéressant de plus près aux usagers des bibliothèques.

> « Je lis non pas pour m'évader, parce qu'on ne peut pas s'évader. Je vais faire une phrase d'auteur : je lis pour apprendre ma liberté. »[129] Cette phrase est prononcée par un jeune d'origine algérienne qui fréquente une bibliothèque de banlieue.

> « Je suis venue à la BPI comme on boit un verre d'eau. »[130] Celle-ci est formulée par un autodidacte assoiffé de savoir.

Ces deux témoignages mettent en lumière la nécessité de lire. C'est une action qui relève de l'habitude ou bien de l'envie de chercher des réponses dans les textes. Les propos sur le manque de lecture sont donc à nuancer.

La société française évolue et le monde de l'édition en fait de même. Il y a donc l'émergence de l'édition de masse qui se traduit par l'importance de la presse mais aussi des romans policiers, des bandes dessinées et des formats de poche. Le livre bon marché se développe dès le XIXème siècle, mais le livre de poche apparaît réellement le 9 février 1953 avec la collection littéraire créée sous l'impulsion d'Henri Filipacchi. Ce nouveau format conduit à une démocratisation encore plus marquée de la lecture. Cela permet de mettre à disposition d'un large public des textes classiques, mais aussi des romans. Toujours dans ce mouvement de démocratisation, les années 1980 sont marquées par l'acceptation de la lecture comme une pratique sociale. Le ministère de la Culture réalise donc une politique de lecture comme étant le « socle » de toute politique culturelle[131]. Lire devient donc un temps de loisir personnel, ce n'est plus seulement une activité scolaire ou intellectuelle. C'est grâce à la diversité des genres que cela est possible. Les romances, les policiers et la science-fiction prennent le dessus dans cette époque où

[128] BERTRAND, Anne-Marie. *La lecture populaire ? Un regard sur le partage de la lecture*. Bulletin des Bibliothèques de France, 2014. [en ligne]. <<https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2014-01-0090-007 >, consulté le 29 avril 2025.

[129] Michèle Petit, Chantal Balley, Raymonde Ladefroux, *De la bibliothèque au droit de cité : parcours de jeunes*, BPI, 1997.

[130] Christophe Evans, Agnès Camus, Jean-Michel Cretin, *Les habitués : le microcosme d'une grande bibliothèque*, BPI, 2000.

[131] Ibid.

Droits d'auteur réservés.

le désir d'évasion est considérable. La population sort d'une période traumatisante alors elle cherche à voyager à travers la lecture et à s'identifier à des personnages.

Ces évolutions font l'objet d'études sociologiques qui montrent l'évolution du statut symbolique du livre et de l'importance de la lecture mais au fil du temps une distance se crée et lire devient « banal ». Le sociologue Olivier Donnat résume ce glissement :

> « Le livre souffre d'un déficit d'image […]. Il est devenu pour beaucoup emblématique d'un monde révolu, celui qui a précédé la généralisation des nouvelles technologies et la diffusion des valeurs de rapidité, de convivialité et d'hédonisme qui leur sont liées[132]. »

Son propos peut être illustré par cette phrase d'une lectrice : « Après 18 ans, je me suis arrêtée de lire. Je me suis mise à vivre. Les garçons, le cinéma, danser[133]. » Cela montre que la lecture n'est plus considérée comme un loisir de luxe mais qu'elle passe au second plan. Lire est devenu une pratique habituelle et être illettré est désormais vécu comme un handicap. La lutte contre l'illettrisme commence en 1984 avec la publication du *Rapport des Illettrés en France*[134]. Ce nouveau défi entraine la création d'une instance interministérielle. Ce rapport est une grande avancée car le pays reconnait un fait ignoré. En 1981, avec les autres pays européens, la France affirme lors d'une enquête du Parlement européen ne plus avoir d'analphabètes à part certains immigrés. Ce rapport change complètement le discours comme cela est dit dès l'avant-propos : « Il est aujourd'hui reconnu que l'analphabétisme existe dans ce pays et qu'il n'est pas marginal. [135]» C'est aussi à ce moment-là qu'une différence est opérée entre un analphabète et un illettré. La France est donc confrontée à un nouveau problème qui se remarque particulièrement dès les années 1970. Le processus d'intégration ralentit et ce qui pouvait sembler être un échec marginal devient rapidement un problème social crucial[136].

---

[132] DONNAT, Olivier. *Les Français face à la culture : de l'exclusion à l'éclectisme*. Paris : La Découverte, 1994. 372 pages.

[133] MAUGER, Gérard. POLIAK, Claude. PUDAL, Bernard. *Histoires de lecteurs*. Paris : Nathan, 1999. 537 pages.

[134] ESPERANDIEU, Véronique. LION, Antoine. BENICHOU, Jean-Pierre. *Des illettrés en France : rapport au Premier ministre*. Paris : La Documentation française. 1984. 157 pages.

[135] Ibid.

[136] VOGLER, Jean. *L'illettrisme en France*. Bulletin des bibliothèques de France, 1998. [en ligne].
< https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1998-05-0013-002 >, consulté le 15 mai 2025.

Droits d'auteur réservés.

Les pratiques de lecture se modifient entrainant avec elles des changements sociaux. Toutefois, l'illettrisme est rapidement pris en compte par l'Etat qui cherche à éviter un maximum l'exclusion de ces personnes. La lecture soulève de nouveaux problèmes et l'augmentation du nombre de romans suscitent aussi de vives critiques.

3. La réception critique du genre romanesque

Des historiens se sont penchés sur la réception du roman dans les différents milieux. L'ouvrage *Discours sur la lecture*[137] d'Anne-Marie Chartier et de Jean Hébrard est essentiel sur cette question. Toute une partie est consacrée à la perception du roman montrant que les enseignants partagent le point de vue des bibliothécaires en rejetant ces œuvres. Un professeur de lettres au lycée Marcel-Roby de Saint-Germain-en-Laye dénonce le manque de « bons livres » dans un article publié le 14 mai 1959 :

> « Pour la masse de nos élèves actuels, la famille est incapable de fournir le complément de culture utile. Peu de livres de référence (dictionnaires, atlas, albums d'art, etc.), peu ou pas du tout d'œuvres classiques ; peu de romans de valeur. (…) Comment peut-on pallier cette médiocrité du milieu culturel ?[138] »

Selon cet enseignant et une majorité de ce corps professionnel, une « baisse de niveau » touche les élèves depuis la fin des conflits. La volonté de se distraire en lisant d'autres ouvrages n'est pas bénéfique pour l'enseignement qui constate un manque de culture. Cependant, les professeurs entendent par « culture » celle nécessaire pour les études et non celle qui se crée avec les livres de divertissement.

Pour ce qui est des bibliothèques, elles sont à l'origine destinées aux bibliophiles érudits, mais au fil du temps celles-ci s'ouvrent à un public plus large. Les bibliothécaires doivent choisir des documents pour l'ensemble des usagers, mais ils sont confrontés aux difficultés et aux contradictions imposées par la démarche de diffusion. La politique d'acquisition se définit par ce qui est acquis, mais aussi refusé. Dès le Second Empire, la bibliothèque semble jouer le rôle d'accompagnateur pour les nouveaux lecteurs et la censure n'est pas au cœur du sujet, car il y a la volonté d'offrir les meilleurs livres. Néanmoins, les institutions

[137] CHARTIER, Anne-Marie. HEBRARD, Jean. *Discours sur la lecture (1880-2000).* Paris : Fayard, 2000. 776 pages.

[138] CHARTIER, Anne-Marie. HEBRAD, Jean. *Genèse d'une crise : la lecture littéraire dans les Cahiers pédagogiques de la Libération à mai 1968*. Paris : Études de linguistique appliquée, avril-juin 2000. 227-243 pages.

Droits d'auteur réservés.

religieuses pensent que les livres peuvent être nuisibles. Avec l'essor de la lecture publique à la fin des années 1960 et l'arrivée au pouvoir de la gauche, de nombreuses bibliothèques sont créées avec une volonté de combler le retard français[139]. Le règlement intérieur des bibliothèques instaure une certaine censure, car les acquisitions doivent être approuvées. Dans les années 1967-1987, il y a le contrôle de l'édition et de la diffusion. Les pouvoirs publics prennent des décisions d'interdiction de la presse ou du livre par un simple arrêté ministériel sans se référer à l'autorité judiciaire. Cela montre que le choix des livres en bibliothèque ne repose pas que sur le personnel. Malgré cela, durant la première moitié du XXème siècle, il y a des pionniers dans le développement de la lecture publique tels que Gabriel Henriot, Eugène Morel[140] et Ernest Coyecque. Ils prescrivent aux bibliothécaires de choisir de « bons ouvrages ». Dans cette catégorie, ils incluent les livres qui ne dérangent pas les idées reçues et qui aident à l'élévation morale des lecteurs. En plus de cela, Gabriel Henriot défend les romans populaires et sentimentaux. Cette prise de position n'est pas bien reçue par les bibliothécaires, car ce sont majoritairement des bibliophiles érudits méprisant ces ouvrages. Cette réticence à intégrer ces romans dans les bibliothèques se renforce avec la nouvelle génération d'inspecteurs dans la seconde moitié du XXème siècle avec André Masson et Maurice Caillet[141]. Ils considèrent que le choix du bibliothécaire doit porter sur la qualité littéraire des ouvrages. Ils font tout de même une exception pour les dépôts des BCP en milieu rural. Ici, le contrôle s'effectue directement sur la population et cela est mal accepté[142].

Les bibliothèques ont donc du mal à introduire les romans dans leurs collections mais c'est un phénomène plus vaste. Dans la seconde moitié du XXème siècle, la sociologie de la littérature émerge. Celle-ci situe une œuvre par rapport à d'autres en la plaçant dans les contextes de production et de réception. De plus, elle qualifie la littérature comme étant une activité sociale dépendant des conditions de production et de circulation[143]. Par ailleurs, Pierre Bourdieu se penche sur ce sujet

[139] KUHLMANN, Marie. *Censure et bibliothèques au XXème siècle*. Paris : Editions du Cercle de la librairie, 1989. 349 pages.

[140] MOREL, Eugène. *La librairie publique.* Paris, 1910. 322 pages.

[141] KUHLMANN, Marie. *Censure et bibliothèques au XXème siècle*. Paris : Editions du Cercle de la librairie, 1989. 349 pages.

[142] Ibid.

[143] SAPIRO, Gisèle. *La sociologie de la littérature*. Paris : La Découverte, 2024. 128 pages.

Droits d'auteur réservés.

avec une autre vision[144]. Pour lui, le roman est reçu par le public à plusieurs niveaux : social et institutionnel. Il analyse le monde de l'édition avec les stratégies employées pour faire face aux pouvoirs politiques et économiques. Il revendique « l'art pour l'art », chacun peut écrire sans engagement politique et nécessité commerciale, seulement par plaisir[145]. A partir des années 1970, les discours sur le roman changent. La revue *L'Éducation* propose des informations sur le nouveau roman qui ne relève plus de la critique mais plutôt d'une curiosité intellectuelle. La revue souhaite publiée des romans dits « non traditionnels » afin de réconcilier la jeunesse avec la lecture[146] : « Une société, c'est un ensemble de langages dont le principal est la langue elle-même, j'entends la langue commune, celle qui se parle et qui s'écrit[147]. »

La publication des romans permet de toucher un public plus large et de démocratiser davantage la lecture et d'en faire aussi bien une pratique intellectuelle qu'un loisir. Durant la seconde moitié du XXème siècle, de petites avancées peuvent être observées au niveau de l'acceptation du roman par le corps professoral, les érudits et les bibliothécaires. Ce genre littéraire prend une place conséquente dans le monde de l'édition alors il est primordial de s'adapter et de composer avec. Toutefois, cela n'est guère achevé car les romans sont représentés à une moindre échelle dans les collections des bibliothèques bien que leur diffusion s'accroisse. Le monde des bibliothèques souffre toujours d'un retard persistant, tant sur le plan structurel et moral.

[144] BOURDIEU, Pierre. *Les règles de l'art.* Paris : Essais, 2015. 576 pages

[145] Ibid.

[146] CHARTIER, Anne-Marie. HEBRARD, Jean. *Discours sur la lecture (1880-2000).* Paris : Fayard, 2000. 776 pages.

[147] PONGE, Francis. *Revue Éducation*. 11 juin 1970, p. 31.

Droits d'auteur réservés.

CHAPITRE II – PAROLES D'INSPECTEURS : PLONGÉE DANS LES RAPPORTS

Durant les Trente Glorieuses, les inspections en bibliothèque sont nombreuses afin d'évaluer le niveau de ces institutions après les conflits du XXème siècle. Le retard accumulé est considérable, il est donc nécessaire de prendre exemple sur d'autres pays européens tels que l'Angleterre. La lecture publique s'accroît mais les établissements n'y sont pas préparés. Les rapports d'inspection produits pour la région Rhône-Alpes sont des témoins cruciaux pour comprendre l'évolution des bibliothèques. Dans un contexte de reconstruction, de croissance économique et de bouleversements sociaux, la littérature accompagne la société française. A travers le regard des inspecteurs, l'analyse se concentre sur les bibliothèques afin de mieux saisir leur perception de cette institution fondamentale. De plus, leur avis parfois assez tranché sur la question de la place des romans au sein des collections témoigne de la difficulté de ce genre à s'imposer.

A-LE CORPUS DOCUMENTAIRE RETENU

1. La région Rhône-Alpes sous l'œil des inspecteurs

Le corpus documentaire permet une étude de 81 villes réparties dans 8 départements. Cependant, tous les rapports ne mentionnent pas la présence de romans. L'ensemble des sources est donc analysé pour comprendre la place de ce genre littéraire dans la région Rhône-Alpes mais lors de lectures approfondies, 16 villes se démarquent : Oyonnax, Seyssel, Nantua, Tournon, Valence, Montélimar, Montbrison, Saint-Etienne, Lyon, Villeurbanne, Villefranche-sur-Saône, Saint-Genis-Laval, Aix-les-Bains, Moutiers, Faverges, Cluses. Ces seize villes représentent environ 19,75% de l'échantillon total, c'est donc très peu à l'aune de la globalité étudiée. Les rapports d'inspection sur ces villes mettent plusieurs fois en avant les fonds romanesques et cela peut surprendre car ce sont des bibliothèques de taille différente. Les données récoltées auprès des établissements actuels permettent de replacer ces institutions dans le temps. La plupart de ces bibliothèques datent de la fin du XIXème ou du début XXème siècle. Par exemple, celle de Saint-Etienne apparaît en 1861, de Nantua en 1902, ou bien encore d'Aix-les-Bains en 1874. Seule celle de Saint-Genis-Laval est construite postérieurement en 1977. Étant donné leur

Droits d'auteur réservés.

ancienneté, elles sont censées s'être développées après la Seconde Guerre mondiale. Néanmoins, ce n'est pas forcément le cas et la plupart se retrouvent à la charnière entre le recul des bibliothèques populaires et le développement de la lecture publique. Dans la ville d'Oyonnax, la bibliothèque populaire se transforme en bibliothèque communale dans les années 1930 et il faut attendre 1977 pour voir l'émergence d'une BM. Cela est un bon exemple pour montrer l'évolution de ces établissements avec la disparition des populaires. Cependant, ce n'est pas le cas partout comme il est possible de le constater à Aix-les-Bains. En 1874, la fondation de la bibliothèque est directement axée sur une BM sans avoir recours à une populaire. Le docteur Maximin Legrand souhaite créer une bibliothèque scientifique et médicale à destination de tous. Chaque ville opte pour une stratégie différente en fonction de ses moyens humains et financiers. Ici, l'échantillon englobe des villes qui n'ont pas la même envergure ce qui impacte forcément le domaine de la Culture. Les grandes villes connaissent une forte croissance ce qui favorise le développement culturel, y compris les bibliothèques. A Lyon, la BM est l'héritière de celle du Collège de la Trinité et elle est complétée par une seconde BM en 1831[148]. De nombreux moyens sont mis à disposition ce qui permet l'ouverture de plusieurs sites dans la ville tel que celui pour les adultes et les jeunes en 1960. Lyon est une ville pleine de ressources et une partie est au service de la modernisation des bibliothèques[149]. La ville de Grenoble dispose aussi d'un établissement remarquable : la bibliothèque universitaire qui porte actuellement le nom de Joseph-Fourier.

La région Rhône-Alpes est riche en bibliothèques et les inspecteurs n'hésitent pas à le faire savoir en mettant bien en avant les collections, les bâtiments et le personnel. Ces institutions sont toutes différentes étant donné leur taille et les stratégies adoptées pour se développer mais elles forment tout de même un ensemble cohérent dans la région. Les inspecteurs sont seulement au nombre de six durant cette période ce qui permet d'étudier leur manière de travailler mais aussi leur parcours antérieur.

[148] BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE LYON. Historique de la BmL. [en ligne]. < https://www.bm-lyon.fr/16-bibliotheques-et-un-bibliobus/a-propos-de-la-bibliotheque-municipale-de-lyon/memoire-de-la-bml/article/historique-de-la-bml >, consulté le 4 juin 2025.

[149] Ibid.

Droits d'auteur réservés.

2. Les figures de l'inspection rhônalpine

Les rapports d'inspection sont rédigés par l'inspecteur en charge de la visite de la bibliothèque. C'est un travail rigoureux mais nécessaire pour avoir une trace écrite de l'inspection. Les inspecteurs sont répartis dans différentes régions. Cette décision émane de l'IGB et repose sur plusieurs critères. Cela dépend des compétences et de l'ancienneté de l'inspecteur afin de voir s'il est capable d'assumer la charge de travail. En effet, celle-ci diffère selon les bibliothèques et évolue notamment avec le développement de la lecture publique. En règle générale, une ou plusieurs régions sont assignées avec des déplacements réguliers. Les inspecteurs sont plusieurs par zone mais ils s'occupent d'établissements différents en fonction de leur qualification. De plus, un inspecteur essaie de contrôler toujours les mêmes bibliothèques afin qu'il y ait un suivi. Le but est de voir une évolution des lieux au fil des inspections. Dans les rapports étudiés, six inspecteurs ressortent et ils ont tous des particularités. L'objectif est de brosser un succinct portrait de ces personnalités afin d'avoir des éléments de comparaison.

André Camille Lucien Masson

Cet inspecteur est en poste de 1944 à 1970 mais avant cela, il obtient le diplôme d'archiviste-paléographe à sa sortie de l'Ecole des chartes. En 1923, il décroche un poste en tant que bibliothécaire-adjoint dans la BM de Rouen, mais cela est de courte durée car en 1926 il s'envole pour Hanoï. Il devient directeur des Bibliothèques et des Archives de l'Indochine. Après cette expérience enrichissante, il rentre en France en 1934 où il occupe le poste de bibliothécaire en chef de la BM de Bordeaux. Puis, il intègre la fonction d'inspecteur où il prend très à cœur la création des premières BCP mais aussi la récupération des livres spoliés pendant la guerre. En 1950, Mr. Masson est chargé de la reprise de la publication du Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. En parallèle de son rôle d'inspecteur, il devient membre de la Commission des musées de province[150].

Robert Brun

Mr. Brun occupe la fonction d'inspecteur des bibliothèques de 1949 à 1963. Il obtient son diplôme d'archiviste-paléographe en 1922 avant d'intégrer la

[150] HYPOTHESES. Les inspecteurs généraux des bibliothèques en France depuis 1822. Masson André Camille Lucien. [en ligne]. <https://histigb.hypotheses.org/masson-andre >, consulté le 12 mai 2025.

Droits d'auteur réservés.

Bibliothèque nationale en 1926. Tout d'abord, il est simplement bibliothécaire stagiaire au sein de la réserve du département des imprimés. Il est titularisé en 1928 et devient adjoint du conservateur de ce département en 1945. Enfin, Mr. Brun termine son ascension dans cette institution en tant que conservateur du département des entrées en 1945. Dès 1932, il enseigne en parallèle l'histoire et les techniques du livre aux candidats se préparant aux diplômes techniques et supérieurs de bibliothèques. Durant la Seconde Guerre mondiale, il surveille le dépôt de livres précieux au château de Fontainebleau. De plus, il organise un réseau d'informations sur les ventes publiques de livres ayant un intérêt bibliophilique pour la Bibliothèque nationale. L'accès à la fonction d'inspecteur lui permet de finir sa carrière sur un poste prestigieux. Mr. Brun entre dans l'inspection pour remplacer Henri Vendel[151].

Maurice Caillet

Cet inspecteur français occupe cette fonction de 1963 à 1978. Avant tout, il obtient le diplôme technique de bibliothécaire en 1933 et celui d'archiviste-paléographe en 1935. Il est ensuite employé dans la bibliothèque de Valenciennes et conjointement, il s'occupe des archives municipales anciennes de Vaison-la-Romaine. Mr. Caillet devient bibliothécaire à Valence en 1937 où il gère la conservation du musée et des archives. En 1949, il est nommé directeur de la BM de Toulouse où il dirige en même temps une BCP en Haute-Garonne. Durant son poste en tant qu'inspecteur, il préside la commission concernant la formation des personnels des bibliothèques en mai 1970. Une fois à la retraite, il continue de participer activement à des commissions. Par exemple, il préside celle du plan de sauvegarde des collections de la Bibliothèque nationale en 1979. De plus, il est vice-président de la commission Desgraves en 1981, et il met en place des moyens de préservation et de mise en valeur du patrimoine des bibliothèques en 1982[152].

Jean Bleton

Mr. Bleton est inspecteur des bibliothèques de 1971 à 1983. A la fin de ses études, il obtient le diplôme d'études supérieures de Lettres et le diplôme technique de bibliothécaire. En 1943, il décroche un poste dans la Bibliothèque nationale avant

[151] HYPOTHESES. Les inspecteurs généraux des bibliothèques en France depuis 1822. Brun Robert. [en ligne]. < https://histigb.hypotheses.org/brun-robert >, consulté le 12 mai 2025.

[152] HYPOTHESES. Les inspecteurs généraux des bibliothèques en France depuis 1822. Caillet Maurice. [en ligne]. < https://histigb.hypotheses.org/caillet-maurice >, consulté le 12 mai 2025.

Droits d'auteur réservés.

de devenir le directeur de la DBLP en 1945. Dès 1950, il est conseiller technique au sein de la Direction des bibliothèques. Il est à l'origine de la construction de plus de trois cents bibliothèques dépendantes de l'Etat. Grâce à son travail colossal, il devient le président de la commission internationale. Cela lui permet de construire des bibliothèques dans des villes étrangères telles qu'Alger et Dakar. De 1961 à 1966, il est le secrétaire de la Fédération Internationale des Associations de Bibliothécaires avant d'en devenir le président jusqu'en 1971[153]. Lorsqu'il est inspecteur, plusieurs régions lui sont affectées. En 1978, il inspecte la Picardie, l'Ile de France, le Nord-Pas-de-Calais, le Centre, la Champagne-Ardenne et la Haute Normandie seulement pour les BU[154].

Marcel Henri Germain Thomas

Il occupe la fonction d'inspecteur de 1978 à 1985. Avant cela, il réalise de nombreuses études comme une licence de lettres en 1936. Ensuite, il sort de l'Ecole des chartes en tant qu'archiviste-paléographe en 1942 avant d'être diplômé de l'Ecole Pratique des Hautes Études en 1943. Enfin, il séjourne à l'Ecole française de Rome de 1942 à 1944. Ce long parcours universitaire lui permet d'acquérir de nombreuses compétences. En 1945, il devient bibliothécaire de la Bibliothèque nationale avant d'être conservateur en 1955. C'est seulement en 1963 qu'il prend la direction du département des Manuscrits. En 1987, alors qu'il est à la retraite depuis deux ans, il est nommé inspecteur général honoraire. Cela signifie que Mr. Thomas conserve son titre ainsi que les prérogatives honorifiques[155]. Il inspecte plusieurs régions : en 1978 pour les BU, il s'occupe de l'Auvergne, de Rhône-Alpes, de l'Ile de France, de la Lorraine, de la Franche-Comté et de la Bourgogne[156].

Gérard Thirion

Mr. Thirion est inspecteur de 1983 à 1993. Il est avant tout diplômé d'une licence de théologie et d'histoire, et en 1959 il passe le Certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire. Au début de sa carrière, il est éducateur dans une école des sourds-

[153] HYPOTHESES. Les inspecteurs généraux des bibliothèques en France depuis 1822. Bleton Jean. [en ligne]. < https://histigb.hypotheses.org/bleton-jean >, consulté le 12 mai 2025.

[154] BULLETIN DES BIBLIOTHÈQUES DE FRANCE. Répartition des secteurs d'inspection générale. [en ligne]. <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1978-06-0390-009 >, consulté le 12 mai 2025.

[155] HYPOTHESES. Les inspecteurs généraux des bibliothèques en France depuis 1822. Thomas Marcel Henri Germain. [en ligne]. < https://histigb.hypotheses.org/thomas-marcel >, consulté le 12 mai 2025.

[156] BULLETIN DES BIBLIOTHÈQUES DE FRANCE. Répartition des secteurs d'inspection générale. [en ligne]. <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1978-06-0390-009 >, consulté le 12 mai 2025.

Droits d'auteur réservés.

muets et il dirige des camps de vacances. C'est seulement en 1955 qu'il obtient un poste dans la BU de Nancy. Il continue son ascension en devenant directeur de la Bibliothèque Interuniversitaire de Lyon et enseigne à l'École Nationale Supérieure de Bibliothécaires de 1969 à 1984. En parallèle, il est adjoint au maire puis maire de la ville de Laxou. De plus, il est le conseiller général et le vice-président de la périphérie de Nancy[157].

La présentation des inspecteurs est faite de manière chronologique afin de constater si une évolution est présente dans ces différents parcours. Cependant, il est important de souligner que quatre inspecteurs sur six ont obtenu le diplôme d'archiviste-paléographe et ils ont tous occupé plusieurs postes en bibliothèque avant de devenir inspecteur. En effet, ce poste est proposé à des hommes en fin de carrière. Ce bref aperçu sur les inspecteurs présents dans les rapports ne montre pas de réel changement de parcours entre eux malgré un écart de temps. Le graphique ci-dessous met en avant la contribution des inspecteurs pour les rapports dans la région durant les Trente Glorieuses. La première donnée correspond au nombre de rapports rédigés. Cela permet de constater que Mr. Brun et Mr. Caillet sont les plus présents et s'occupent majoritairement des bibliothèques de cette région.

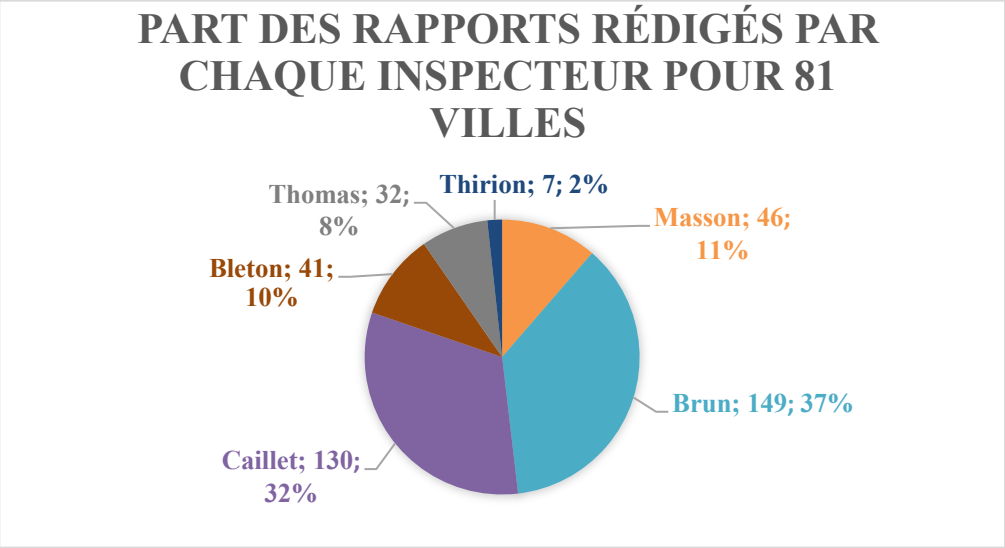


***Figure 1* : Graphique sur la part des rapports rédigés par chaque inspecteur pour 81 villes**
Source : Rapports d'inspection

[157] HYPOTHESES. Les inspecteurs généraux des bibliothèques en France depuis 1822. Thirion Gérard. [en ligne]. <https://histigb.hypotheses.org/thirion-gregoire >, consulté le 12 mai 2025.

Droits d'auteur réservés.

Les inspecteurs des bibliothèques ont de nombreux points en commun et chacun visite plusieurs établissements. Leur présentation permet de compléter l'étude réalisée avec les rapports afin de cerner leur personnalité et donc leur manière de travailler. En effet, cela se remarque à la lecture de leurs écrits.

3. Les inspecteurs et les bibliothèques départementales de prêt

Le corpus principal retenu concerne les BM mais les inspecteurs interviennent aussi dans d'autres institutions. D'autres rapports sont donc étudiés en parallèle : les BDP de Rhône-Alpes. Ce corpus est plus succinct car il englobe seulement 7 départements : l'Ain (Bourg-en-Bresse), l'Ardèche (Privas), la Loire (Montbrison), la Savoie (Chambéry), le Rhône (Lyon) et la Drôme (Valence). Dès la création des bibliothèques centrales de prêt en 1945, les inspecteurs les contrôlent avant même qu'elles deviennent des BDP. L'Etat encourage le développement de ces établissements avec le rapport Dennery commandé par le premier ministre Georges Pompidou. Il est publié en 1968 et préconise des mesures en faveur de la lecture publique rurale et demande d'élargir le réseau des BCP à la totalité du territoire pour mettre fin aux inégalités entre les départements[158]. L'objectif premier de ces établissements est de démocratiser la Culture, en particulier la lecture en la rendant accessible à tous. La mise en place de bibliobus et de dépôts au sein du département permet à un public plus large d'accéder aux collections[159]. Ces bibliothèques sont pionnières dans cette mission, elles doivent donc faire preuve d'innovation pour arriver à remplir l'ensemble de ses fonctions. Le personnel est formé pour ce type d'attentes, mais le recours au bénévolat est parfois nécessaire pour desservir les zones rurales. Ce sont souvent des professeurs qui s'en chargent. Le rôle joué par ces institutions est donc primordial dans l'amélioration de la lecture publique. Pour ce qui est des inspections, elles se font dans le même cadre que les autres bibliothèques. Les inspecteurs cités précédemment sont donc affectés sur ces nouvelles bibliothèques et leurs écrits sont des témoins précieux pour faire l'état des

[158] FABRE, Mireille. *Cinquante ans de bâtiments en bibliothèques départementales de prêt*. Bulletin des bibliothèques de France, 1996. [en ligne]. < https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1996-05-0043-008 >, consulté le 27 avril 2026.

[159] Ibid.

Droits d'auteur réservés.

lieux de ces établissements. Le graphique ci-dessous reprend le même schéma que le précédent.

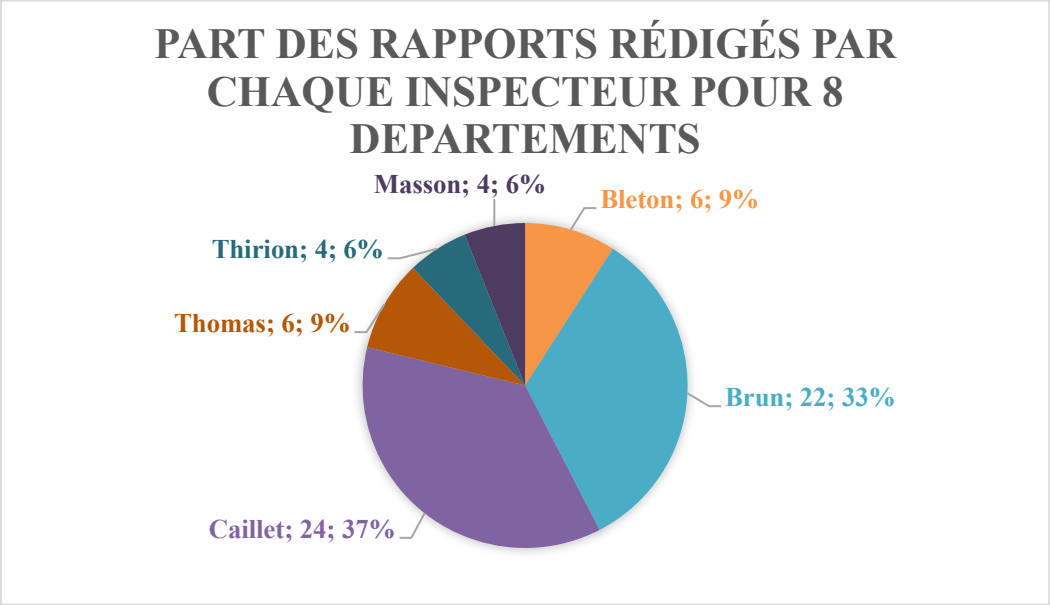


***Figure 2* : Graphique sur la part des rapports rédigés par chaque inspecteur pour 8 départements**
Source : Rapports d'inspection

Ces données confirment celles énoncées auparavant, ce sont Mr Caillet et Mr. Masson les plus mandatés sur cette région. Cette forte présence peut s'expliquer par leur expérience et la période des Trente Glorieuses marque aussi leur départ à la retraite. A partir des années 1970-1980, la nouvelle génération prend le relais et les rapports de Mr. Thomas et Mr. Thirion se font plus nombreux. Les six inspecteurs sont donc actifs aussi bien en BM qu'en BDP dès leur mise en service. Ils sont toutefois répartis selon des logiques sectorielles. L'inspection se fait directement au sein de ces nouveaux établissements et cela est en partie dû à l'action de l'inspecteur Pierre Lelièvre (1908-2005). Il n'inspecte pas la région Rhône-Alpes, mais il est important de le mentionner pour ses nombreuses actions en faveur de la lecture publique. Son rapport de 1955[160] apporte de grandes connaissances sur les bibliothèques françaises et notamment au niveau des BDP. En effet, il insiste sur la force de conviction de certains bibliothécaires-directeurs pour « faire considérer la

[160] MESR : Rapport d'inspection, Pierre Lelièvre, 1955.

Droits d'auteur réservés.

lecture publique comme un service important[161] » auprès des élus et du préfet. Son analyse souligne des problématiques relatives à ces institutions, nécessitant une vigilance particulière de la part des inspecteurs.

La mise en parallèle de ces deux corpus de rapports d'inspection permet d'avoir une vision globale sur les inspections en région Rhône-Alpes. Chaque inspecteur conduit la visite de la bibliothèque selon sa propre approche et en rend compte librement dans son rapport.

B- LES RAPPORTS D'INSPECTION ENTRE SUBJECTIVITE ET OMISSIONS

1. L'influence du rédacteur sur les choix thématiques

Les rapports d'inspection divergent dans leur contenu mais la forme reste globalement la même. Ce sont des documents manuscrits d'environ deux à trois pages. Ils commencent souvent avec un petit texte introductif qui fait un point sur la situation en revenant sur la précédente inspection ou bien ils replacent la bibliothèque dans son environnement. Cela s'ensuit de plusieurs paragraphes abordant des thèmes différents. La distinction entre les thématiques est marquée par des titres ou seulement des retours à la ligne.

Les premiers rapports présents dans la base de données datent des années 1945, et ils sont majoritairement composés d'un seul grand texte. Dans celui-ci, il y a plusieurs aspects qui sont évoqués à la suite. Toutefois, petit à petit, le rapport se structure et une hiérarchie se met en place. Des sujets sont régulièrement abordés tels que « personnel, locaux, collections, fonctionnement, subventions, projets… ». L'ordre de ces thèmes diffère selon les rapports et ils n'apparaissent pas systématiquement. Néanmoins, il ne faut pas en faire une généralité car certains rapports d'inspection des années 1970-1980 sont composés essentiellement d'un grand texte : chaque inspecteur rédige différemment. De plus, il ne faut pas considérer que toutes ces thématiques sont toujours abordées.

Par ailleurs, les inspecteurs n'hésitent pas à donner leur avis sur le personnel et notamment sur les femmes en ayant parfois des propos discriminatoires. Par exemple, dans le rapport du 16-17 février 1959 de Mr. Brun à Lyon : « Mme BP. est

[161] Ibid.

Droits d'auteur réservés.

une charge plus qu'une aide pour la bibliothèque[162]. » Toutefois, les propos envers le personnel ne sont pas toujours négatifs :

> « J'ai été impressionné par la personnalité et l'action de Mlle R., ainsi que par la qualité de son rapport annuel, un des meilleurs qu'il m'ait été donné à lire[163]. »
> (Tournon, Mr Thirion, 19 mai 1988).

Également, une grande attention est donnée aux bâtiments. Il est possible de retrouver des paragraphes entiers évoquant les locaux vétustes, le manque de place ou encore une incitation à déménager la bibliothèque. Le rapport du 10 novembre 1978 de Mr. Thomas à Montélimar illustre cela : « Les trois pièces qu'occupe la Bibliothèque dans un petit immeuble, au fond d'une cour malpropre[164] ». Il continue en parlant des projets d'aménagement pour moderniser le lieu : « Plusieurs projets de transfert de la bibliothèque sont heureusement étudiés par la municipalité[165] »

Les rapports d'inspection sont des sources essentielles pour comprendre le fonctionnement des bibliothèques mais ils sont aussi très utiles pour analyser la méthode de chaque inspecteur. D'un rapport à l'autre, il est parfois assez frappant de constater que l'écriture n'est pas du tout la même. Le style de rédaction est propre à chacun. Mr. Masson qui est le plus ancien, axe ses rapports en faisant des recommandations et en donnant son avis sur la bibliothèque. Son confrère Mr. Brun, n'hésite pas lui aussi à prodiguer des conseils et à donner son avis. Toutefois, il s'avère que régulièrement il apporte un jugement sur le personnel de manière très directe : « C'est un homme violent, affectant une franchise brutale[166] ». Pour ce qui est de Mr. Caillet, il fait de nombreuses suggestions et n'hésite pas à rencontrer des personnes extérieures à la bibliothèque pour avoir un aperçu plus large : « A la Mairie, j'ai eu un long entretien avec M. R., adjoint, représentant le maire, absent[167]. » Mr. Bleton et Mr. Thomas ont un style qui se rejoint un peu. Ils communiquent de nombreuses informations sur la bibliothèque tout en donnant leur opinion aussi bien sur l'institution que sur le personnel. Enfin, Mr. Thirion rédige différemment en faisant des phrases simples et rapides et en ayant souvent recourt

[162] MESR : Rapport d'inspection, Robert Brun, Lyon, 1959.

[163] MESR : Rapport d'inspection, Gérard Thirion, Tournon, 1988.

[164] MESR : Rapport d'inspection, Marcel Henri Germain Thomas, Montélimar, 1978

[165] Ibid.

[166] MESR : Rapport d'inspection, Robert Brun, Saint-Etienne, 1954.

[167] MESR : Rapport d'inspection, Maurice Caillet, Oyonnax, 1965.

Droits d'auteur réservés.

aux tirets. Son style d'écriture diffère avec celui de Mr. Masson qui est le premier inspecteur de ce corpus documentaire. Leur différence de rédaction permet de percevoir l'évolution dans la construction d'un rapport. A la fin de la période, ils ne sont plus manuscrits mais tapuscrits ce qui donne une impression d'une page plus aérée et propre[168].

Dans ces villes, les six inspecteurs présentés précédemment interviennent chacun dans plusieurs lieux. Toutefois, le constat marquant est qu'un inspecteur ne revient pas systématiquement dans une bibliothèque. Il faut prendre en compte le fait que tous les rapports ne sont pas à disposition et qu'ils en manquent sûrement. De plus, cela change la vision « idéaliste » que l'IGB donne en mettant en lumière le suivi des établissements avec des retours dans les bibliothèques de manière presque systématique.

Chaque rapport présente des particularités bien que dans la forme ils semblent être identiques. L'analyse de ce corpus permet de constater les différences entre chaque inspecteur et donc rend les sources d'autant plus intéressantes. De plus, cette étude approfondie rend compte de certaines omissions faites par les rédacteurs lors de leurs rendus.

2. Les silences et les oublis dans les rapports

Les rapports étudiés reprennent majoritairement les mêmes points, il est donc possible de se rendre compte de ce qui n'est pas énoncé. Les collections sont souvent citées pour mettre en avant les ouvrages d'histoire, de philosophie et aussi le développement de la lecture jeunesse. Toutefois, il est très rarement question des collections nouvelles comprenant les romans et plus largement les œuvres de fiction. Cela est mentionné succinctement comme si ce n'était pas important. Qui plus est, il y a très peu d'informations sur les modalités de prêt. Il est donc difficile de savoir comment se développe le prêt à domicile et voir s'il y a une augmentation. Ces rapports s'inscrivent dans une période de transition entre la lecture populaire et publique mais cela ne ressort nulle part. Les inspecteurs ne mentionnent pas le changement de fonction des bibliothèques. La période des Trente Glorieuses voit l'augmentation des classes moyennes s'accompagnant d'un meilleur niveau d'instruction. Tout cela est nouveau et doit se combiner avec les bibliothèques

[168] MESR : Rapport d'inspection, Gérard Thirion, Saint-Etienne, 1987.

Droits d'auteur réservés.

publiques qui sont issues de traditions élitistes. La lecture de divertissement est une grande nouveauté et cela devient un objet de débat. Les bibliothèques se considèrent comme une institution éducative alors est-il légitime d'intégrer ce genre littéraire ? L'identité de ces établissements est remise en cause par l'émergence de cette nouvelle littérature qui est soutenue par des personnalités telles qu'Eugène Morel dès 1910 :

> « La littérature, c'est de la poésie, du théâtre ou du roman. Le mot fiction peut englober le tout. […] La littérature a fait de la science, elle fait de l'éloquence, de l'histoire, de la critique, de la morale de la philosophie… Tout cela, littérature appliquée = fiction appliquée[169]. »

Pour lui, la littérature englobe toute sorte de registres et il est nécessaire de laisser le choix au lecteur. Il y a donc une sorte de tension qui se crée entre la volonté de rester sur la fonction traditionnelle des bibliothèques mais aussi de la faire évoluer vers un modèle plus anglo-saxon tourné sur les loisirs et le libre choix. La lecture de divertissement pose donc des questions sur l'identité de cette institution qui est amenée à évoluer. Les inspecteurs n'en font pas mention dans leurs rapports probablement car ils ne souhaitent pas voir les établissements changer de fonction. Les bibliothèques publiques sont confrontées à une phase de redéfinition de ses missions mais au vu des nombreuses résistances, le changement prend du temps. La question se pose alors de savoir si la transition dans les villes s'est bien déroulée ou alors s'il a fallu construire une autre bibliothèque. Le fait que ce point ne soit pas abordé dans les rapports suggère que la remise en cause de l'identité des bibliothèques est bien présente. En effet, les inspecteurs ne souhaitent pas mettre l'accent dessus afin que l'IGB n'encourage pas cette transition et augmente la place des œuvres de fiction dans les collections. D'autres éléments n'apparaissent pas dans les écrits des inspecteurs. L'avis des usagers et du personnel n'apparait nulle part. Il est légitime de soulever ce point car c'est grâce à eux que l'institution fonctionne. Il aurait donc été judicieux d'avoir leur retour pour évaluer au mieux la bibliothèque.

Les silences et les oublis dans les rapports sont intentionnels ce qui signifie que ce sont des sources subjectives qui reflète un certain point de vue. Il faut prendre en

[169] MOREL, Eugène. *La librairie publique.* Paris, 1910. (Page 224)

Droits d'auteur réservés.

compte les informations avec du recul afin de voir ce que représente ces diverses omissions.

3. Une écriture spécifique pour les bibliothèques départementales de prêt

Les rapports des BDP ressemblent en de nombreux points à ceux cités. En effet, les inspecteurs sont les mêmes mais ils n'abordent pas l'inspection de manière similaire. La question des locaux et du personnel est bien évidemment soulevée surtout en raison d'espaces vétustes et étroits : « La centrale de Montbrison est logée fort petitement dans les locaux pris sur le Musée d'Allard[170]. » Les subventions sont difficiles à obtenir à la création de ces établissements qui se trouvent démunis d'espaces et de soutien de la part des collectivités. Cependant, au fil des années et aussi en fonction du département, les bibliothèques se dotent de meilleurs espaces de travail : « Il ne s'agit que d'une salle, mais elle est claire et bien aménagée et des dimensions suffisantes pour le moment[171]. » Tous les problèmes rencontrés dans les BM se retrouvent au niveau des BDP qui ne disposent pas de meilleurs moyens humains et financiers. Toutefois, leur fonctionnement est bien différent et les inspecteurs mettent l'accent sur les différents dépôts et le bibliobus. Ces deux critères sont essentiels dans l'organisation d'une BDP afin de garantir la diffusion des collections. Dans le Rhône, la bibliothèque fait le choix de diviser le département en deux. La zone « Sud » est couverte par le bibliobus de Lyon desservant 163 communes, et la zone « Nord » dessert 293 communes avec le bibliobus de Bourg[172]. Ce service est majoritairement assuré par un instituteur car le personnel qualifié manque. Cependant, c'est une volonté de l'Etat de former des bibliothécaires. A partir des années 1950-1960, une nouvelle génération diplômée d'une licence, du Diplôme Supérieur de Bibliothécaire (DSB) ou du Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Bibliothécaire (CAFB) voit le jour[173]. Grâce à une professionnalisation de plus en plus grande dans les BM et les BDP, ces institutions arrivent à se structurer davantage. Ces bibliothèques gagnent progressivement en crédibilité et

[170] MESR : Rapport d'inspection, Gérard Thirion. Loire, 1987.

[171] MESR : Rapport d'inspection, Robert Brun, Drôme, 1957.

[172] MESR : Rapport d'inspection, Robert Brun, Rhône, 1959.

[173] BALLEY, Noëlle. CAUDRON, Olivier. *Une source précieuse de l'histoire des bibliothèques : les rapports de l'Inspection générale des bibliothèques pour la période 1945-1970. L'exemple de la lecture publique. Inspecter les bibliothèques (1822-2022).* Openedition, 2024. 195-220 pages. [en ligne]. < https://books.openedition.org/pressesenssib/23136?lang=fr >, consulté le 27 avril 2026.

Droits d'auteur réservés.

leur création est justifiée. Une des particularités des BDP est la présence de dépôts. Les inspecteurs en font mention dans leurs rapports et la plupart les jugent comme primordiaux pour la survie de l'institution : « le service paraît en perte de vitesse […] Je crois ces dernières sinon déterminantes, du moins d'une très grande importance[174]. » En effet, sans leur présence dans l'ensemble du département et d'un bibliobus, la mission principale de la BDP ne peut pas voir le jour. Les inspecteurs font donc l'état des lieux des divers dépôts. Leurs analyses soulèvent le problème des annexes qui peuvent être concentrées au même endroit en raison de la demande : « On peut noter une certaine concentration des dépôts notamment dans des localités comme RIVE DE GIER[175]. » Cela peut entrainer une inégalité au sein même du département. Ces institutions sont encore en cours de création et il reste de nombreux aménagements à faire pour que le réseau entre la bibliothèque centrale et les dépôts fonctionnent correctement. Les rapports d'inspection sont donc essentiels pour comprendre les problématiques de l'époque et surtout l'avis des inspecteurs sur ces nouveaux établissements. Comme dans les rapports de BM, ils n'hésitent pas à émettre des avis sur le personnel : « M. P. est un jeune conservateur, actif, énergique, compétent et qui maîtrise parfaitement les activités de sa bibliothèque centrale de prêt[176]. » ; « Mme. F. active et énergique, parfois un peu trop impulsive[177]. » Dans l'ensemble, les rapports témoignent d'une appréciation positive du travail accompli par le personnel.

Les rapports d'inspection des BDP mettent en évidence une approche différente de l'inspection et de la rédaction des comptes rendus. L'accent est mis sur les annexes et le bibliobus mais aussi sur la recherche de subventions auprès des élus et du préfet. Les problématiques rencontrées par ces établissements sont conjoints à celles des BM, notamment la question des locaux. De plus, comme pour les BM, des silences et des oublis sont présents pour les collections populaires. Dans le cas des BDP, c'est une omission très surprenante car cela concerne la mission première de l'établissement. Il est donc nécessaire d'analyser ces manques afin de les comprendre.

[174] MESR : Rapport d'inspection, Maurice Caillet, Drôme, 1964.

[175] MESR : Rapport d'inspection, Marcel Henri Germain Thomas, Loire, 1981.

[176] Ibid.

[177] MESR : Rapport d'inspection, Maurice Caillet, Ain, 1975.

Droits d'auteur réservés.

C-LE ROMAN DANS LES RAPPORTS : UNE PRESENCE AMBIVALENTE

1. La place marginale du genre romanesque

Les collections restent très littéraires et tournées vers l'érudition. Cette stagnation est due à plusieurs facteurs déjà soulevés précédemment mais il est important de mettre l'accent sur le rôle que joue les inspecteurs dans cette inertie.

Le corps de l'inspection étant majoritairement composé d'hommes est déjà un milieu très conservateur. C'est une fonction qui requiert de l'expérience donc considérée comme un poste gratifiant pour finir sa carrière. Les inspecteurs étudiés antérieurement ont tous eu une formation littéraire et plusieurs expériences en bibliothèque ce qui leur permet d'avoir une connaissance du terrain. Cependant, très peu d'entre eux évoquent le problème du manque d'œuvres de fiction dont les romans. La plupart passe sous silence ces collections, par choix ou alors par inexistence dans les rayons. Les inspecteurs des Trente Glorieuses font partie d'une nouvelle génération qui est consciente des problèmes en bibliothèque et de la nécessité de moderniser les collections et les pratiques. Toutefois, une grande méfiance envers le roman persiste et notamment pour la jeunesse. Ce genre littéraire n'est pas vu comme un outil éducatif mais plus susceptible de transmettre des contenus jugés inadaptés. La majorité des inspecteurs sont partisans de ces idées alors ils ne préconisent pas leurs achats. Ils valorisent les ouvrages « sérieux » et intègrent le roman dans une catégorie vague : ouvrages de fiction. Malgré certaines mentions, il n'y a pas d'analyses approfondies sur ce sujet et rares sont les distinctions faites entre roman sentimental et roman policier par exemple. Il est avéré que Mr. Masson et Mr. Caillet sont des bibliophiles et ils incarnent cette nouvelle génération d'inspecteurs. Les rapports en témoignent comme le démontre celui de Privas du 7 avril 1955 : « a su faire de bonnes acquisitions […] des classiques, des ouvrages d'histoire, de philosophie[178]. » Ici, Mr. Brun félicite le bibliothécaire pour ses nouveaux achats et comme il le mentionne, ce ne sont que des œuvres littéraires destinées à l'apprentissage. Il faut aussi prendre en compte le fait que l'inspecteur axe son enquête sur les envies du public. Une lettre au maire de Romans-Sur-Isère en 1958 atteste de cela : « le goût marqué du public pour l'histoire et la petite

[178] MESR : Rapport d'inspection, Robert Brun, Privas, 1955.

Droits d'auteur réservés.

histoire[179]. » Certaines bibliothèques se tournent vers des ouvrages traitant d'évènements locaux car c'est une demande des usagers au vu des prêts. Si les romans ne sont pas souvent cités dans les rapports ce n'est pas forcément un rejet de ce genre de la part de l'inspecteur ou du personnel. Les romans peuvent très bien se trouver dans les rayons mais si les prêts ne sont pas importants, l'inspection va se tourner sur les livres attirant le public.

Le genre romanesque s'impose de plus en plus au fil des décennies d'après-guerre et ce changement doit être assimilé par les inspecteurs et le personnel. Les rapports l'omettent pour plusieurs raisons citées précédemment mais il ne faut pas en faire une généralité car les mentalités évoluent. Le roman pénètre doucement les rayons des bibliothèques et les rapports d'inspection.

2. Une évocation discrète des romans

Les romans sont loin d'être la préoccupation principale des inspecteurs, néanmoins certains prennent le temps de communiquer des informations sur ce point. Par exemple, dans le rapport de Mr. Brun en 1959 pour la bibliothèque de Seyssel, il explique que l'établissement à la volonté de constituer un fonds de romans pour la lecture courante[180]. Cela montre que lors de la visite, c'est un élément marquant et qu'il a apprécié l'initiative. Une des villes où les romans sont le plus abordés est Tournon. En 1955, Mr. Brun rédige un rapport assez complet sur ce sujet[181]. Cela permet d'apprendre que le député de l'Ardèche M. De Montgolfier fait un don à la ville de sa bibliothèque personnelle composée de 1200 volumes. Il y a majoritairement des romans parus entre 1900 et 1914 mais aussi des éditions romantiques illustrées et des ouvrages d'art et d'histoire. De plus, le texte parle de la place donnée aux romans policiers qui est plutôt considérable car il y a une demande de la part des lecteurs. C'est pour cela qu'une nouvelle manière de les classer s'impose : ils sont désormais rangés par ordre alphabétique des auteurs[182]. D'autres rapports de Tournon font allusion au fonds romanesque qui vieillit[183] mais aussi aux collections qui sont mises en avant avec la création d'une deuxième salle

[179] MESR : Rapport d'inspection, Robert Brun, Romans-Sur-Isère, 1958.

[180] MESR : Rapport d'inspection, Robert Brun, Seyssel, 1959.

[181] MESR : Rapport d'inspection, Robert Brun, Tournon, 1955.

[182] Ibid.

[183] MESR : Rapport d'inspection, Maurice Caillet, Tournon, 1973.

Droits d'auteur réservés.

pour les accueillir[184]. Dans la Drôme, Valence opte pour un autre classement de ces romans. Ils sont ordonnés par catégories : romans psychologiques, romans policiers…[185] Toutes ces informations sont essentielles pour comprendre comment ce genre littéraire s'intègre dans les bibliothèques. Ces exemples mettent en avant les difficultés rencontrées pour classer les romans. Cela soulève un problème plus large : la légitimité des œuvres de fiction. Ces tâtonnements indiquent que leur présence n'est pas encore complètement acceptée. Les bibliothécaires essayent de les ranger comme les autres collections mais cela s'avère compliqué du fait de la diversité de ce genre. La légitimité des romans n'est pas reconnue par la plupart du personnel des bibliothèques et de manière indirecte, les rapports témoignent de cette problématique.

Il est aussi important de souligner que c'est l'ensemble des inspecteurs qui évoquent les romans mais de manière inégale et disparate. Il n'y a pas réellement de période où ils sont plus décrits donc il est difficile de savoir pourquoi les inspecteurs décident de les mettre en avant à tel ou tel moment. Les diverses informations trouvées dans les rapports permettent de nuancer les propos sur les romans. Certes, ce n'est pas le sujet principal abordé par les rédacteurs mais une évocation apparaît de temps en temps. Cela sous-entend que ce genre littéraire obtient une petite légitimité de la part de certains inspecteurs. Le chemin vers une acceptation totale est encore long mais ces documents sont les témoins d'une avancée.

3. La place secondaire des collections populaires dans les bibliothèques départementales de prêt

La création des BDP est déjà une belle avancée pour l'intégration des œuvres de fiction. Malgré une génération d'inspecteurs consciente des enjeux de la lecture publique, les romans ne sont pas mis en avant. Les Trente Glorieuses sont marquées par une grande ambivalence, la majorité cherche à ne pas promouvoir les romans et d'autres semblent tout de même s'y intéresser. Il est important de rappeler que les BDP ont pour mission principale de diffuser la Culture et les savoirs à l'ensemble de la population et cela passe évidemment par la lecture populaire. Certains rapports mettent en avant cette diffusion :« J'ai trouvé un homme très convaincu de l'utilité de la culture populaire et qui m'a dit des choses fort justes sur les besoins de lecture

[184] MESR : Rapport d'inspection, Gérard Thirion, Tournon, 1988.

[185] MESR : Rapport d'inspection, André Masson, Valence, 1949.

Droits d'auteur réservés.

dans les villages de montagne isolés du monde extérieur en hiver[186]. » La Savoie est un département à part en raison de la présence de massifs montagneux. L'enjeu de la transmission en milieu rural est donc d'autant plus considérable. Ce rapport montre que les fonctions de la BDP sont comprises par le personnel mais Mr. Masson n'est pas tout à fait convaincu par cette position : « Mais il ne m'a donné aucune indication utile pour toucher les personnalités influentes du Conseil général.[187] » L'inspecteur cherche immédiatement à avoir des soutiens pour les subventions mais les collections et la diffusion passent au second plan. Dans ce corpus, la catégorie réservée aux collections est encore moins présente. L'accent mis sur les dépôts et le bibliobus relèguent les collections au second plan. Leur absence dans les rapports peut laisser penser que c'est un sujet déjà traité dans les BM ce qui rend leur examen superflu dans ces établissements. Toutefois, les BDP diffèrent des autres bibliothèques alors la composition des collections auraient pu être davantage mise en lumière. Malgré ces limites, les rapports offrent un aperçu des acquisitions ainsi que les modalités de gestion des fonds : « Il a en effet choisi, équipé, catalogué les 10.200 volumes qui composent le fonds et ronéographié lui-même le catalogue des romans et des livres classés[188]. » Ce rapport montre que dans cette BDP, il y a tout de même un catalogue dédié aux romans. Cette différenciation faite vis-à-vis des autres collections est une avancée dans la reconnaissance des romans comme un genre à part et notable. Certes cette action est minime mais elle témoigne tout de même d'une évolution dans la manière de placer ces collections. Or, certaines bibliothèques ne jouissent pas de cette même appétence pour les romans et cela ne vient pas forcément du personnel : « Le dépôt annexe de DIE est de beaucoup le plus actif : on y compte 282 abonnés pour 3.000 habitants et les lecteurs manifestent un goût particulier pour les livres d'une bonne tenue littéraire et les classés[189]. » Dans la Drôme, le dépôt de Die axe ses collections sur de la « bonne » littérature car c'est une demande des lecteurs. Il semble logique d'être à l'écoute des usagers. Cependant, le rôle de la bibliothèque est de proposer des nouveautés afin d'attirer un nouveau public et de sensibiliser au genre romanesque.

[186] MESR : Rapport d'inspection, André Camille Lucien Masson, Savoie, 1956.

[187] Ibid.

[188] MESR : Rapport d'inspection, Robert Brun, Ain, 1959.

[189] MESR : Rapport d'inspection, Robert Brun, Drôme, 1955.

Droits d'auteur réservés.

L'ensemble du corpus comporte les mêmes oublis et silences au sujet des collections populaires. Cette tendance globale témoigne d'une période d'ambivalence entre volonté d'accepter les nouveautés et la peur du changement.

Les rapports d'inspection étudiés ici témoignent de la situation ambigüe des bibliothèques durant les Trente Glorieuses. Le genre romanesque s'impose difficilement au regard des autres collections. Cela s'explique par des manques de moyens financiers et humains mais surtout en raison d'un rejet. Les bibliothécaires et les inspecteurs sont majoritairement du même avis : les romans n'ont pas leur place en bibliothèque. Les rapports sont clairs sur cette question car très peu prennent la peine de détailler le sujet et d'en faire une analyse. Malgré le développement des bibliothèques départementales de prêt, la place des romans est encore minime. Toutefois, cette mentalité tend à évoluer avec la culture de masse qui se développe. L'envie de lire des œuvres de fiction ne cesse de se démocratiser. La question de l'identité des bibliothèques se trouve donc remise en cause.

Droits d'auteur réservés.

CHAPITRE III– LE ROMAN EN BIBLIOTHEQUE : SA PLACE AU SEIN DES COLLECTIONS

Les rapports d'inspection placent les romans à un statut marginal au sein des collections des bibliothèques rhônalpines. Ils permettent d'avoir un point de vue extérieur sur la perception de ce genre. Désormais, il est important d'analyser des données concrètes. Les bibliothèques disposent de registres d'acquisitions répertoriant tous les achats au cours des années. Ce sont des documents essentiels pour voir l'évolution des politiques culturelles choisies par les établissements. Ces registres papiers sont par la suite remplacés par une base de données informatisée qu'on nomme le Système Intégré de Gestion de Bibliothèque. Il est donc primordial d'examiner certains registres afin de voir les acquisitions faites par les bibliothèques au vu des romans publiés. Toutes ces informations mettent en lumière les changements progressifs qui touchent les missions des bibliothèques.

A-LES RAPPORTS CONFRONTES AUX DONNEES EDITORIALES

1. Le monde éditorial en plein changement

Le monde de l'édition est en constante évolution notamment au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Celui-ci comporte des phases distinctes qui sont analysées selon différents points de vue. D'après le dépôt légal, la production de livres augmente d'environ 5% par an entre 1970 et 1982. Cette hausse est marquée par un recul en 1983 avant le retour d'une période de stabilité jusqu'en 1988[190]. Cette dynamique coïncide avec l'essor de la société de consommation. De ce fait, les ouvrages se diversifient, les livres de vulgarisation et de divertissement se font de plus en plus nombreux. Durant l'entre-deux-guerres, le roman représente à lui seul trois-quarts des titres déposés[191]. Cela est dû à plusieurs facteurs. Il y a une réévaluation esthétique et sociale de ce genre et l'Ecole de la République souhaite valoriser la littérature française. Le roman s'inscrit parfaitement dans ce domaine car il réinterprète des faits réels sous une forme romanesque. Dans les années 1920,

[190] MINISTERE DE LA CULTURE. 1982-2008 : 27 ans d'évolution du marché du livre en France. Observatoire de l'économie du livre. [en ligne]. Consulté le 6 octobre 2025.

[191] MIGOZZI, Jacques. *Le roman populaire en question(s).* Pulim : Limoges, 1997. 613 pages.

Droits d'auteur réservés.

les écoliers-lecteurs deviennent par la suite les adultes-consommateurs de ces livres pour respecter leur devoir de culture[192]. Ceux-ci sont plus abordables contrairement à des ouvrages antiques difficiles d'accès au niveau intellectuel. Ces facteurs contribuent à son émergence, toutefois, l'arrivée de nouveaux éditeurs facilite ce changement. En effet, entre les années 1950 et 1970, le monde européen se passionne pour les récits d'espionnage qui étaient marginaux auparavant. Dès lors, il devient un genre phare qui transforme le monde éditorial français. De nouvelles maisons d'édition voient le jour durant la guerre et se spécialisent dans ce nouveau genre. Tout d'abord, Fleuve Noir est créée en 1949 et se professionnalise dans le roman populaire. Elle devient célèbre principalement avec sa collection *Espionnage* qui comporte plus de 1900 numéros. De plus, on retrouve Presses de la Cité créée en 1944. Elle publie majoritairement des best-sellers anglo-saxons dans le domaine policier et espionnage[193]. Par ailleurs, il y a les Editions de Minuit, maison fondée en 1941 dans la clandestinité et qui se tourne vers le Nouveau roman après la guerre[194]. Ces maisons montent très vite en puissance et prennent leur place aux côtés des traditionnelles telles que Hachette. Le succès du genre policier est tel que les œuvres américaines sont traduites comme les séries *James Bond*. Le développement du format poche favorise l'engouement pour ce type d'ouvrages et les récits circulent avec une grande efficacité en Europe[195].

Les graphiques qui suivent portent sur des maisons d'édition françaises publiant des romans. Toutefois, cette étude n'est pas complète et s'appuie sur les données de production pouvant être déduites du dépôt légal à la BNF. Cette analyse permet de se rendre compte du nombre de romans publiés au cours d'une période et de voir quelles maisons dominent ce marché.

Entre 1950 et 1955, c'est l'émergence de toutes ces maisons. Malgré une domination de Gallimard créée en 1919 et des Presses de la Cité, il y a plusieurs éditeurs qui tentent de s'imposer. Le Trotteur est une maison d'édition régionale basée à Lyon mais elle disparaît rapidement. Durant cette décennie, le prix Goncourt

[192] Idem.

[193] LETOURNEUX, Matthieu. Eurospy. Une culture pop européenne au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale. Études littéraires, 2015, n°3, pages 47-63.

[194] TOURET, Michèle. *Histoire de la littérature française du XXème siècle. Tome II-après 1940*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2023. 544 pages.

[195] LETOURNEUX, Matthieu. Eurospy. Une culture pop européenne au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale. Études littéraires, 2015, n°3, pages 47-63.

Droits d'auteur réservés.

est majoritairement attribué à Gallimard avec entre autres *Les Racines du ciel* de Romain Gary en 1956. Le prix Femina revient aussi principalement à cette maison par exemple avec l'ouvrage *La Machine humaine* de Gabriel Veraldi en 1954. Enfin, le prix Renaudot est décerné de manière plus hétérogène. Il y a donc une montée en puissance de Gallimard dans le monde littéraire reconnu en dépit d'une forte concurrence.

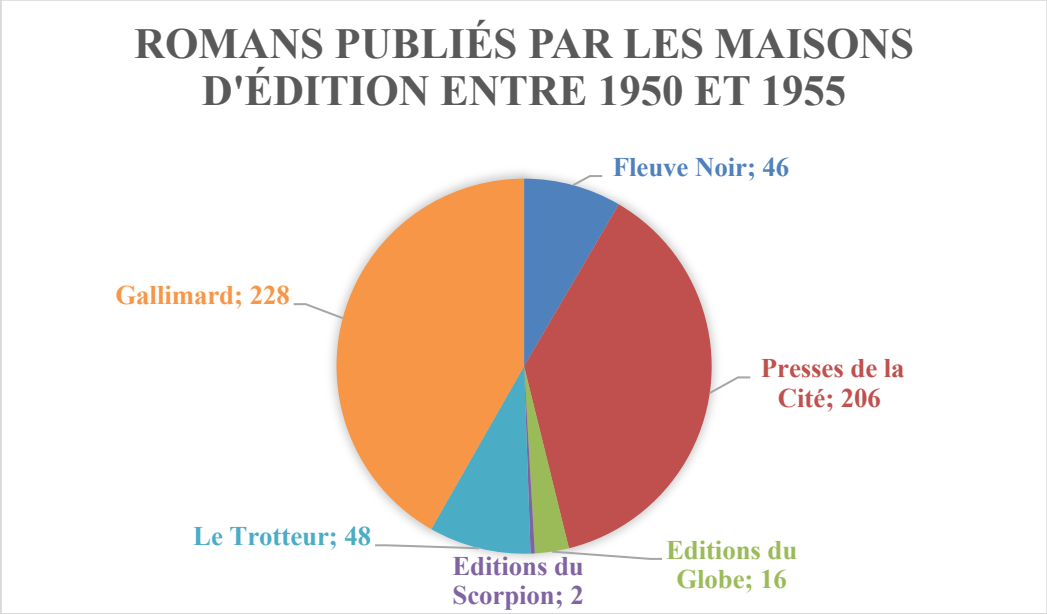


Figure 3 : Part des principaux éditeurs français dans l'édition de romans entre 1950 et 1955
Source : Catalogue général de la BNF

Pour ce qui est des années 1960-1965, le changement est radical. Fleuve Noir et Les Presses de la Cité ont le monopole des romans avec notamment leurs séries policières. Gallimard ne se consacre plus exclusivement à cette catégorie, mais elle conserve sa prédominance au sein des prix littéraires. Néanmoins, ces prix récompensent aussi d'autres maisons comme Albin Michel avec *L'Etat sauvage* de Georges Conchon en 1964 (Goncourt) et les éditions Grasset avec *Le Sud* d'Yves Berger en 1962 (Femina). Celles-ci ne sont pas présentes dans les graphiques en raison d'une volonté de se concentrer sur les principales.

Droits d'auteur réservés.

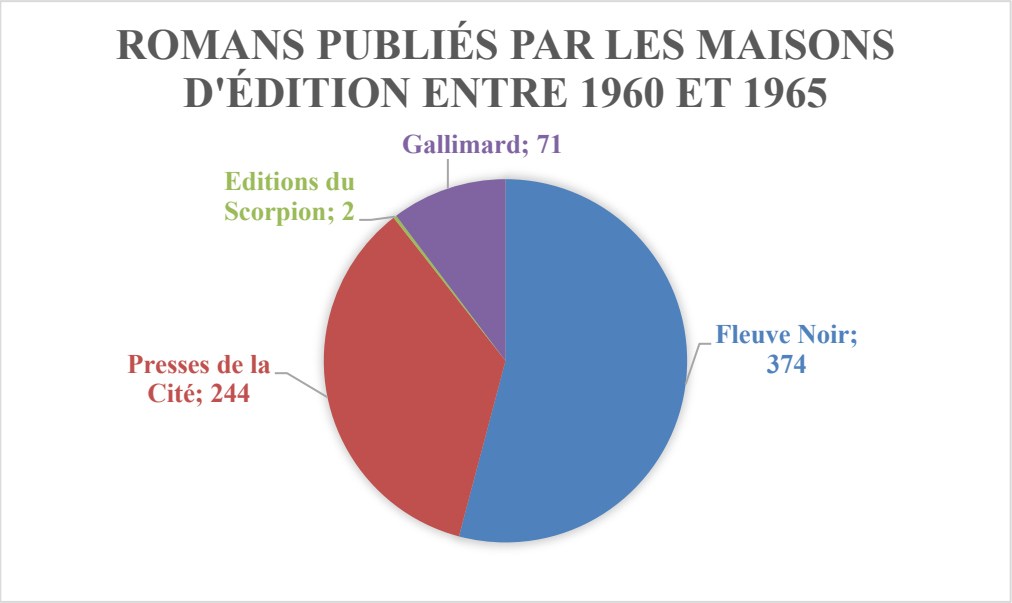


Figure 4 : Part des principaux éditeurs français dans l'édition de romans entre 1960 et 1965
Source : Catalogue général de la BNF

Pour les années 1970-1975, on constate que Fleuve Noir domine largement le marché. Cela s'explique par le succès des nombreuses collections telles que *Spécial Police* (1949-1987), *Espionnage* (1950-1987) et *Anticipation* (à partir de 1951). En outre, le format poche permet de toucher un plus grand nombre et surtout de fidéliser un public : ce qui lui garantit une prédominance. Cette maison d'édition reste pendant plusieurs décennies un modèle industriel pour le genre romanesque policier. Au niveau des prix, celle-ci n'est pas récompensée et ils sont attribués à Calmann-Lévy, le Seuil… La nature des œuvres policières ne semble pas assez « littéraire » pour prétendre à ces prix.

Droits d'auteur réservés.

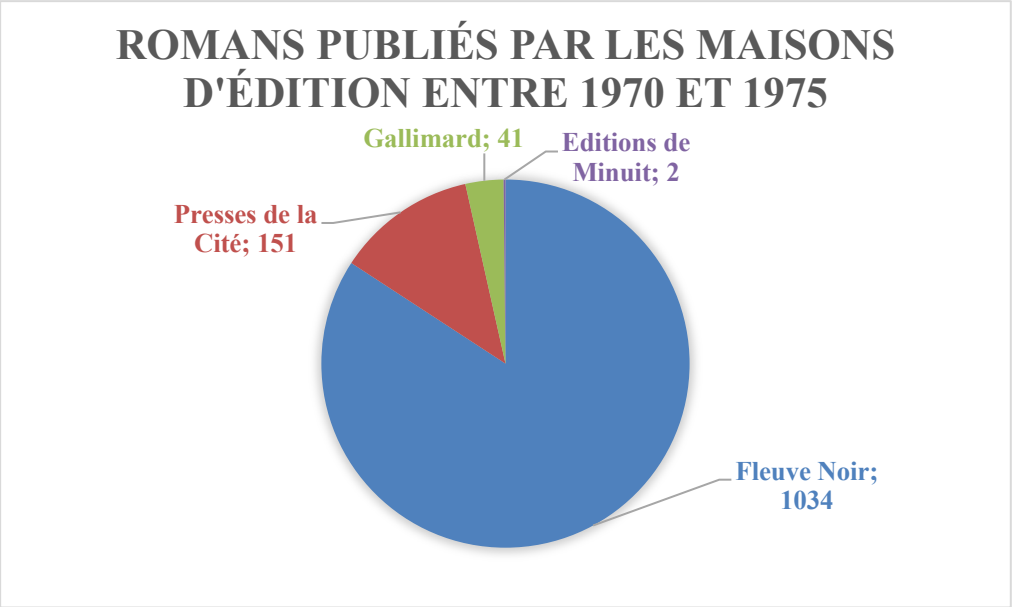


Figure 5 : Part des principaux éditeurs français dans l'édition de romans entre 1970 et 1975
Source : Catalogue général de la BNF

A partir des années 1980, on remarque un inversement des tendances. Le nombre de maisons spécialisées dans ce genre d'ouvrages diminue et Gallimard reprend une place majeure. Le modèle de production de Fleuve Noir devient moins rentable en raison de la hausse des coûts d'impression et de la saturation des séries répétitives. De plus, il faut faire face à une nouvelle concurrence qui est celle des médias (télévision, VHS…) Gallimard récupère le public de ces anciennes maisons et arrive à diversifier son activité. Elle est reconnue et obtient de nombreux prix littéraires, il y a donc un prestige qui pousse le public à acheter des ouvrages de cette édition. Fleuve Noir et Presses de la Cité qui auparavant étaient les leaders de ce marché se retrouvent mis à l'écart en raison de ces multiples facteurs. Dans cette période, les Editions de Minuit remportent des prix avec *L'Amant* de Marguerite Duras en 1984 (Goncourt) et Gallimard avec *Riche et légère* de Florence Delay en 1983 (Femina). Hachette marque doucement son territoire en s'imposant sur la scène littéraire avec l'attribution du Renaudot en 1980 avec *Les Portes de Gubbio* de Danièle Sallenave.

Droits d'auteur réservés.

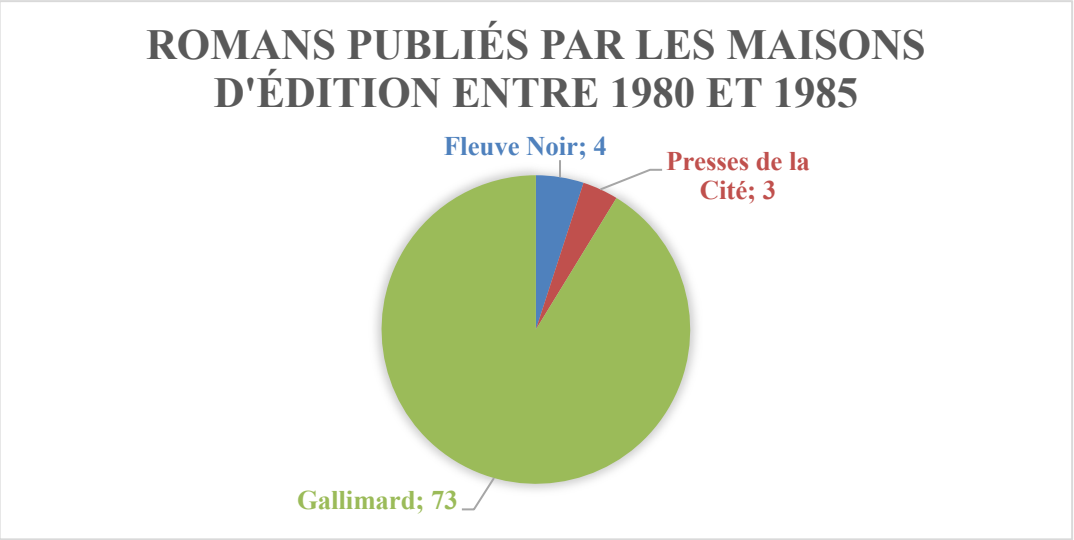


Figure 6 : Part des principaux éditeurs français dans l'édition de romans entre 1980 et 1985
Source : Catalogue général de la BNF

Le monde éditorial est en pleine évolution au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Des maisons émergent et se professionnalisent dans le genre romanesque. Certaines se démarquent rapidement avec la création de collections. L'importation des récits américains connaît un grand succès et les traductions sont de plus en plus nombreuses. Les tirages augmentent considérablement et sont très bien reçus par le public français.

Avec l'apparition de nouveaux médias, la concurrence change de camp. Les grandes maisons d'édition doivent donc se diversifier. Malgré ces transformations, le lectorat est toujours assoiffé d'histoires policières. Or, les bibliothèques ne sont pas toutes disposées et ouvertes à accueillir ce style d'ouvrages dans leurs collections.

2. Les registres d'entrées comme source essentielle

Les registres d'entrées des bibliothèques sont primordiaux pour connaître les acquisitions faites au cours des années. C'est grâce à ces sources qu'on peut constater la place des romans au sein des collections. Pour cette étude, la comparaison est faite entre le registre de la bibliothèque de Vienne et celui de Montélimar pour la période allant de 1945 aux années 1970. Ces deux villes sont de taille comparable mais leur bibliothèque ne bénéficie pas de la même superficie. En effet, les rapports d'inspection dépeignent des locaux très différents. Dans un

Droits d'auteur réservés.

rapport de Mr. Caillet en 1964[196], la bibliothèque de Vienne est présentée comme exiguë et est obligée de partager ses locaux avec le musée. Toutefois, le rapport de Mr. Thomas de 1981[197] montre qu'elle occupe désormais une surface de 290m^2 et que quelques aménagements sont à prévoir pour l'agrandir. Les travaux nécessaires sont réalisés pour que cette institution accueille le public et les collections dans les meilleures conditions. La situation de Montélimar est tout autre. La bibliothèque est très bien située à proximité de la place du marché, ce qui est souligné à plusieurs reprises dans les rapports[198]. Cependant, au fil des différentes inspections, les locaux ne changent pas et le manque de place se fait sentir. Le rapport de Mr. Thomas datant de 1978[199] explique qu'elle se trouve dans un petit immeuble au fond d'une cour malpropre. Malgré des projets de déménagement, rien de concret semble se profiler. Les deux bibliothèques ne disposent pas des mêmes conditions, il est donc intéressant de voir les différences dans leurs achats de romans.

Pour ce qui est de Vienne, les sources dont nous disposons font ressortir 995 romans. Cet établissement achète majoritairement des œuvres sur l'histoire locale, sur la Seconde Guerre mondiale mais aussi des ouvrages classiques tel que *Les Misérables* de Victor Hugo. Il n'y a pas de registre spécialement dédié au genre romanesque ce qui montre le peu d'intérêt accordé à celui-ci. Les acquisitions faites recensent de multiples auteurs mais certains incontournables ressortent tels que Georges Simenon, Joseph Kessel et Paul Vialar. La bibliothèque a acheté environ 8 livres de ces auteurs. Ce sont globalement des livres issus de collections et d'écrivains divers. Le graphique ci-dessous met en avant la part de chaque genre littéraire au sein des collections de Vienne. Cela permet de constater que les romans sont en nombre limité par rapport aux autres œuvres[200].

[196] MESR : Rapport d'inspection, Maurice Caillet, Vienne, 1964.

[197] MESR : Rapport d'inspection, Marcel Henri Germain Thomas, Vienne, 1981.

[198] MESR : Rapports d'inspection, Robert Brun, Montélimar, 1955-1957.

[199] MESR : Rapport d'inspection, Marcel Henri Germain Thomas, Montélimar, 1978.

[200] Registre d'acquisition de la bibliothèque de Vienne.

Droits d'auteur réservés.

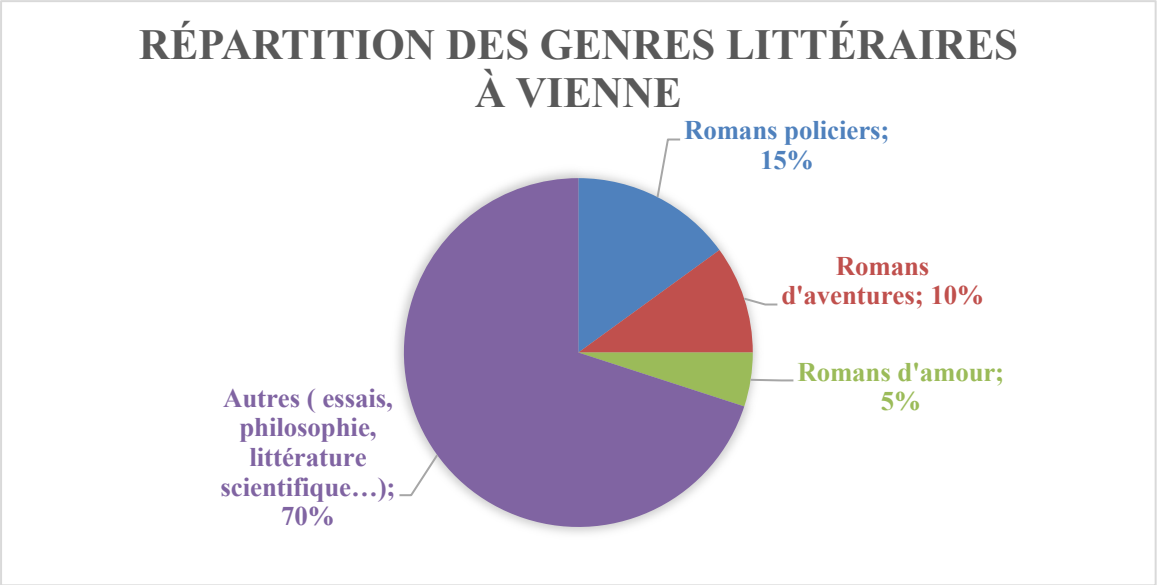


Figure 7 : Répartition des genres littéraires dans les collections de la bibliothèque de Vienne pendant les Trente Glorieuses
Source : Registre d'acquisition de Vienne

Pour ce qui est de Montélimar, la bibliothèque dispose d'un document qui recense 1470 livres. La plupart de ces œuvres sont des romans d'aventure, policiers et des histoires romantiques. L'établissement intègre parfaitement ce nouveau genre dans ses collections. Les auteurs récurrents sont nombreux tels que Pierre Nord, Jean Bruce, Max du Veuzit, Delly, James Hadley Chase… et bien d'autres encore. Ce sont des figures emblématiques du genre romanesque pour cette époque. La majorité des ouvrages acquis ne sont pas contemporains, au contraire les œuvres antérieures sont favorisées. Le graphique ci-dessous montre clairement que les différentes thématiques du roman sont présentes et seulement quelques autres œuvres dites « classiques » sont acquises. Il est tout de même possible qu'un autre registre soit utilisé pour noter les ouvrages « littéraires »[201].

[201] Registre d'acquisition de la bibliothèque de Montélimar.

Droits d'auteur réservés.

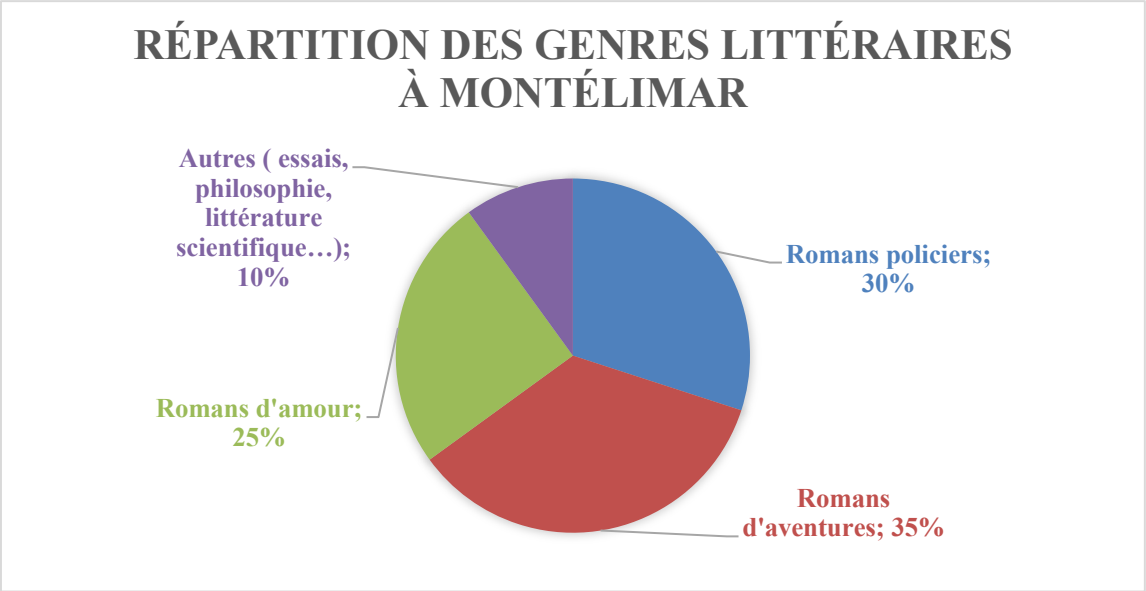


Figure 8 : Répartition des genres littéraires dans les collections de la bibliothèque de Montélimar pendant les Trente Glorieuses
Source : Registre d'acquisition de Montélimar

Ces deux registres sont intéressants car ils montrent deux politiques d'acquisition totalement différentes. Les rapports d'inspection nous donnent quelques indications pour comprendre ces différences. En 1981, Vienne dispose d'un budget de 20 000 francs pour les acquisitions de livres[202]. Cela montre que la bibliothèque de Vienne a assez de moyens et d'espace pour accueillir des collections. Toutefois, elle ne semble pas utiliser la majorité de son budget pour l'achat de romans. Pour ce qui est de Montélimar en 1978, il est d'environ 12 000 francs ce qui représente selon l'inspecteur entre 4 et 500 volumes[203]. Ce crédit d'achat est nettement inférieur à celui de Vienne. Ces sommes sont cohérentes avec la situation des établissements évoquée précédemment, cependant celles-ci ne sont pas employées de la même manière. Les registres sont clairs, Montélimar a une politique d'acquisition majoritairement tournée vers la lecture populaire malgré son manque de place. Les collections de Vienne sont plus tournées vers la littérature « classique » et ses collections accueillent progressivement des romans.

Les registres sont des sources primordiales et permettent de voir la prépondérance des romans policiers et d'aventure au sein des acquisitions

[202] MESR : Rapport d'inspection, Marcel Henri Germain Thomas, Vienne, 1981.

[203] MESR : Rapport d'inspection, Marcel Henri Germain Thomas, Montélimar, 1978.

Droits d'auteur réservés.

romanesques. Ces récits se multiplient et attirent de plus en plus l'attention du public.

B- LA PREPONDERANCE DES ROMANS POLICIERS ET D'AVENTURE

1. La création des récits policiers et d'aventure

La littérature englobe de nombreux genres dont le roman qui lui aussi se subdivise en plusieurs catégories. Le roman populaire rassemble « une mauvaise littérature » dont les romans policiers et d'aventure. Ils apparaissent dans les années 1850 avec les deux nouvelles canoniques américaines d'Edgar Poe : *Double Assassinat dans la rue Morgue*[204] et *La Lettre volée*[205]. Un détachement s'opère avec le fantastique et le roman gothique pour laisser place à une recherche de vérité et d'optimisme[206]. Ce genre littéraire s'inscrit dans une continuité et est porteur de plusieurs héritages. Tout d'abord, l'héritage judéo-chrétien. Le détective est perçu comme un confesseur, une figure christique prenant en charge l'ensemble de la culpabilité du groupe. De plus, il s'inscrit dans le mythe et dans le roman de chevalerie. Les héros de cette époque tels que Thésée et le Preux sont comparés au détective pour débarrasser la Terre des malfaiteurs, des monstres… Le roman policier et d'aventure se retrouvent donc à la croisée de multiples traditions culturelles et idéologiques[207]. Toutefois, ce genre est longtemps considéré comme peu sérieux, vulgaire et dénué de sens, mais lorsqu'on analyse de plus près, on se rend compte que ce n'est point le cas. Ces romans font preuve de modernité dans leur structure et apparaissent comme des œuvres de recherche. Jean Ricardou démontre que le roman moderne ne cherche plus à raconter une simple aventure mais à faire vivre l'aventure de l'écriture elle-même. Il exprime cette idée en disant : « L'écriture d'une aventure à l'aventure d'une écriture. »[208] Face à cette sophistication du roman, il y a un étonnement de la part des chercheurs sur les difficultés de ce genre à s'imposer. En effet, ce type d'œuvres présente au lecteur le

[204] POE, Edgar Allan. *Double Assassinat dans la rue Morgue*. Philadelphie : Graham's Magazine, 1841. 129 pages.

[205] POE, Edgar Allan. *La Lettre volée*. Philadelphie : The Gift, 1844. 128 pages.

[206] VAREILLE, Jean-Claude. *Culture savante et culture populaire. Brèves remarques à propos des horizons idéologiques, des structures, et de la littérarité du roman policier*. Persée, 1986. [en ligne]. < https://www.persee.fr/doc/calib_0575-2124_1986_num_23_1_1183 >, consulté le 1er octobre 2025.

[207] Idem

[208] RICARDOU, Jean. *Problèmes du Nouveau Roman*. Paris : Seuil, 1967. 206 pages.

Droits d'auteur réservés.

processus de la création littéraire tout en accumulant des images de sa production et de sa réflexivité. Cette nouveauté entraîne donc une prudence de la part des lettrés et comme le démontrent les rapports d'inspection, les bibliothèques ne souhaitent pas aller dans le sens de la modernité. Le récit s'organise autour d'un « creux central »[209]. L'objectif est de maintenir le lecteur en éveil tout au long du récit. La vérité se dévoile le plus tard possible en laissant quelques indices. Par exemple, dans l'œuvre *Le Crime de l'Orient Express*[210] d'Agatha Christie en 1934, l'histoire commence par un long rappel de l'affaire Lindbergh. L'arrivée d'Hercule Poirot se fait progressivement et il ne dévoile ses conclusions qu'au dernier chapitre. Il y a donc une optique positiviste qui se dégage de ce genre d'œuvres. Le dernier chapitre est perçu comme un triomphe de la Vérité. De plus, ces romans apparaissent comme une relativité généralisée. Le fait de laisser seulement quelques indices permet au lecteur de se faire sa propre interprétation de l'enquête. Cette particularité commence dans l'entre-deux-guerres avec les romans anglo-saxons tels que ceux d'Agatha Christie. Par ailleurs, ces œuvres illustrent une métaphysique du soupçon généralisé[211]. Le récit met en avant le fait que chacun est coupable d'une faute, les personnages deviennent donc tous des suspects. Le lecteur se retrouve égaré et n'a plus aucune certitude.

Les romans policiers et d'aventure introduisent une nouvelle manière de lire et touchent un public varié. Ce genre romanesque connaît un grand succès notamment en raison du contexte de cette période.

2. Un contexte propice à cet essor

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la population française n'a plus de repères et doit se reconstruire. Il subsiste la liberté de pensée et d'expression qui permet à chacun de s'évader de diverses manières. La montée en puissance des nouvelles technologies telles que la télévision et la radio participent à cela, néanmoins, le roman joue un rôle très important aussi. A travers les histoires racontées, le lecteur peut se reconnaître ou alors s'évader au fil de sa lecture. Les romans policiers et d'aventure ont deux référents : l'illusion de la réalité et la

[209] VAREILLE, Jean-Claude. *Culture savante et culture populaire. Brèves remarques à propos des horizons idéologiques, des structures, et de la littérarité du roman policier*. Persée, 1986. [en ligne]. < https://www.persee.fr/doc/calib_0575-2124_1986_num_23_1_1183 >, consulté le 1er octobre 2025.

[210] CHRISTIE, Agatha. *Le Crime de l'Orient-Express*. Londres : Collins Crime Club, 1934. 240 pages.

[211] Idem

Droits d'auteur réservés.

littérarité[212]. En effet, ces œuvres peuvent renvoyer aux problèmes extérieurs et c'est cela qu'on nomme « illusion de la réalité ». Les problèmes politiques, sociaux et économiques peuvent être dépeints dans une situation totalement fictive. Emile Zola avec son ouvrage *Germinal*[213] en 1885 met parfaitement en avant la vie ouvrière dans les années 1860 en plaçant au centre de son histoire un personnage qui captive l'attention du lecteur. Cet exemple montre que dès l'essor de ce genre, il y a une volonté de retranscrire une certaine réalité. Après 1945, la réalité est toute autre, alors ils s'en inspirent comme *Les Mandarins*[214] de Simone de Beauvoir en 1954. L'histoire est centrée sur un petit groupe parisien d'intellectuels de gauche qui s'interroge sur la société au lendemain de la guerre. L'autrice restitue l'état d'esprit d'après-guerre composé d'espoirs qui sont vite remplacés par des désillusions avec l'arrivée de la guerre froide. A travers cette histoire parsemée de fiction et de réalité, le lecteur se sent compris et prend du plaisir à continuer sa lecture afin de découvrir le dénouement. Ce livre est récompensé du prix Goncourt ce qui lui donne une plus grande légitimité et fait de lui un roman « élitiste ». En plus de cette « illusion de la réalité », le concept de littérarité est très présent. L'auteur exprime la vie extérieure selon un code répondant à des lois particulières. C'est un principe permettant de voir le récit comme de la littérature sortant de l'ordinaire, comme une lettre ou encore un article de journal. Il s'inspire d'un discours qui se raccroche à d'autres textes, cela est très lié à l'intertextualité. Les romans tentent donc de placer la réalité au cœur de leur histoire afin de captiver le lecteur pour qu'il se sente compris. En 1974, paraît *Le bataillon du ciel*[215] de Joseph Kessel qui retrace l'épopée des parachutistes de la France libre avant le débarquement en 1944. Le récit s'inspire de témoignages réels de résistants ce qui lui donne un caractère authentique et au plus près de la réalité. Le lectorat est plongé au cœur des événements passés et se sent donc inclus dans le récit.

Les romans policiers et d'aventure se distinguent par rapport aux autres ouvrages romanesques et permettent d'avoir un public captivé par la mise en forme

[212] VAREILLE, Jean-Claude. *Culture savante et culture populaire. Brèves remarques à propos des horizons idéologiques, des structures, et de la littérarité du roman policier*. Persée, 1986. [en ligne]. < https://www.persee.fr/doc/calib_0575-2124_1986_num_23_1_1183 >, consulté le 1er octobre 2025.

[213] ZOLA, Emile. *Germinal*. Paris : G. Charpentier et Cie, 1885. 591 pages.

[214] DE BEAUVOIR, Simone. *Les Mandarins*. Paris : Gallimard, 1954. 579 pages.

[215] KESSEL, Joseph. *Le bataillon du ciel*. Paris : Gallimard, 1974. 224 pages.

Droits d'auteur réservés.

des histoires et les thèmes abordés. Les écrivains jouent avec les différents procédés d'écriture afin de répondre aux attentes du public.

3. La diversité des auteurs romanesques

Le monde littéraire ne se laisse pas abattre par les conflits du XXème siècle et des ouvrages continuent à paraître. La tradition des belles-lettres est maintenue et des romanciers originaux se démarquent. La littérature voit tout de même arriver de nouveaux procédés d'écriture comme le développement du récit à la première personne mais aussi l'augmentation des genres de romans[216]. Dans ce mouvement mêlant continuité et nouveauté, les auteurs romanesques sont nombreux mais la plupart sont de la génération antérieure aux guerres. Cependant, le roman est de plus en plus prépondérant en France après 1945 avec l'influence américaine. Les traductions sont nombreuses, mais rapidement le contexte d'après-guerre pousse les romanciers européens à se détacher de la structure traditionnelle. Les registres d'acquisition étudiés montrent la réalité des achats durant les Trente Glorieuses et donc ce qui est lu par les lecteurs des bibliothèques. Ce sont majoritairement des auteurs qui ont écrit avant la Seconde Guerre mondiale. Il est possible de citer Delly. C'est un pseudonyme utilisé par Jeanne Henriette Marie Petitjean de La Rosière (1875-1947) et son frère Frédéric Petitjean de La Rosière (1876-1949). La jeune fille écrit durant de longues années en cachette mais dès lors que sa mère découvre son secret, son frère l'encourage à envoyer son manuscrit à plusieurs éditeurs[217]. Le premier roman *Dans les ruines* paraît chez H. Gautier en 1903. A partir de cet instant et jusqu'en 1943, ils écrivent plus de 100 romans d'amour et d'aventure qui connaissent un grand succès. Le deuxième très présent dans les deux registres est Leslie Charteris (1907-1993). C'est un auteur de romans policiers et scénariste britannique d'origine chinoise[218]. Son succès est notamment dû à son personnage Simon Templar nommé le Saint. Cette série de livres gagne en popularité car c'est une approche différente qui combine l'humour léger avec les forces du mal, et elle connaît des adaptations à la télévision. Ce sont deux auteurs à succès qui incarnent cette littérature et qui prédominent au sein des deux registres. Pour d'autres écrivains

[216] TOURET, Michèle. *Histoire de la littérature française du XXème siècle. Tome II-après 1940*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2023. 544 pages.

[217] BABELIO. Delly. [en ligne]. < https://www.babelio.com/auteur/-Delly/27871 > consulté le 14 mars 2026.

[218] BABELIO. Leslie Charteris. [en ligne]. < https://www.babelio.com/auteur/Leslie-Charteris/21037 >, consulté le 14 mars 2026.

Droits d'auteur réservés.

comme Pierre Nord, Jean Bruce et James Hadley Chase qui sont des incontournables, la bibliothèque de Vienne ne possède qu'un exemplaire de chacun. Le genre romanesque s'impose dans le monde littéraire mais les romans d'avant-guerre restent prédominants dans les bibliothèques. Cela rejoint l'idée qu'il y a un décalage entre les acquisitions et le marché de l'édition. Le nombre d'auteurs est considérable, car les romans contemporains suscitent un fort engouement, au même titre que les œuvres plus anciennes. Dans les écrivains d'après-guerre, il est important d'évoquer Georges Simenon (1903-1989), romancier belge de renom. Ses romans policiers sont très appréciés notamment avec le personnage de fiction Jules Maigret.

Avec l'évolution des pratiques de lecture, le roman ne cesse de se développer (romance, fiction…) tout en recherchant une reconnaissance totale de la part des milieux encore réticents.

C-ENTRE SUCCES POPULAIRE ET REDEFINITION DES BIBLIOTHEQUES

1. Un engouement du lectorat

> « Je lis d'une traite parce que je n'arrive pas à m'arrêter ; c'est trop passionnant[219]. » (Une employée de banque de 26 ans)

Les pratiques culturelles des Français évoluent et la notion de temps libre prend une place de plus en plus conséquente dans le quotidien. Chaque personne a une définition différente de ce moment, mais cela inclus de se reposer, se divertir, passer du temps avec des proches… C'est dans ce mouvement que le roman policier arrive à trouver un lectorat digne d'attention. Il touche toutes les classes sociales, intéresse diverses tranches d'âge et regroupe des lecteurs aussi bien féminins que masculins[220]. Cet engouement du public n'est pas entièrement partagé par les institutions culturelles qui voient en cette lecture une pratique « honteuse »[221]. Cette pression pèse sur les lecteurs qui craignent de se sentir jugés :

---

[219] SOLDINI, Fabienne. *La lecture de romans policiers : une activité cognitive*. Persée, 1996. [en ligne]. < https://www.persee.fr/doc/lsoc_0181-4095_1996_num_76_1_2740 >, consulté le 13 novembre 2025.

[220] DONNAT, Olivier. COGNEAU, Denis. *Les pratiques culturelles des Français. 1973-1989*. Paris : La Découverte, 1990. 285 pages.

[221] SOLDINI, Fabienne. *La lecture de romans policiers : une activité cognitive*. Persée, 1996. [en ligne]. < https://www.persee.fr/doc/lsoc_0181-4095_1996_num_76_1_2740 >, consulté le 13 novembre 2025.

Droits d'auteur réservés.

« J'avoue que j'ai une certaine réticence à emporter des polars pour lire dans les transports en public ou dans une salle d'attente, parce qu'il y a quand même attaché un petit peu une mauvaise image, une image de non-sérieux, qui fait que ça me gêne de lire ça en public[222]. » (Une secrétaire dans un lycée de 33 ans)

Ces témoignages démontrent que malgré une envie de lire ces ouvrages, la pression sociale reste forte. Les romans policiers et d'aventure sont les thématiques qui prennent de plus en plus de place dans le monde éditorial. Dans ces œuvres, le lectorat est invité à participer au récit. Autour du texte, de nombreuses hypothèses émergent dans la tête du lecteur. Elles peuvent être prévisionnelles afin d'anticiper la prochaine action ou alors interprétatives pour interroger le sens des mots. Ces suppositions sont rapidement confirmées ou non par la suite du récit, cela apporte une grande proximité entre le lecteur, le texte et l'auteur[223].

« Selon les paragraphes que je trouvais, il semblait que j'allais au-devant et qu'il allait se passer telle ou telle chose qui se rapprochait déjà de ce qui suivait dans la lecture. [...] J'essayais de la (A. Christie) suivre de plus près et je devinais presque en contournant un peu. Je disais : « Il va se passer peut-être telle et telle chose » et, disons, ça arrivait[224]. » (Cantinière de 55 ans)

Cette recherche perpétuelle de nouvelles informations ou de détails oblige le lecteur à avoir un esprit imaginatif. Cela fait naître l'envie de connaître rapidement la fin de l'histoire. La proximité du récit avec le réel entraine une identification des faits et des personnages du livre dans le quotidien.

« Quelquefois, il m'est arrivé de rechercher les lieux comme si je les connaissais. Il m'est arrivé d'inventer presque une maison, un jardin attenant, quelque chose qu'elle avait écrit comme si, disons, j'y étais passée, ne serait-ce qu'une fois[225]. » (Cantinière de 55 ans)

Ces allers et retours cognitifs participent à la construction d'une histoire parallèle et c'est en partie ce que recherche le lecteur. Il veut se sentir impliqué dans le récit. Le temps consacré à la lecture n'est donc pas une contrainte mais plus un

[222] Idem.

[223] Idem.

[224] Idem.

[225] Idem.

Droits d'auteur réservés.

plaisir. Les histoires permettent à chaque personne de se l'approprier à sa manière. Le roman démocratise davantage la lecture. Cependant, dans *Situation de l'écrivain* en 1947, Jean-Paul Sartre constate que les auteurs de ces ouvrages ont des lecteurs mais n'ont plus de public[226]. Il justifie cela par le succès des collections bon marché et que l'auteur n'a plus connaissance de son public et comprend l'engouement ou non pour son livre à travers la critique. Celle-ci prend le rôle du lectorat pour faire un retour à l'écrivain sur la vision de son œuvre dans l'espace public[227].

L'intérêt du public est de plus en plus conséquent et révèle un changement considérable dans les pratiques culturelles françaises. Les bibliothèques ne peuvent donc pas en faire abstraction. C'est pour cela que cette pensée commence à atteindre les corps professionnels de ces institutions.

2. L'émergence d'une nouvelle pensée dans les corps professionnels

> « Les membres du Comité se montrent soucieux d'acquérir des ouvrages sérieux, tout en laissant une large place aux romans policiers dont le public est toujours friand, estimant non sans raison qu'ils servent d'amorce et qu'une bibliothèque de création récente ne peut se dispenser de sacrifier au goût des lecteurs[228]. »

Dans son rapport de 1955, l'inspecteur Robert Brun met à l'honneur l'acquisition de nouveaux livres au sein de la bibliothèque de Tournon. Ces nouveaux achats représentent 4 600 ouvrages, ce qui n'est pas négligeable. Cela démontre qu'un changement de mentalité dans les corps professionnels commence à naître, influençant la politique d'acquisition. Les rapports d'inspection permettent de voir que dans certains établissements et notamment dans les années 1950, quelques modifications sont notables même si cela reste minime.

> « En revanche, les livres composés exclusivement de romans modernes sont, tous, admirablement choisis, et la bibliothécaire a eu le courage exceptionnel de

[226] TOURET, Michèle. *Histoire de la littérature française du XXème siècle. Tome II-après 1940*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2023. 544 pages.

[227] Idem.

[228] MESR : Rapport d'inspection, Robert Brun, Tournon, 1955.

Droits d'auteur réservés.

sacrifier tous les livres démodés ou en mauvais état qui encombraient les rayons[229]. »

Ces citations provenant de deux institutions différentes avec cinq ans d'écart révèlent la volonté de certains bibliothécaires de faire évoluer les collections en comprenant bien les enjeux de la lecture publique. Les inspecteurs mettent plus ou moins en valeur ces collections dans leurs écrits en fonction de leur opinion.

Pour appuyer les propos extraits des rapports d'inspection, il est nécessaire d'avoir le point de vue des bibliothécaires de l'époque. Cette étude parallèle recense le témoignage de deux bibliothécaires lyonnaises. Leurs réponses ont été apportées en novembre 2025. La première sous le nominatif Madame X, débute sa carrière en 1970. Au début de sa prise de poste, les romans ne sont proposés qu'en bibliothèque populaire. Les bibliothèques municipales n'achètent que des romans de littérature classique des collections Lagarde et Michard car ils sont « reconnus ». Pour elle, le tournant s'opère dans les années 1970 avec l'essor de la lecture publique. Dès lors les rayons de romans s'étoffent et se diversifient. De plus, elle précise que la lecture de roman était considérée essentiellement comme un loisir féminin. Dès que les bibliothèques municipales ont commencé à doter leurs collections de romans, des consignes claires étaient données. Il faut distinguer la littérature blanche (Gallimard, Seuil…) de la littérature populaire (Lafont, Hachette...). La « littérature de gare » (collection du Masque…) n'a pas sa place dans cette institution[230].

La deuxième bibliothécaire Madame Y, commence en 1984. Elle constate qu'il y a une réelle réflexion hebdomadaire et collective sur les acquisitions. Par exemple, tous les jeudis matin une cérémonie nommée « office » présentait 40 à 50 livres. L'objectif était d'argumenter en faveur de leur acquisition ou non. Grâce à ce rituel, les romans peuvent être mis en lumière et donc être proposés au public[231]. Ces deux témoignages portant sur la bibliothèque municipale de Lyon avec quelques années d'écart mettent en avant des aspects différents. A leur prise de poste, l'introduction du roman n'en est qu'à ses prémices. Il est notable que les bibliothécaires se posent de plus en plus de questions sur ce genre et il y a une réelle volonté de les introduire afin de répondre aux besoins des lecteurs. De plus, ce sont deux femmes qui sont

[229] MESR : Rapport d'inspection, André Masson, Faverges, 1950.

[230] Entretien de Mme. X en novembre 2025.

[231] Entretien de Mme. Y en novembre 2025.

Droits d'auteur réservés.

favorables à l'introduction des romans en masse afin de développer la lecture du plaisir. Cette analyse n'est pas objective car les deux bibliothécaires partagent majoritairement le même avis alors qu'il est certain que d'autres professionnels sont encore réticents. Toutefois, cela rejoint les rapports d'inspection qui mettent en lumière cette ouverture progressive.

Les bibliothèques évoluent et se dotent de collections plus variées. Ces établissements présentés comme des lieux d'érudition et de savoirs doivent incorporer la lecture publique et donc les livres « populaires ». Les Trente Glorieuses sont un tournant majeur et la redéfinition des bibliothèques est en cause.

3. Les changements de fonction des bibliothèques : une crise identitaire

Les bibliothèques municipales françaises se développent massivement et sont au nombre de 804 en 1974[232]. Ces établissements ont du succès en raison des quatre principes appliqués : proximité, gratuité, liberté et diversité[233]. La lecture publique prend une place plus importante et les bibliothèques « traditionnelles » sont contraintes d'évoluer dans leurs fonctions. A l'origine, la mission première est de transmettre des savoirs aux érudits afin de compléter leurs connaissances sur des sujets pointus. Désormais, les fonctions sont multiples et cela est possible grâce à plusieurs points. Tout d'abord, comme mentionné précédemment, les bibliothécaires commencent à s'ouvrir aux nouveautés et intègrent dans leur politique d'acquisition des ouvrages « populaires ». Les registres étudiés sont la preuve de ce changement. De plus, la lecture publique est redéfinie comme étant une problématique de la « déscolarisation » de la lecture. En effet, ce service est transféré au ministère de la Culture en 1976 et il y a une volonté qu'il participe à l'idéal pédagogique républicain[234]. Les nouvelles bibliothèques sont conçues dans une perspective de démocratisation culturelle. Cela rejoint directement les réponses recueillies avec les questionnaires. Pour les bibliothécaires interrogées, il y a un réel tournant dans les années 1970. Les bibliothèques d'arrondissements lyonnaises se développent en proposant en grand nombre des romans et des documentaires de vulgarisation. Les

[232] RABOT, Cécile. *La démocratisation culturelle par les bibliothèques de lecture publique, une préoccupation d'hier ?* Hypothèses, 2 juin 2014. [en ligne]. <https://chmcc.hypotheses.org/482>, consulté le 10 mars 2026.

[233] Idem.

[234] DE LASSALLE, Marine. *La « nouvelle » politique de lecture (1981-1986). Les conditions de possibilité de l'innovation culturelle.* Persée, 1993. [en ligne]. <https://www.persee.fr/doc/polix_0295-2319_1993_num_6_24_1589>, consulté le 10 mars 2026.

Droits d'auteur réservés.

ouvrages de divertissement sont au cœur de la politique d'acquisition. Cependant, un clivage subsiste entre la bibliothèque principale de Lyon qui privilégie majoritairement les œuvres « sérieuses » et la place restreinte accordée aux livres populaires. Le cas lyonnais n'est pas isolé, cette différence s'observe sur l'ensemble du territoire. Ce changement de fonction ne peut pas être immédiat. Les nouvelles générations se font entendre dès les années 1960 pour que ces modifications soient plus significatives. Elles dénoncent les traditions conservatrices qui engendrent un grand retard par rapport aux autres pays européens. De plus, la lecture publique ne dispose pas assez d'ouvrages scientifiques et techniques car le budget est attribué aux livres universitaires. Ces générations souhaitent que la lecture publique dispose de collections documentaires sur tous les aspects de l'activité humaine[235]. Les revendications finissent par toucher le gouvernement qui crée un comité interministériel en 1966 afin de proposer un plan de développement de la lecture publique. Celui-ci n'est pas appliqué mais de plus gros moyens budgétaires sont alloués, les subventions d'équipement augmentent de 35 à 50%[236]. La considération est de plus en plus conséquente et les événements de 1968 entraînent une prise de conscience sur l'importance et les besoins de l'action culturelle locale. Après cet épisode, de nombreuses bibliothèques municipales voient le jour[237]. Les bibliothèques sont en pleine « crise identitaire » car leur fonctionnement est remis en cause et aucun retour en arrière ne semble envisageable. Désormais, elles ne ciblent plus seulement un public érudit et l'ensemble de la population est invitée à consulter des ouvrages. Les sections jeunesses s'enrichissent au même titre que les collections « populaires ». Ces institutions deviennent des lieux de rencontre entre amateurs de lectures diverses.

Les bibliothèques se doivent de répondre aux besoins des lecteurs. Avec un monde éditorial poussé par une demande de plus en plus forte, les établissements incluent progressivement les œuvres du marché. La crise identitaire est notable car c'est une période transitoire et surtout préliminaire aux multiples changements à venir. Toutefois, le roman commence à se faire une place légitime au sein des collections en bibliothèque.

---

[235] RICHTER, Noë. *Histoire de la lecture publique en France.* Bulletin des bibliothèques de France. [en ligne]. <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1977-01-0001-001>, consulté le 10 mars 2026.

[236] Idem.

[237] Idem.

Droits d'auteur réservés.

Le roman en bibliothèque a une place ambivalente durant les Trente Glorieuses. Les registres d'acquisition ainsi que les rapports d'inspection mettent en avant une progressive intégration de ce genre dans les collections. Le monde éditorial est en pleine ébullition et la demande des lecteurs est toujours plus grande. Le public a besoin de divertissement pour échapper au contexte d'après-guerre tout en cherchant une part d'identification au sein des textes. L'enjeu des auteurs de roman est là : divertir le lecteur à travers des histoires captivantes. Les spécialistes de ce genre se multiplient ce qui donne un marché du roman très diversifié. Les bibliothèques ne peuvent plus ignorer cette littérature et la fonction « traditionnelle » de ces établissements se voit menacée. Les nouvelles générations de bibliothécaires et inspecteurs poussent ces changements et la crise identitaire des bibliothèques est bien réelle. Elles deviennent des espaces de rencontre entre différents publics qui viennent chacun s'évader à leur manière. Les romans jouent un rôle important dans le grand tournant des bibliothèques françaises qui s'opèrent à cette période.

Droits d'auteur réservés.

CONCLUSION

Les Trente Glorieuses sont un tournant majeur pour les bibliothèques. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, elles sont en difficulté et doivent rattraper leur retard vis-à-vis des autres pays européens. Il est donc nécessaire de se moderniser et de répondre aux nouvelles demandes des usagers. La fonction première d'une bibliothèque est de donner accès aux savoirs. La présence d'œuvres de divertissement n'est donc pas envisagée. Cependant, le lectorat ne cesse de s'élargir et est friand de romans de tout genre. Ce mémoire permet de comprendre comment ce genre littéraire s'est fait progressivement une place au sein des collections et surtout en quoi c'est un révélateur de la crise identitaire des bibliothèques. Cette analyse est possible grâce à l'étude de rapports d'inspection qui permet de cerner le point de vue des inspecteurs et du personnel à l'échelle rhônalpine. Ce sont des sources totalement inédites qui mettent en lumière des points de vue encore peu étudiés. Le roman est très mal perçu par les professionnels qui le considère comme de la « mauvaise » littérature ou encore « vulgaire ». La lecture est perçue comme une source de savoirs et donc réservée aux érudits. Cependant, le monde éditorial évolue et les maisons d'édition sur ce genre augmentent tout comme la demande. Le public souhaite des œuvres légères ou bien des intrigues dans lesquelles il peut s'évader mais aussi se reconnaître. Cette pratique s'associe directement avec la notion de temps libre qui se développe de plus en plus. Avec l'instauration des congés payés en 1936, les vacances sont une étape nouvelle[238]. Après la Seconde Guerre mondiale, le fait de prendre du temps pour soi se démocratise davantage. Le temps libre prend diverses formes telles que le divertissement devant la télévision, la radio, écouter de la musique mais aussi faire des activités avec ses enfants et partir en vacances[239]. A cela s'ajoute évidemment la lecture qui petit à petit prend des formes multiples. Avec internet, la population est amenée à consulter des blogs, des encyclopédies en ligne…lire n'est plus seulement associé aux journaux et aux livres[240]. Les bibliothèques ne peuvent donc pas ignorer ce changement et doivent s'adapter. L'arrivée des BDP est pensée dans le sens de la

[238] BOUTON, Christophe. *Les métamorphoses du temps libre dans la modernité*. Cairn, 2023. [en ligne]. < https://shs.cairn.info/revue-mouvements-2023-2-page-14?lang=fr&tab=texte-integral >, consulté le 1er juin 2026.

[239] BROUSSE, Cécile. *La vie quotidienne en France depuis 1974. Les enseignements de l'enquête Emploi du temps*. INSEE, 2015. [en ligne]. < https://www.insee.fr/fr/statistiques/1303224?sommaire=1303240 >, consulté le 1er juin 2026.

[240] Ibid.

Droits d'auteur réservés.

démocratisation de la lecture qui prend en compte les romans. Les débuts sont fastidieux et même dans ces établissements, il est difficile d'avoir des collections variées notamment pour la jeunesse. La majorité des bibliothécaires sont réticents à ces achats et cela se constate dans les rapports. Les romans sont très peu mentionnés voire inexistants. Cela s'explique par la non-présence de ces livres dans les rayons ou une volonté du rédacteur de les omettre. En effet, le corps inspectoral est majoritairement conservateur mais la nouvelle génération avec Mr. Masson et Mr. Caillet tente de valoriser les nouvelles acquisitions. Cette ambivalence dans les milieux professionnels se ressent aussi chez les bibliothécaires. En fonction de leur point de vue, l'établissement se dote plus ou moins de romans. Les nouvelles tendances commencent tout de même à se faire sentir et les années 1960-1970 marquent un réel tournant dans la redéfinition des missions des bibliothèques. Ces rapports sont des sources précieuses afin d'avoir un avis direct sur la situation. Avec tous ces éléments, il est donc possible d'affirmer que les romans entrainent une remise en cause des bibliothèques car ils sont désormais incontournables dans le monde éditorial. Par ailleurs, les rapports les évoquent de plus en plus au fil des ans malgré encore une certaine retenue. Ce genre littéraire s'impose progressivement dans les collections et bouscule les traditions établies. L'étude de la région Rhône-Alpes permet d'avoir des exemples concrets avec des espaces divers (ville, campagne, montagne) et donc de cerner toute la complexité de ce réseau de bibliothèques. C'est une région en pleine évolution marquée par des institutions culturelles fortes qui donnent une idée de la dynamique des bibliothèques sur l'ensemble du territoire français. Les Trente Glorieuses sont les prémices de ces bouleversements.

Les années qui suivent marquent un autre tournant pour la légitimation du roman. En 1983, il y a l'obtention d'un exemplaire du dépôt légal pour toute publication de roman policier[241]. De plus, en 1984, il y a la création de la Bibliothèque des Littératures Policières qui est actuellement un lieu de référence. Cet établissement est créé par un groupe d'experts qui souhaite conserver et valoriser ce genre littéraire[242]. Ces étapes successives montrent son institutionnalisation ainsi que de sa reconnaissance. La démocratisation de la lecture est à son paroxysme et le corps

[241] RABOT, Cécile. *Le roman policier en bibliothèque.* HAL, 2016. [en ligne]. < https://hal.parisnanterre.fr/hal-01413525v1 >, consulté le 30 mai 2026.

[242] Ibid.

Droits d'auteur réservés.

professionnel suit majoritairement cette dynamique. En 1991, le conseil supérieur des bibliothèques met en avant le lien entre l'accès à la Culture et l'exercice de démocratie. Il fait de l'égalité d'accès une des missions principales de ces institutions (article 3) :

« La bibliothèque est un service public nécessaire à l'exercice de la démocratie. Elle doit assurer l'égalité d'accès à la lecture et aux sources documentaires pour permettre l'indépendance intellectuelle de chaque individu et contribuer au progrès de la société[243]. »

Aujourd'hui, la situation dans les bibliothèques a bien évolué même si des sujets sensibles persistent. Les romans et notamment les polars sont séparés des autres collections et sont bien identifiables grâce à un classement, une cote ou encore des couleurs différentes. Cela peut être vu comme discriminant par certains professionnels :

« Il semble, par contre, que l'on n'ait guère avantage à séparer du reste des romans les romans policiers et de science-fiction, car ce classement s'effectue en fonction d'un critère de valeur : littérature « cultivée » d'un côté, « sous » -littérature de l'autre. Or, si certaines collections policières n'offrent évidemment qu'un intérêt très réduit, il n'en est pas de même de certains titres qui sont excellents. »[244]

Pour d'autres, il est nécessaire d'avoir cette distinction afin de les mettre en valeur :

« On ne peut par exemple promouvoir le policier « de qualité » que si on classe les romans policiers à part : les noyer entraîne le refuge du pauvre lecteur, condamné à se repérer dans l'océan qu'est un fonds de romans pour adultes, vers les auteurs qu'il connaît déjà. »[245]

Pour comprendre l'ensemble de ces interrogations, des études sont menées sur les questions de genres littéraires en bibliothèque. L'objectif est de montrer que la littérature jeunesse à sa place dans les rayons[246]. De plus, l'ensemble des titres acquis doivent tous

[243] Conseil supérieur des bibliothèques. *Charte des bibliothèques*, Association des Bibliothécaires de France, 1991. [en ligne]. < https://www.abf.asso.fr/fichiers_site/fichiers/ABF/textes_reference/charte_bibliotheques91.pdf >, consulté le 24 mai 2026.

[244] BETHERY, Annie. *Abrégé de la classification décimale de Dewey*. Paris : Editions du Cercle de la librairie, 1998. 317 pages. (p.35)

[245] LAHARY, Dominique. *Pour une bibliothèque polyvalente : à propos des best-sellers en bibliothèque publique*. Bulletin d'information de l'Association des Bibliothécaires Français, 2000. [en ligne]. < http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/revues/afficher-46645 >, consulté le 2 juin 2026.

[246] DE RUGERIIS, Talia. *Lutte contre les stéréotypes de genre : quelle place pour la bibliothèque pour enfants ?* ENSSIB, 2021. [en ligne]. < https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/70184-lutte-contre-les-stereotypes-de-genre-quelle-place-pour-la-bibliotheque-pour-enfants.pdf >, consulté le 2 juin 2026.

Droits d'auteur réservés.

être mis en avant sans faire de distinction[247]. En effet, les romans dits « fell-good » ne sont encore pas très bien vus par certains bibliothécaires qui les jugent parfois trop légers et non adaptés. De plus, le roman s'est diversifié et de nouveaux genres éditoriaux éphémères ou non ont vu le jour. Après le succès mondial *d'Harry Potter*, il y a la formalisation d'une littérature pour adolescents : c'est le début du genre Young adult. Celui-ci comporte dès les années 2010 un sous genre, le New adult et en 2015 la New Romance fait son apparition avec la série *After*. Ce sont des romans d'amour avec des scènes érotiques qui touchent un public majoritairement de jeunes filles. Au sein de ces genres il y a encore des sous catégories : la Romantasy (de la romance associée à de la fantasy) et la Dark romance. Ces livres connaissent de grands succès et deviennent des best-sellers. Les bibliothèques n'ont donc pas le choix de les prendre en compte et de réfléchir à leur intégration au sein des collections. Toutefois, les professionnels reconnaissent ne pas réellement s'intéresser à ce type d'ouvrages ce qui explique leur exclusion dans les rayons.

> « J'avoue, je n'en lis pas du tout. J'en ai feuilleté, j'ai lu des passages, mais je ne suis pas lectrice. Pour faire de la veille, on ne peut pas lire tout ce qui sort. Pour faire les acquisitions, on n'a pas forcément besoin d'en lire, mais là il faut quand même que j'en lise » (Émilie, médiathécaire).

La question de censure n'est pas soulevée face à ces romans mais la peur de les voir consulter par des mineurs est réelle. Il est possible d'éviter ce problème en en contrôlant les prêts. Cependant, si le livre est catalogué et numérisé par la bibliothèque il est impossible de gérer les consultations. Ces genres sont donc en cours de légitimation tout comme ce fut le cas pour les romans policiers, d'aventure… Les spécialistes sont partagés entre la volonté de les mettre en avant car cela peut créer des liens entre mère et fille et de les exclure car ils évoquent des scènes violentes qui ne sont pas appropriées notamment après la période MeToo. Des débats émergent aussi sur les romans traitant de l'homosexualité. Tous ces nouveaux thèmes abordés au sein des livres font face à des oppositions et il faut donc adapter la politique d'acquisition de l'établissement afin de les intégrer ou non.

[247] BENYAMINA, Renan. *Du placard aux rayons : la visibilité des questions de genre dans les bibliothèques publiques.* ENSSIB, 2013. [en ligne]. < https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/60383-du-placard-aux-rayons-visibilite-des-questions-de-genre-dans-les-bibliotheques-publiques.pdf >, consulté le 2 juin 2026.

Droits d'auteur réservés.

Le chemin vers une reconnaissance complète de l'ensemble du genre romanesque est loin d'être finalisé. Malgré une légitimation nettement grandissante depuis son apparition, les nouveautés peinent encore à trouver leur place dans les bibliothèques. Ces établissements sont amenés à évolués en fonction des nouvelles demandes et besoins des lecteurs. Ces espaces ne sont pas immuables et doivent s'adapter afin de répondre aux transformations de la société.

Droits d'auteur réservés.

SOURCES

Corpus des rapports d'inspection datant des Trente Glorieuses

Rapport de Mr. Masson à Valence en 1949.

Rapport de Mr. Masson à Faverges en 1950.

Rapport de Mr. Brun à Saint-Étienne en 1954.

Rapport de Mr. Brun à Privas en 1955.

Rapport de Mr. Brun à Tournon en 1955.

Rapport de Mr. Lelièvre en 1955.

Rapport de Mr. Brun à Montélimar en 1955-1957.

Rapport de Mr. Brun dans la Drôme en 1955.

Rapport de Mr. Masson dans la Savoie en 1956.

Rapport de Mr. Brun à Nantua en 1956.

Rapport de Mr. Masson dans la Savoie en 1956.

Rapport de Mr. Brun dans la Drôme en 1957.

Rapport de Mr. Brun à Romans-sur-Isère en 1958.

Rapport de Mr. Brun à Lyon en 1959.

Rapport de Mr. Brun dans l'Ain en 1959.

Rapport de Mr. Brun dans le Rhône en 1959.

Rapport de Mr. Brun à Seyssel en 1959.

Rapport de Mr. Caillet dans la Drôme en 1964.

Rapport de Mr. Caillet à Vienne en 1964.

Rapport de Mr. Caillet à Oyonnax en 1965.

Rapport de Mr. Caillet à Tournon en 1973.

Rapport de Mr. Caillet dans l'Ain en 1975.

Rapport de Mr. Thomas à Montélimar en 1978.

Rapport de Mr. Thomas à Montélimar en 1978.

Rapport de Mr. Thomas à Vienne en 1981.

Droits d'auteur réservés.

Rapport de Mr. Thomas dans la Loire en 1981.

Rapport de Mr. Thirion à Saint-Étienne en 1987.

Rapport de Mr. Thirion dans la Loire en 1987.

Rapport de Mr. Thirion à Tournon en 1988.

Registres d'acquisition

Registre d'acquisition de la bibliothèque de Montélimar.

Registre d'acquisition de la bibliothèque de Vienne.

Entretiens

Entretien de Mme. X en novembre 2025.

Entretien de Mme. Y en novembre 2025.

Droits d'auteur réservés.

BIBLIOGRAPHIE

HISTOIRE DES BIBLIOTHÈQUES ET DE LA LECTURE PUBLIQUE

ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE. BF Bulletin, n°1-3, janvier-mars 1940, p. 20.

ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE. Manifeste IFLA-UNESCO sur la bibliothèque publique. [en ligne]. <https://www.abf.asso.fr/6/46/985/ABF/manifeste-ifla-unesco-sur-la-bibliotheque-publique#:~:text=Ce%20Manifeste%20proclame%20la%20conviction,spirituel%20de%20tous%20les%20individus. >, consulté le 9 avril 2025.

BACCONNIER, Brigitte. *La classification décimale de DEWEY et ses applications en C.D.I.* 1996. [en ligne]. < https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1362-la-classification-decimale-de-dewey-et-ses-applications.pdf >, consulté le 29 avril 2025.

BETHERY, Annie. *Abrégé de la classification décimale de Dewey*. Paris : Editions du Cercle de la librairie, 1998. 317 pages. (p.35)

BERTRAND, Anne-Marie. *La lecture populaire ? Un regard sur le partage de la lecture*. Bulletin des bibliothèques de France, 2014. [en ligne]. <<https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2014-01-0090-007 >, consulté le 29 avril 2025.

BERTRAND, Anne-Marie. *Les villes et leurs bibliothèques : légitimer et décider, 1945-1985*. Paris : Cercle de la Librairie,1999. 324 pages.

BOUCHARD, Claire. *Les bibliothèques publiques en France au lendemain de la Première Guerre mondiale*. BNF Gallica, 2019. [en ligne]. < https://gallica.bnf.fr/accueil/fr/html/les-bibliotheques-publiques-en-france-au-lendemain-de-la-premiere-guerre-mondiale >, consulté le 21 mai 2025.

Droits d'auteur réservés.

BOUCHAREB, Hind. *Penser et mettre en œuvre la lecture publique : discours, débats et initiatives (1918-1945).* [en ligne]. <https://core.ac.uk/download/pdf/78503416.pdf >

CALENGE, Bertrand. *Les bibliothèques centrales de prêt : dix années de mutations*. Bulletin des bibliothèques de France, 1992. [en ligne]. < https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1992-04-0024-004 >, consulté le 17 février 2025

CHARTIER, Anne-Marie. HEBRARD, Jean. *Discours sur la lecture (1880-2000).* Paris : Fayard, 2000. 776 pages.

CHARTIER, Anne-Marie. HEBRAD, Jean. *Genèse d'une crise : la lecture littéraire dans les Cahiers pédagogiques de la Libération à mai 1968*. Paris : Études de linguistique appliquée, avril-juin 2000. 227-243 pages.

COMTE, Henri. *Les bibliothèques publiques en France*. Villeurbanne : Presses de l'École nationale supérieure de bibliothèques, 1977. 472 pages. (Citation page 179)

Conseil supérieur des bibliothèques. *Charte des bibliothèques*, Association des Bibliothécaires de France, 1991. [en ligne]. < https://www.abf.asso.fr/fichiers_site/fichiers/ABF/textes_reference/charte_bibliotheques91.pdf >, consulté le 24 mai 2026.

ENSSIB. Les missions de l'ADLP. [en ligne]. <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/Livre_web_ADLP/text/Missions_et_actions.html >, consulté le 9 avril 2025.

DELISLE, Léopold. *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale*. Paris : Imprimerie nationale. 1868-1881. 123 pages

Droits d'auteur réservés.

EVANS, Christophe. CAMUS, Agnès. CRETIN, Jean-Michel. *Les Habitués : le microcosme d'une grande bibliothèque.* Paris : Bibliothèque Publique d'Information du Centre Pompidou, 2000. 323 pages.

KUHLMANN, Marie. *Censure et bibliothèques au XXème siècle*. Paris : Editions du Cercle de la librairie, 1989. 349 pages.

LISKENNE, Anne. JOUAN, Ophélie. *Jenny Delsaux (1896-1977), itinéraire d'une pionnière des bibliothèques*. Hypothèses : La Bibliothèque nationale sous l'Occupation, 2022. [en ligne]. < https://arcbn2gm.hypotheses.org/1331 >, consulté le 21 mai 2025.

MARTIN, Henri-Jean. *Histoire et pouvoirs de l'écrit*. Paris : Albin Michel, 1996. 546 pages.

MINISTÈRE DE LA CULTURE. *Répertoire des biens spoliés en France durant la guerre de 1939-1945. Tome VII. Archives, manuscrits et livres rares, Introduction du directeur des réparations et restitutions*, Marcel Coignard, Bureau central des restitutions, 1949. [en ligne]. < https://pop-perf-assets.s3.gra.io.cloud.ovh.net/mnr/RBS/T7_Archives_manuscrits_livres_rares.pdf >, consulté le 21 mai 2025.

MOREL, Eugène. *La librairie publique.* Paris, 1910. 322 pages.

PELLISSON, Maurice. *Les bibliothèques populaires à l'étranger et en France*. Paris : Imprimerie nationale, 1906. 228 pages.

PETIT, Michèle. BALLEY, Chantal. LADEFROUX, Raymonde. *De la bibliothèque au droit de cité : parcours de jeunes*. Paris : Bibliothèque Publique d'Information du Centre Pompidou, 1997. 361 pages.

Droits d'auteur réservés.

POULAIN, Martine. *Histoire des bibliothèques françaises : Tome 4, les bibliothèques au XXe siècle 1914-1990*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 2009. 1187 pages.

POULAIN, Martine. *Les bibliothèques françaises au XXe siècle.* Érudit, 1994. [en ligne]. < https://www.erudit.org/fr/revues/documentation/1994-v40-n1-documentation02102/1033415ar/ >, consulté le 12 février 2025.

POULAIN, Martine. *Où sont les bibliothèques françaises spoliées par les nazis ?* Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2019. 234 pages.

POULAIN, Martine. *Spoliation et restitution des bibliothèques. Répertoire des acteurs du marché de l'art en France sous l'Occupation, 1940-1945, RAMA (FR)*. Agorha, 2023. [en ligne]. < https://agorha.inha.fr/detail/903 >, consulté le 21 mai 2025.

RABOT, Cécile. *La démocratisation culturelle par les bibliothèques de lecture publique, une préoccupation d'hier ?* Hypothèses, 2 juin 2014. [en ligne]. <https://chmcc.hypotheses.org/482>, consulté le 10 mars 2026.

RICHTER. Noë. *Histoire de la lecture publique en France*. Bulletin des bibliothèques de France, 1977. [en ligne]. < https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1977-01-0001-001 >, consulté le 9 avril 2025.

RICHTER, Noë. *Introduction à l'histoire de la lecture publique*. Bulletin des bibliothèques de France, 1979. [en ligne]. < https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1979-04-0167-001 >, consulté le 4 avril 2025.

RICHTER, Noë. *Les bibliothèques populaires*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1978. 252 pages.

Droits d'auteur réservés.

SANDRAS, Agnès. *Des bibliothèques populaires à la lecture publique*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2014. 544 pages.

TESNIERE, Valérie. *Patrimoine et bibliothèques en France depuis 1945*. Bulletin des bibliothèques de France, 2006. [en ligne]. < https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2006-05-0072-002 >, consulté le 29 avril 2025.

VARY, Dominique. *L'histoire des bibliothèques en France : Etat des lieux*. Bulletin des bibliothèques de France, janvier 2005. [en ligne]. <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2005-02-0016-003>

YVERT, Louis. *Sur les catégories de bibliothèques municipales : petite histoire d'une législation et d'une réglementation confuses, le Code des communes et autres textes*. Bulletin des bibliothèques de France, 1992. [en ligne]. <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1992-05-0054-009 >, consulté le 15 mai 2025.

HISTOIRE DES BIBLIOTHÈQUES DÉPARTEMENTALES DE PRÊT

BLANCHARD, Martine. *Quelles missions pour les bibliothèques départementales de prêt ?* Bulletin des bibliothèques de France, 1997. [en ligne]. <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1997-05-0008-001 >, consulté le 17 février 2025.

FABRE, Mireille. *Cinquante ans de bâtiments en bibliothèques départementales de prêt*. Bulletin des bibliothèques de France, 1996. [en ligne]. < https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1996-05-0043-008 >, consulté le 27 avril 2026.

HISTOIRE DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DES BIBLIOTHÈQUES

BALLEY, Noëlle. CAUDRON, Olivier. *Une source précieuse de l'histoire des bibliothèques : les rapports de l'Inspection générale des bibliothèques pour la période 1945-1970. L'exemple de la lecture publique. Inspecter les bibliothèques (1822-2022)*. Openedition, 2024. 195-220 pages. [en ligne]. < https://books.openedition.org/pressesenssib/23136?lang=fr >, consulté le 27 avril 2026.

Droits d'auteur réservés.

BULLETIN DES BIBLIOTHÈQUES DE FRANCE. Répartition des secteurs d'inspection générale. [en ligne]. <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1978-06-0390-009 >, consulté le 12 mai 2025.

CAILLET, Maurice. *L'inspection générale des bibliothèques*. Bulletin des bibliothèques de France, 1970. [en ligne]. < https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1970-12-0597-001 >, consulté le 14 mai 2025.

ENSSIB. *Les inspecteurs généraux des bibliothèques en France depuis 1822*. Hypothèses, 2022. [en ligne]. <https://histigb.hypotheses.org>

HENRYOT, Fabienne. *Inspecter les bibliothèques (1822-2022).* Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2024. 236 pages.

HYPOTHESES. *Les inspecteurs généraux des bibliothèques en France depuis 1822*. [en ligne]. < https://histigb.hypotheses.org >, consulté le 13 mai 2025.

RENOULT, Daniel. *Les rapports de l'Inspection générale des bibliothèques*. Bulletin des bibliothèques de France, 2009. [en ligne]. <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-03-0012-002 >, consulté le 13 mai 2025.

HISTOIRE DE L'INSPECTION GÉNÉRALE

BRUCHET, Marc. *Vers une histoire institutionnelle de l'Inspection générale des bibliothèques : de la réforme du contrôle technique de l'Etat au service d'évaluation.* 2015. [en ligne]. <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/65120-vers-une-histoire-institutionnelle-de-l-inspection-generale-des-bibliotheques-de-la-reforme-du-controle-technique-de-l-etat-au-service-d-evaluation.pdf >, consulté le 12 février 2025.

Droits d'auteur réservés.

CARDONI. Fabien. *L'Inspection au XIXe siècle : la genèse d'un corps*. OpenEdition Books, 2012. [en ligne]. < https://books.openedition.org/igpde/3568 >, consulté le 31 mars 2025.

DEMONTEIL, Marion. *Inspecter la culture. Une sociologie de l'écriture administrative*. Lyon : ENS Editions, 2024. 216 pages.

DURUY, Victor. *Rapport à Sa Majesté l'Empereur sur l'enseignement supérieur (1865-1868).* Perséide Éducation, 1868. [en ligne]. < https://education.persee.fr/doc/baip_1254-0714_1868_num_10_191_27190 >, consulté le 14 avril 2025.

MENIER, Jacques. *Les Inspections générales*. Paris : Berger-Levrault, 1988. 271 pages.

MILLOZ, Pierre. *Les inspections générales et ministérielles dans l'administration française*. Université du Michigan : Economica, 1983. 720 pages.

PISSALOUX, Jean-Luc. *Les inspections générales au sein de l'administration française : structures, fonctions et évolution.* Cairn, 2015. [en ligne]. <https://droit.cairn.info/revue-francaise-d-administration-publique-2015-3-page-601?lang=fr >, consulté le 14 avril 2025.

PROST, Antoine. *Histoire de l'enseignement en France* : 1800-1967. Paris : Armand Colin, 1977. 524 pages.

HISTOIRE DE ROMAN ET DE LA LECTURE ROMANESQUE

ALBERES MARILL, René. *Le roman d'aujourd'hui : 1960-1970*. Éditions Albin Michel, 1970. 277 pages.

ARTIAGA, Loïc. LETOURNEUX, Matthieu. *Aux origines de la pop culture. Le Fleuve Noir et les Presses de la Cité au cœur du transmédia à la française, 1945-1990*. Paris : La. Découverte, 2022. 188 pages.

Droits d'auteur réservés.

BALLEY, Noëlle. *Le puzzle, la coquille et le Lego : les constructions patrimoniales*. Bulletin des bibliothèques de France, 2008. [en ligne]. <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-06-0006-001>, consulté le 12 février 2025.

BERTRAND, Anne-Marie. *La lecture populaire ? Un regard sur le partage de la lecture*. Bulletin des bibliothèques de France, 2014. [en ligne]. <<https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2014-01-0090-007 >, consulté le 13 février 2025.

BNF GALLICA. Gazette nationale ou Moniteur universel, 6 juillet 1860. [en ligne]. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k44379908/f1.item >, consulté le 19 mai 2025.

CARRIERE D'ENCAUSSE, Hélène. *L'Académie et le roman, une longue hésitation*. Académie française, 3 décembre 2015. [en ligne]. <https://www.academie-francaise.fr/lacademie-et-le-roman-une-longue-hesitation>, consulté le 14 mai 2025.

DELAY, Florence. *L'Académie française et le roman*. Académie française, 29 octobre 2015. [en ligne]. < https://www.academie-francaise.fr/lacademie-francaise-et-le-roman >, consulté le 14 mai 2025.

DUFFOUR. Nicolas. *Le livre : tout un roman !* Paris : Autrement, 2003. 63 pages.

FEBVRE, Lucien. MARTIN, Henri-Jean. *L'apparition du livre*. Paris : Albin Michel, 1958. 600 pages.

FENELON, François de. *Lettre sur les occupations de l'Académie française*. Paris : Librairie des livres liturgiques illustrés, 1847. 196 pages. [en ligne]. <

Droits d'auteur réservés.

https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k147235m/f11.item >, consulté le 14 mai 2025.

HARO, Marie-Christine. *Un épisode de la querelle du roman populaire : la circulaire Billault de 1860.* Persée, 1986. [en ligne]. < https://www.persee.fr/doc/roman_0048-8593_1986_num_16_53_4924 >, consulté le 6 mai 2025.

HUET, Pierre-Daniel. *Traité de l'origine des romans*. Paris : Desessarts, 1798-1799. 201 pages. [en ligne]. < https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k650112/f3.item.texteImage >, consulté le 14 mai 2025.

LANSON, Gustave. *Histoire de la littérature française*. Paris : Hachette, 1895. 1190 pages. [en ligne]. < https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k34121565.image >, consulté le 14 mai 2025.

LETOURNEUX, Matthieu. *Eurospy. Une culture pop européenne au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale.* Études Littéraires, 2015. [en ligne]. <https://www.erudit.org/en/journals/etudlitt/2015-v46-n3-etudlitt03019/1039380ar/ >, consulté le 12 février 2025.

LOUICHON, Brigitte. *Les romans en 1802*. Cairn, 2013. [en ligne]. <https://shs.cairn.info/revue-romantisme-2013-2-page-15?lang=fr#s1n4>, consulté le 15 novembre 2024.

LYON-CAEN, Judith. *Un magistère social : Eugène Sue et le pouvoir de représenter.* Cairn, 2008. [en ligne]. < https://shs.cairn.info/revue-le-mouvement-social1-2008-3-page-75?lang=fr >, consulté le 19 mai 2025.

MANDROU, Robert. *Littérature de colportage et mentalités paysannes XVIIe et XVIIIe siècles*. Persée, 1964. [en ligne]. <

Droits d'auteur réservés.

https://www.persee.fr/doc/rural_0014-2182_1964_num_15_1_1143 >, consulté le 17 février 2025.

MIGOZZI, Jacques. *Le roman populaire en question(s).* Pulim : Limoges, 1997. 613 pages.

OLIVIER-MARTIN, Yves. *Histoire du roman populaire en France*. Paris : Albin Michel, 1979. 301 pages.

PARINET, Elisabeth. *Renouvellement de la production de livres après 1945*. BNF, Les Essentiels. [en ligne]. <https://essentiels.bnf.fr/fr/livres-et-ecritures/histoire-du-livre-occidental/aaf71155-c8cd-402e-8ff9-5dc3349a1f91-livre-contemporain-20e-21e-siecles/article/f121654e-9ce4-4f94-9695-991a42c52495-renouvellement-la-production-livres-apres-1945>, consulté le 12 février 2025.

PERUGINI, Gabriel. *Déconstruction et reconstruction chez Michel Butor et Alain Robbe-Grillet : contribution du nouveau roman à l'imaginaire social des Trente Glorieuses (1946-1975).* 2015. [en ligne]. <https://theses.hal.science/tel-01272568/>

RICARDOU, Jean. *Problèmes du Nouveau Roman*. Paris : Seuil, 1967. 206 pages.

SEGUIN, Laurent. *Les collections de romans populaires et leur conservation dans les fonds patrimoniaux de la Bibliothèque nationale de France. L'exemple du « Livre populaire » de la Librairie Arthème Fayard.* ENSSIB, 2005. [en ligne]. < https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/652-les-collections-de-romans-populaires-et-leur-conservation-dans-les-fonds-patrimoniaux-de-la-bibliotheque-nationale-de-france.pdf >

SERRY, Hervé. *Auteur et éditeur au prisme de contraintes et d'affinités : Pierre-Henri Simon, le roman et les Éditions du Seuil*. Documentation et

Droits d'auteur réservés.

bibliothèques, 2010. [en ligne]. < https://id.erudit.org/iderudit/1029042ar >, consulté le 28 avril 2025.

SPONVILLE-COMTE GILLE, Aurélie. *Modernité et archaïsme des lieux dans les romans d'enquête et d'aventure pour la jeunesse pendant les Trente Glorieuses en France*. 2016. [en ligne]. <https://theses.fr/2016ARTO0008>, consulté le 28 avril 2025.

TOURET, Michèle. *Histoire de la littérature française du XXème siècle. Tome II-après 1940*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2023. 544 pages.

VAREILLE, Jean-Claude. *Culture savante et culture populaire. Brèves remarques à propos des horizons idéologiques, des structures, et de la littérarité du roman policier*. Persée, 1986. [en ligne]. < https://www.persee.fr/doc/calib_0575-2124_1986_num_23_1_1183 >, consulté le 1er octobre 2025.

HISTOIRE DE LA RÉCEPTION CRITIQUE DU ROMAN

CARRIERE D'ENCAUSSE, Hélène. *L'Académie et le roman, une longue hésitation*. Académie française, 3 décembre 2015. [en ligne]. <https://www.academie-francaise.fr/lacademie-et-le-roman-une-longue-hesitation>, consulté le 14 mai 2025.

DELAY, Florence. *L'Académie française et le roman*. Académie française, 29 octobre 2015. [en ligne]. <https://www.academie-francaise.fr/lacademie-francaise-et-le-roman>, consulté le 14 mai 2025.

HISTOIRE DES « TRENTE GLORIEUSES »

CARTIER, Marie. *Facteurs des trente glorieuses : une condition populaire.* Cairn, 2012. [en ligne]. < https://shs.cairn.info/les-facteurs-et-leurs-tournees--9782707139832-page-69?lang=fr >, consulté le 21 mai 2025.

Droits d'auteur réservés.

DEWITTE, Philippe. *1945-1974, les Trente Glorieuses*. Persée, 2005. [en ligne]. < https://www.persee.fr/doc/homig_1142-852x_2005_num_1257_1_4876 >, consulté le 28 avril 2025.

DOMINICI, Michèle. *Les femmes au foyer : une histoire intime et collective*. France Culture : podcast, 2022. [en ligne]. < https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/la-grande-table-idees/michele-dominici-5981988 >, consulté le 21 mai 2025.

FOURASTIE, Jean. *Les Trente Glorieuses, ou la révolution invisible de 1946 à 1975*. Paris : Fayard, 1979. 301 pages.

LAGARDE, Yann. *Et si on arrêtait avec le mythe des « Trente Glorieuses ».* France Culture : podcast, 2025. [en ligne]. < https://www.radiofrance.fr/franceculture/et-si-on-arretait-avec-le-mythe-des-trente-glorieuses-2027068 >, consulté le 21 mai 2025.

LEJEUNE, Dominique. *La France des Trente Glorieuses 1945-1974.* Paris : Armand Colin, 2015. 192 pages.

MARTIGNY, Vincent. *Les temps nouveaux. En finir avec la nostalgie des Trente Glorieuses*. Paris : Seuil, 2025. 256 pages.

MINISTERE DE L'ECONOMIE DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE. Les Trente Glorieuses. [en ligne]. < https://www.economie.gouv.fr/facileco/trente-glorieuses >, consulté le 20 mai 2025.

HISTOIRE DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

BACCAÏNI, Brigitte. *L'espace rural rhônalpin. Dynamisme démographique et migrations résidentielles*. Persée, 2001. [en ligne]. <

Droits d'auteur réservés.

https://www.persee.fr/doc/espos_0755-7809_2001_num_19_1_1977 >, consulté le 20 mai 2025.

CHAMP, Jacques. ROUSIER, Nicole. *L'économie de la région grenobloise : une dynamique globale de pôle technologique de fortes disparités spatiales internes*. Persée, 1997. [en ligne]. < https://www.persee.fr/doc/rga_0035-1121_1997_num_85_4_3935 >, consulté le 20 mai 2025.

CRETIN, Claude. *Une histoire financière de Saint-Etienne : 1790-2013*. HAL, 2014. [en ligne]. < https://hal.science/hal-00956387/file/une_histoire_financiA_re_de_Saint-Etienne_1790-2013.pdf >, consulté le 20 mai 2025.

DULOMARD, Pierre. *Migrations et évolutions démographiques (Rhône-Alpes, 1954-75).* Persée, 1979. [en ligne]. < https://www.persee.fr/doc/geoca_0035-113x_1979_num_54_2_1245 >, consulté le 17 mai 2025.

INSEE. Une croissance démographique supérieure à la moyenne française en Auvergne Rhône-Alpes. [en ligne]. < https://www.insee.fr/fr/statistiques/1300724 >, consulté le 17 mai 2025.

LA PRÉFECTURE ET LES SERVICES DE L'ÉTAT EN RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES. Démographie. [en ligne]. <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes/Region-et-institutions/Portrait-de-la-region/Geographie-et-demographie/Demographie#:~:text=Au%201er%20janvier%202020%2C%208,ses%2012%20millions%20d'habitants. >, consulté le 17 mai 2025.

Droits d'auteur réservés.

LA PRÉFECTURE ET LES SERVICES DE L'ÉTAT EN RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES. Histoire et patrimoine d'Auvergne-Rhône-Alpes. [en ligne]. < https://www.prefectures-regions.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes/Region-et-institutions/Portrait-de-la-region/Histoire/Histoire-et-patrimoine-d-Auvergne-Rhone-Alpes >, consulté le 17 mai 2025.

LAURENCIN, Jean-Paul. *L'industrie en Rhône-Alpes : une dominante de l'économie régionale et un atout à préserver.* Persée, 1993. [en ligne]. < https://www.persee.fr/doc/geoca_0035-113x_1993_num_68_1_5839 >, consulté le 20 mai 2025.

MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE LYON. L'histoire du musée. [en ligne]. < https://www.mba-lyon.fr/fr/historique/lhistoire-du-musee#les-grandes-expositions >, consulté le 21 mai 2025.

MUSÉES.ISÈRE. Grenoble 1968. Les jeux olympiques qui ont changé l'Isère. [en ligne]. < https://musees.isere.fr/expo/musee-dauphinois-grenoble-1968-les-jeux-olympiques-qui-ont-change-lisere >, consulté le 21 mai 2025.

PATRIMOINE-LYON. Histoire industrielle de Lyon du XIXe au XXIe siècles. [en ligne]. < https://patrimoine-lyon.org/Histoire-Industrielle >, consulté le 20 mai 2025.

TURPIN, Etienne. *Disparités régionales, croissance et crise*. Persée, 1981. [en ligne]. < https://www.persee.fr/doc/estat_0336-1454_1981_num_133_1_4493 >, consulté le 20 mai 2025.

HISTOIRE DU MONDE DE L'EDITION

MINISTERE DE LA CULTURE. 1982-2008 : 27 ans d'évolution du marché du livre en France. Observatoire de l'économie du livre. [en ligne]. Consulté le 6 octobre 2025.

Droits d'auteur réservés.

HISTOIRE DE LA CULTURE

BODIGUEL, Jean-Luc. *L'implantation du ministère de la culture en région : naissance et développement des directions régionales des affaires culturelles*. Paris : La Documentation française, 2000. 373 pages.

Journal officiel de la République française. [en ligne]. <https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&opi=89978449&url=https://www.culture.gouv.fr/content/download/157012/file/JO197700809.pdf%3FinLanguage%3Dfre-FR&ved=2ahUKEwiR06rourGNAxUkU6QEHXg4ASgQFnoECBkQAQ&usg=AOvVaw0gtK-GinoFqOHkEoolDLbY >, consulté le 19 mai 2025.

KLEIN, Richard. *Les Maisons de la Culture en France*. Paris : Editions du patrimoine, 2018. 192 pages.

MINISTERE DE LA CULTURE. 1963 : un idéal de la culture pour tous. [en ligne]. < https://www.culture.gouv.fr/regions/drac-centre-val-de-loire/nos-secteurs-d-activite/spectacle-vivant-musique-danse-theatre-pole-creation/les-lieux-du-spectacle-vivant-en-centre-val-de-loire/maison-de-la-culture-de-bourges-scene-nationale/1963-un-ideal-de-la-culture-pour-tous >, consulté le 19 mai 2025.

PRATIQUES CULTURELLES DES FRANÇAIS

BOUTON, Christophe. *Les métamorphoses du temps libre dans la modernité*. Cairn, 2023. [en ligne]. < https://shs.cairn.info/revue-mouvements-2023-2-page-14?lang=fr&tab=texte-integral >, consulté le 1er juin 2026.

BROUSSE, Cécile. *La vie quotidienne en France depuis 1974. Les enseignements de l'enquête Emploi du temps*. INSEE, 2015. [en ligne]. < https://www.insee.fr/fr/statistiques/1303224?sommaire=1303240 >, consulté le 1er juin 2026.

Droits d'auteur réservés.

DONNAT, Olivier. COGNEAU, Denis. *Les pratiques culturelles des Français. 1973-1989*. Paris : La Découverte, 1990. 285 pages.

SOLDINI, Fabienne. *La lecture de romans policiers : une activité cognitive*. Persée, 1996. [en ligne]. < https://www.persee.fr/doc/lsoc_0181-4095_1996_num_76_1_2740 >, consulté le 13 novembre 2025.

ROMANS EN BIBLIOTHÈQUE AU XXIÈME SIÈCLE

BENYAMINA, Renan. *Du placard aux rayons : la visibilité des questions de genre dans les bibliothèques publiques.* ENSSIB, 2013. [en ligne]. < https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/60383-du-placard-aux-rayons-visibilite-des-questions-de-genre-dans-les-bibliotheques-publiques.pdf >, consulté le 2 juin 2026.

DE RUGERIIS, Talia. *Lutte contre les stéréotypes de genre : quelle place pour la bibliothèque pour enfants ?* ENSSIB, 2021. [en ligne]. < https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/70184-lutte-contre-les-stereotypes-de-genre-quelle-place-pour-la-bibliotheque-pour-enfants.pdf >, consulté le 2 juin 2026.

LAHARY, Dominique. *Pour une bibliothèque polyvalente : à propos des best-sellers en bibliothèque publique*. Bulletin d'information de l'Association des Bibliothécaires Français, 2000. [en ligne]. < http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/revues/afficher-46645 >, consulté le 2 juin 2026.

RABOT, Cécile. *Le roman policier en bibliothèque.* HAL, 2016. [en ligne]. < https://hal.parisnanterre.fr/hal-01413525v1 >, consulté le 30 mai 2026.

Droits d'auteur réservés.

DOCUMENTS JURIDIQUES

AN F17 17306. Pierre Lelièvre, Note sur les services de lecture publique en décembre 1945.

Arrêté de nomination paru au *Journal officiel* du 6 juillet 1941. Voir aussi : *ABF Bulletin*, oct. 1940-août 1941, p. 51.

BNF GALLICA. Journal officiel de la République française. Lois et décrets, 3 août 1897. [en ligne]. < https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6240112b/f2.item >, consulté le 19 mai 2025.

BNF GALLICA. Journal officiel de la République française. Lois et décrets, 23 juillet 1931. [en ligne]. < https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k2029242r?rk=21459;2 >, consulté le 19 mai 2025.

CAC 19880011 art. 13. Note sur la lecture publique, s.d.

CAC 19880011 art. 14. Note sur l'organisation de la lecture publique en France, s.d.

LEGIFRANCE. Décret n°64-251 du 14 mars 1964 relatif à l'organisation des services de l'Etat dans les circonscriptions d'action régionale. [en ligne]. < https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000327696 >, consulté le 19 mai 2025.

LÉGIFRANCE. Décret n°88-1037 du 9 novembre 1988 relatif au contrôle technique de l'Etat sur les bibliothèques des collectivités territoriales. [en ligne]. <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000504049#:~:text=Décret%20n°88%2D1037,bibliothèques%20des%20collectivités%20territoriales%20%2D%20Légifrance >, consulté le 10 juin 2025.

Droits d'auteur réservés.

LEGIFRANCE. Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions. [en ligne]. < https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000880039 >, consulté le 19 mai 2025.

Décret n°59-889 sur la mission et l'organisation du ministère chargé des Affaires culturelles, 4 juillet 1959.

AUTRES

BOURDIEU, Pierre. *Les règles de l'art.* Paris : Essais, 2015. 576 pages

BOURDIEU, Pierre. *Questions de sociologie*. Paris : Minuit, 2002. 288 pages.

CHRISTIE, Agatha. *Le Crime de l'Orient-Express*. Londres : Collins Crime Club, 1934. 240 pages.

DE BEAUVOIR, Simone. *Les Mandarins.* Paris : Gallimard, 1954. 579 pages.

DE LASSALLE, Marine. *La « nouvelle » politique de lecture (1981-1986). Les conditions de possibilité de l'innovation culturelle.* Persée, 1993. [en ligne]. <https://www.persee.fr/doc/polix_0295-2319_1993_num_6_24_1589>, consulté le 10 mars 2026.

DONNAT, Olivier. *Les Français face à la culture : de l'exclusion à l'éclectisme*. Paris : La Découverte, 1994. 372 pages.

Droits d'auteur réservés.

ESPERANDIEU, Véronique. LION, Antoine. BENICHOU, Jean-Pierre. *Des illettrés en France : rapport au Premier ministre*. Paris : La Documentation française. 1984. 157 pages.

KESSEL, Joseph. *Le bataillon du ciel*. Paris : Gallimard, 1974. 224 pages.

LELIÈVRE, Pierre. *Souvenir de Marcel Bouteron*. Bulletin des bibliothèques françaises, 1962. [en ligne]. https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1962-09-0445-002 >, consulté le 9 avril 2025.

MAUGER, Gérard. POLIAK, Claude. PUDAL, Bernard. *Histoires de lecteurs*. Paris : Nathan, 1999. 537 pages.

MIGNON, Jean-Marie. *Une histoire de l'éducation populaire*. Paris : La Découverte, 2007. 264 pages.

POE, Edgar Allan. *Double Assassinat dans la rue Morgue*. Philadelphie : Graham's Magazine, 1841. 129 pages.

POE, Edgar Allan. *La Lettre volée*. Philadelphie : The Gift, 1844. 128 pages.

PONGE, Francis. *Revue Éducation*. 11 juin 1970, p. 31.

SAPIRO, Gisèle. *La sociologie de la littérature*. Paris : La Découverte, 2024. 128 pages.

VOGLER, Jean. *L'illettrisme en France*. Bulletin des bibliothèques de France, 1998. [en ligne]. < https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1998-05-0013-002 >, consulté le 15 mai 2025.

Droits d'auteur réservés.

ZOLA, Emile. *Germinal*. Paris : G. Charpentier et Cie, 1885. 591 pages.

SITOGRAPHIE

BABELIO. Delly. [en ligne]. < https://www.babelio.com/auteur/-Delly/27871 > consulté le 14 mars 2026.

BABELIO. Leslie Charteris. [en ligne]. < https://www.babelio.com/auteur/Leslie-Charteris/21037 >, consulté le 14 mars 2026.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE LYON. Historique de la BmL. [en ligne]. < https://www.bm-lyon.fr/16-bibliotheques-et-un-bibliobus/a-propos-de-la-bibliotheque-municipale-de-lyon/memoire-de-la-bml/article/historique-de-la-bml >, consulté le 4 juin 2025.

CAP CONCOURS. La crise du roman au XXe siècle. [en ligne]. < https://www.cap-concours.fr/donnees/enseignement/preparer-les-concours/les-epreuves-du-crpe/la-crise-du-roman-au-xxe-siecle-2_f105 >, consulté le 13 février 2025.

HYPOTHESES. Les inspecteurs généraux des bibliothèques en France depuis 1822. Masson André Camille Lucien. [en ligne]. <https://histigb.hypotheses.org/masson-andre >, consulté le 12 mai 2025.

HYPOTHESES. Les inspecteurs généraux des bibliothèques en France depuis 1822. Brun Robert. [en ligne]. < https://histigb.hypotheses.org/brun-robert >, consulté le 12 mai 2025.

HYPOTHESES. Les inspecteurs généraux des bibliothèques en France depuis 1822. Caillet Maurice. [en ligne]. < https://histigb.hypotheses.org/caillet-maurice >, consulté le 12 mai 2025.

Droits d'auteur réservés.

HYPOTHESES. Les inspecteurs généraux des bibliothèques en France depuis 1822. Bleton Jean. [en ligne]. < https://histigb.hypotheses.org/bleton-jean >, consulté le 12 mai 2025.

HYPOTHESES. Les inspecteurs généraux des bibliothèques en France depuis 1822. Thomas Marcel Henri Germain. [en ligne]. < https://histigb.hypotheses.org/thomas-marcel >, consulté le 12 mai 2025.

HYPOTHESES. Les inspecteurs généraux des bibliothèques en France depuis 1822. Thirion Gérard. [en ligne]. <https://histigb.hypotheses.org/thirion-gregoire >, consulté le 12 mai 2025.

Droits d'auteur réservés.

ANNEXES

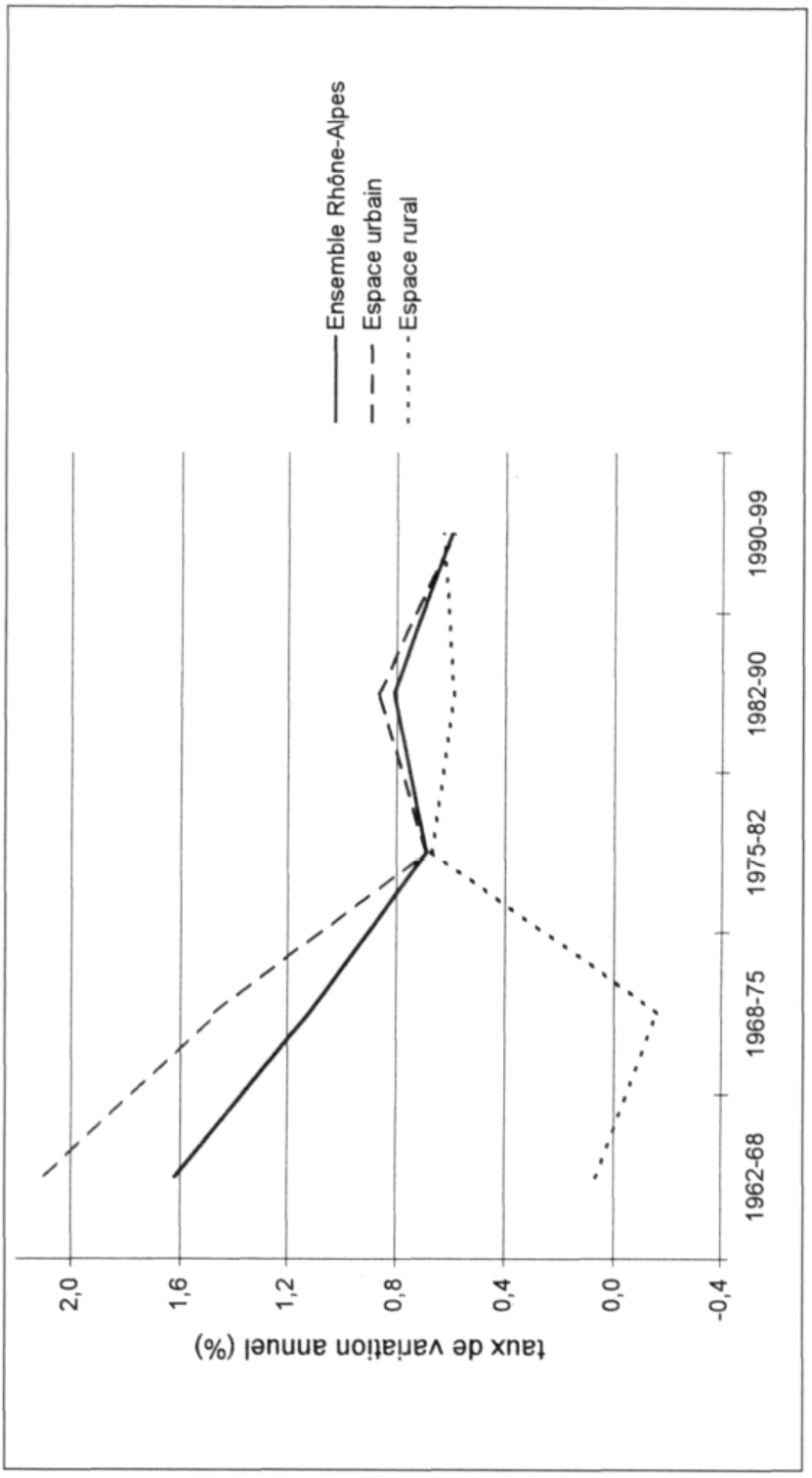
Table des annexes

ANNEXE 1 : EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE EN RHONE-ALPES 123

ANNEXE 2 : POP T2M - INDICATEURS DEMOGRAPHIQUES DEPUIS 1968 124

Droits d'auteur réservés.

ANNEXE 1 : EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE EN RHONE-ALPES



https://www.persee.fr/doc/espos_0755-7809_2001_num_19_1_1977

Droits d'auteur réservés.

ANNEXE 2 : POP T2M - INDICATEURS DEMOGRAPHIQUES DEPUIS 1968

POP T2M - Indicateurs démographiques depuis 1968							
Indicateurs démographiques	**1968 à 1975**	**1975 à 1982**	**1982 à 1990**	**1990 à 1999**	**1999 à 2010**	**2010 à 2015**	**2015 à 2021**
Variation annuelle moyenne de la population en %	0,9	0,5	0,6	0,5	0,8	0,8	0,5
En raison de l'équilibre naturel en %	*0,6*	*0,4*	*0,4*	*0,4*	*0,4*	*0,4*	*0,3*
En raison de l'équilibre apparent des entrées et des sorties en %	*0,4*	*0,2*	*0,2*	*0,1*	*0,4*	*0,3*	*0,2*
Taux de natalité (‰)	16,5	14,0	13,5	12,5	12,7	12,5	11,3
Taux de mortalité (‰)	10,9	10,1	9,4	8,8	8,4	8,2	8,8

- Les données proposées sont établies pour la même portée géographique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2024

Droits d'auteur réservés.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Graphique sur la part des rapports rédigés par chaque inspecteur pour 81 villes ; p56

Figure 2 : Graphique sur la part des rapports rédigés par chaque inspecteur pour 8 départements ; p58

Figure 3 : Part des principaux éditeurs français dans l'édition de romans entre 1950 et 1955 ; p72

Figure 4 : Part des principaux éditeurs français dans l'édition de romans entre 1960 et 1965 ; p73

Figure 5 : Part des principaux éditeurs français dans l'édition de romans entre 1970 et 1975 ; p74

Figure 6 : Part des principaux éditeurs français dans l'édition de romans entre 1980 et 1985 ; p75

Figure 7 : Répartition des genres littéraires dans les collections de la bibliothèque de Vienne pendant les Trente Glorieuses ; p77

Figure 8 : Répartition des genres littéraires dans les collections de la bibliothèque de Montélimar pendant les Trente Glorieuses ; p78

Droits d'auteur réservés.

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS 9
INTRODUCTION 11
Le choix du terrain 11
La diversité du paysage 12
La population 13
Les pôles économiques 14
Les pôles culturels 16
Les Trente Glorieuses : 1945-1973 17
L'impact des deux guerres mondiales sur les bibliothèques 19
Le redressement des bibliothèques françaises 20
Le genre romanesque 22
CHAPITRE I – L'ÉTAT DE L'ART 25
A- L'histoire de l'inspection générale 25
1. L'inspection générale 25
2. L'inspection générale des bibliothèques 27
3. Les inspecteurs et la rédaction des rapports d'inspection 30
Les inspecteurs 30
Les rapports d'inspection 31
B- L'histoire des bibliothèques françaises et de la lecture publique 32
1. Les bibliothèques françaises 33
2. Les bibliothèques départementales de prêt 34
3. La lecture publique 36
C- L'histoire du roman et de la lecture romanesque 40
1. La mutation du roman 40
2. De nouvelles pratiques de lecture 44
3. La réception critique du genre romanesque 48
CHAPITRE II – PAROLES D'INSPECTEURS : PLONGÉE DANS LES RAPPORTS 51
A- Le corpus documentaire retenu 51
1. La région Rhône-Alpes sous l'œil des inspecteurs 51
2. Les figures de l'inspection rhônalpine 53
André Camille Lucien Masson 53
Robert Brun 53
Maurice Caillet 54

Droits d'auteur réservés.

Jean Bleton 54
Marcel Henri Germain Thomas 55
Gérard Thirion 55
3. Les inspecteurs et les bibliothèques départementales de prêt 57
B- Les rapports d'inspection entre subjectivité et omissions 59
1. L'influence du rédacteur sur les choix thématiques 59
2. Les silences et les oublis dans les rapports 61
3. Une écriture spécifique pour les bibliothèques départementales de prêt 63
C- Le roman dans les rapports : une présence ambivalente 65
1. La place marginale du genre romanesque 65
2. Une évocation discrète des romans 66
3. La place secondaire des collections populaires dans les bibliothèques départementales de prêt 67
CHAPITRE III– LE ROMAN EN BIBLIOTHEQUE : SA PLACE AU SEIN DES COLLECTIONS 70
A- Les rapports confrontés aux données éditoriales 70
1. Le monde éditorial en plein changement 70
2. Les registres d'entrées comme source essentielle 75
B- La prépondérance des romans policiers et d'aventure 79
1. La création des récits policiers et d'aventure 79
2. Un contexte propice à cet essor 80
3. La diversité des auteurs romanesques 82
C- Entre succès populaire et redéfinition des bibliothèques 83
1. Un engouement du lectorat 83
2. L'émergence d'une nouvelle pensée dans les corps professionnels 85
3. Les changements de fonction des bibliothèques : une crise identitaire 87
CONCLUSION 91
SOURCES 97
BIBLIOGRAPHIE 99
ANNEXES 121
TABLE DES ILLUSTRATIONS 125
TABLE DES MATIERES 127

Droits d'auteur réservés.